

Débat public

sur la refonte de la station
d'épuration Seine aval

Du 10 septembre au 21 décembre 2007



Compte rendu

établi par le Président
de la Commission particulière
du débat public
avec l'aide de ses membres

Le 20 février 2008



Sommaire

Synthèse

5

1. Les grands enseignements du débat

9

1. Une convergence : oui à la refonte 9
2. Des divergences sur la capacité de Seine aval (1 500 000 m³/j) et sur la nécessité d'une poursuite de la déconcentration de l'assainissement francilien 10
3. Des précisions sur les objectifs et caractéristiques du projet de refonte 14
4. Des doutes sur le financement de la refonte à l'échéance 2015 et des craintes pour ses conséquences sur d'autres projets 21
5. Des suggestions d'études avant la décision 22
6. Des interrogations sur les acteurs de la décision, des attentes vis-à-vis du suivi du projet et des suggestions pour la gouvernance de l'assainissement francilien 23

2. Saisine, préparation et déroulement du débat

29

1. La saisine de la Commission nationale du débat public 29
2. La préparation du débat 30
3. La publicisation du débat 33
4. L'utilisation des moyens d'information et de participation à la disposition du public 37
5. Le budget du débat 42

3. Les enseignements des réunions publiques

43

1. La réunion de lancement du débat 44
2. Les auditions publiques 46
3. La réunion supplémentaire des acteurs 56
4. Les réunions thématiques 58
5. Les réunions de synthèse 68
6. La réunion de clôture 74

Annexes

77

Synthèse



La **Commission nationale du débat public (CNDP)** a été saisie le 16 janvier 2007 par le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) de son projet de refonte de la station d'épuration Seine aval. Le 7 février 2007, la CNDP a décidé d'organiser un débat public et d'en confier l'animation à une Commission particulière du débat public (CPDP) présidée par Philippe MARZOLF. Sur proposition de ce dernier, la CNDP a ensuite nommé les membres de la Commission : Odile PEIXOTO, Jean-Paul PUYFAUCHER, Laurence MONNOYER-SMITH et Jean-Claude DEUTSCH.

Lors de la préparation du débat, la Commission a rencontré le SIAAP à plusieurs reprises afin de lui donner des recommandations pour la rédaction du dossier support du débat. La Commission s'est également entretenue avec une cinquantaine d'acteurs concernés par le projet, élus des collectivités, associations, administrations, experts... Suite à ces échanges, la CPDP a décidé que le débat devait s'adresser aux riverains et aux salariés de l'usine mais aussi à l'ensemble des usagers et des acteurs de l'assainissement francilien, aux acteurs de l'épandage agricole des boues d'épuration et aux personnes concernées par la qualité de la Seine jusqu'à son estuaire. Il a également été décidé de structurer le débat en trois phases : cinq auditions du public, pour connaître ses attentes après la réunion de lancement, cinq réunions thématiques, pour explorer les possibles, et trois réunions de synthèse pour évaluer les projets proposés avant la réunion de clôture.

Le débat public a débuté le 10 septembre 2007. A l'occasion des réunions publiques, près de 1 500 personnes ont pu avoir une information sur le projet, obtenir des réponses à leurs questions et exprimer leur position. Un site Internet (14 000 visites) et un blog (3 800 visites) ont permis aux internautes de prendre part au débat. La Commission a enregistré près de 50 contributions et quelques 200 questions, pour la plupart adressées au maître d'ouvrage. Huit cahiers d'acteurs ont été publiés. Le débat public s'est achevé le 20 décembre 2007.

Des actions de communication ont eu lieu afin d'informer le public de la tenue du débat tout au long de son déroulement. Ainsi, la synthèse du dossier du maître d'ouvrage et le journal n° 1 du débat ont été envoyés aux 92 000 foyers des communes riveraines de l'usine, avant le lancement du débat. Plus de 40 000 documents ont été tractés et près de 50 000 documents ont été envoyés à des partenaires pour une diffusion au public dans l'ensemble de l'Île-de-France tout au long du débat.

Sur le fond, l'organisation même du débat public sur la refonte de la station d'épuration Seine aval a suscité de nombreuses interrogations et réactions. Des interrogations d'autant plus importantes que les opérations de réaménagement de cette installation ont généré de nombreux conflits depuis 20 ans sans que des espaces de réelle concertation aient permis de réduire les dissensus. Cela a nécessité à plusieurs reprises l'intervention de responsables politiques de l'Etat. Des réactions d'autant plus vives que les nuisances olfactives liées à la station sont à nouveau fortes après les améliorations constatées dans les années 90.

Si un consensus sur la nécessité de refondre l'usine a été exprimé, une controverse s'est développée tout au long du débat : voulait-on, devait-on et pouvait-on débattre du volume des eaux pouvant être traité à Seine aval ? Cette question a nourri un « débat sur le débat ».

Après les entretiens préparatoires avec les acteurs et au vu des textes et des pratiques régissant les débats publics, la CPDP a considéré qu'il était impératif de débattre de la capacité de Seine aval. Tout en regrettant l'absence d'alternatives dans les projets du maître d'ouvrage, elle a décidé de poser la question de la place et de l'importance de cet ouvrage dans le système d'assainissement francilien.

La question de la capacité de traitement de Seine aval a donc été l'une des questions abordées dans le débat. Dès les auditions publiques d'octobre, les avis sont partagés.

Plusieurs acteurs du territoire élus comme associations considèrent que, malgré la décision de la CPDP, le débat public est biaisé. Ils regrettent que le volume de 1,5 million de m³ par jour de Seine aval soit posé comme un postulat par le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et l'Agence de l'eau. Ils estiment nécessaire une politique de déconcentration plus volontariste. Ils entendent poser cette question politique dans le débat public pour étudier des solutions, même en dehors du scénario C retenu dans le cadre du schéma d'assainissement de la zone centrale d'Ile-de-France en 1997 et actualisé en 2007. Ils disent ne pas vouloir entamer une discussion sur les « formes du projet » ou sur « son emballage » tant qu'on leur refuse de discuter du « fond » : la capacité de traitement de Seine aval. Accepter une discussion sur le contenu du projet reviendrait, de facto, à cautionner des choix « politiques », « techniques » et « économiques » dont ils contestent la pertinence et la légitimité.

Tout en soutenant que « niveau de nuisance » et « capacité de l'usine » ne sont pas liés, le SIAAP affirme qu'il est possible de revoir à la baisse la capacité de Seine aval. Selon lui, cela sera possible si les maires franciliens raccordés au réseau SIAAP prennent leurs responsabilités : pour accueillir des stations d'épuration, pour favoriser une meilleure gestion des eaux de pluie sur leurs territoires et pour maîtriser l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols. La question de la capacité semble donc ouverte du côté du SIAAP dès lors que ce sont les collectivités compétentes qui s'expriment. Il souhaite en effet que la déconcentration soit évoquée à un niveau politique et non à un niveau technique.

De son côté, l'Agence de l'eau indique à plusieurs reprises que le volume de 1,5 million de m³ par jour est l'optimum technico-économique défini en 1997 par plusieurs institutions (l'Agence de l'eau, le SIAAP, le Conseil régional, l'Etat) et après une longue et profonde concertation avec les associations et élus des territoires concernés. Le représentant de l'Agence de l'eau précise, à plusieurs reprises en réunion et sur le « blog », que tout est discutable dans le débat public, sauf la capacité de Seine aval.

Devant le refus de présenter et de débattre d'alternatives au projet proposé (refonte de Seine aval pour une capacité de 1,5 million de m³ par jour), les conditions dans lesquelles a été décidée la réactualisation du schéma d'assainissement francilien ont donné lieu à débat.

Selon l'Agence, les scénarios ont été comparés et évalués selon des critères transparents. La décision de 1997 est donc concertée et fait autorité.

Quelques acteurs ont contesté le processus d'élaboration du Schéma et les choix de 1997. Ils ont souligné leur opposition, à l'époque, au scénario C et leur préférence pour le scénario D (capacité de Seine aval : 900 000 m³ par jour).

De nombreux acteurs du territoire (élus et associations) regrettent de n'avoir pas été associés à l'actualisation en 2007 du scénario C. Ils estiment que plusieurs changements notables auraient mérité un examen approfondi et un débat ouvert :

▶ LES NOUVEAUX PROCESS PERMETTENT D'IMAGINER LA CONSTRUCTION D'AUTRES STATIONS EN ILE-DE-FRANCE

La possibilité de construire de nouvelles stations en Ile-de-France n'a pas été réétudiée dans l'actualisation. Selon les acteurs, de nouveaux types d'usines plus économes en espace pourraient permettre une implantation même au coeur d'un tissu urbain dense. Ils rappellent que plusieurs investissements prévus dans le scénario C (stations d'épuration sur le ru d'Enghien et le ru de Marivel) n'ont pas été engagés à ce jour. Cela pourrait modifier l'équilibre général du système francilien.

▶ LA PRISE DE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE EST EN TRAIN D'ENGENDRER UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENTS DES USAGERS

La rétention des eaux de pluie pourrait se développer sur les territoires si les textes étaient mis en application (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), ce qui modifierait les volumes des eaux de pluie à traiter en station.

La baisse de la consommation d'eau des particuliers et des entreprises, plus forte que prévue entre 1989 et 2006 (baisse de la consommation d'eau à Paris de 500 000 m³ par jour), pourrait se poursuivre, ce qui modifierait les conditions de fonctionnement du système francilien.

▶ D'AUTRES DOCUMENTS SONT À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR LA DÉCISION

Les visions sur la nature et le volume de la station de Clichy-sur-Seine (92) sont peu concordantes entre le Schéma du SIAAP (une station de dépollution des eaux pluviales) et le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) tel qu'il est présentement soumis à l'enquête publique (une station d'épuration). Le SIAAP a annoncé que des études doivent être menées en 2008 pour préciser le projet à Clichy-sur-Seine (92).

La consultation publique qui doit être menée en 2008 sur le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) aura un impact sur les objectifs de qualité du milieu naturel et par voie de conséquence sur les objectifs de rejet de Seine aval.

Ainsi, plusieurs éléments structurants du Schéma d'assainissement francilien restent ouverts, incertains. Ils font l'objet de débats techniques mais surtout institutionnels et politiques.

Par ailleurs, les élus locaux et les riverains se montrent très réticents à accepter l'argumentation de l'urgence de refondre Seine aval pour se mettre en conformité à la Directive Cadre Européenne (DCE) adoptée en 2000.

Ils rappellent que les retards d'investissements pour la mise en conformité à la Directive sur les Eaux Résiduaire (DERU) adoptée en 1991 sont imputables aux institutions de l'assainissement (SIAAP, Agence de l'eau, Etat).

Par ailleurs, les acteurs font valoir que les objectifs DCE concernent le milieu naturel et non directement la station. La mise en conformité de Seine aval ne permettra donc pas à elle seule de répondre à la Directive, dont la mise en application semble s'éloigner par ailleurs. Il a en effet été décidé dans le cadre de la préparation du Schéma SDAGE, de n'y consacrer dans un premier temps que 8 ou 9 milliards d'euros au lieu des 20 jugés nécessaires par l'Agence de l'eau.

Selon de nombreux acteurs, le débat sur la refonte de Seine aval à hauteur de 1 500 000 m³ par jour n'avait pas été mené de façon ouverte, contradictoire et argumentée avant le présent débat public. S'ils se félicitent de l'organisation du débat public, ils n'ont pas été convaincus par les arguments avancés par la maîtrise d'ouvrage et par l'Agence de l'eau. Pour ces derniers, le débat arrivait trop tard. La Commission regrette qu'ils n'aient pas souhaité produire une argumentation plus complète sur l'opportunité et la possibilité d'une déconcentration. Seul un article posté par l'Agence de l'eau explicite en quoi le projet constitue un optimum technico-économique.

Les critiques sur le processus de réactualisation du schéma d'assainissement a amené un certain nombre de propositions en matière de gouvernance.

Pour qu'une décision éclairée puisse être prise, les acteurs ont estimé que le processus devait être plus ouvert. Ils ont demandé que les collectivités du Val d'Oise et des Yvelines soient représentés au Conseil d'administration du SIAAP, voire qu'une nouvelle institution soit créée pour coordonner la politique de l'eau en Ile-de-France. Ils ont estimé également que le grand public et les acteurs associatifs devaient être intégrés au processus. La tenue d'un « Grenelle de l'eau » a été proposée.

Enfin, le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye a souhaité que pour la refonte s'instaure un meilleur suivi de l'installation par les différents services de l'Etat. Il a proposé qu'une Commission locale d'information, de concertation et de surveillance (CLICS) vienne remplacer l'Observatoire de l'environnement de Fromainville. La composition et l'ordre du jour de cette Commission reste à définir. Des acteurs ont souhaité que certaines questions sur la finalisation du projet de refonte évoquées pendant le débat soient suivies par la CLICS.

Au-delà des interrogations sur la capacité de Seine aval, les questions des nuisances, de l'insertion du projet dans la plaine, de la valorisation des boues et des risques ont été largement débattues.

Au lancement du débat, seuls les objectifs du projet étaient connus. Les études de définition présentées au mois de décembre 2007 n'ont pas permis de bien en préciser les caractéristiques. Un certain nombre d'enseignements émergent toutefois.

Sur la question des nuisances, les acteurs n'ont pas été convaincus par la promesse du SIAAP de réaliser une usine zéro nuisance. Ils ont estimé que seule une diminution de la capacité de Seine aval permettrait notamment de limiter les odeurs.

Concernant l'insertion du projet dans la plaine, les participants au débat ont avant tout souhaité que l'usine soit « camouflée ». La proposition de toits végétalisés a été retenue. Il est apparu que la construction d'une nouvelle route en bordure de la forêt ne serait pas possible. En revanche, une voie de circulation douce en bord de Seine a été souhaitée. Des projets parfois antagonistes (espace récréatif ou activité économique) existent pour les terrains que le SIAAP libérera. Il est apparu que la pollution des sols sur laquelle peu de données existent actuellement pourrait contraindre l'usage des terrains.

Le débat sur la valorisation des boues a été fourni. Les craintes quant à l'impact des métaux sur les sols et de certains polluants contenus dans les boues n'ont pas été levées. Mais des précisions ont été demandées quant à la valeur agronomique des boues. Une controverse sur les causes de la teneur en métaux des boues de Seine aval jugée plus élevée que pour d'autres stations, est apparue : gigantisme de l'installation ou process obsolète ?

Il a été demandé si les espaces verts franciliens avaient recours aux boues de Seine aval. Une démarche d'autorisation de l'épandage plus ouverte et plus transparente a été demandée et l'homologation des boues a rencontré de vives réticences. Pour garantir la pérennité de la filière, les agriculteurs ont estimé qu'une démarche de sensibilisation du public au caractère écologique de l'épandage devait être engagée.

La pertinence de la valorisation énergétique des boues par l'incinération a été questionnée. Pour certains, elle doit être réalisée localement. Les riverains se sont opposés à cette hypothèse, comme le Président du SIAAP qui a exclu cette option.

Concernant les risques potentiels liés à la station, il a été jugé plus adapté de procéder à une étude des risques sanitaires qu'à une étude épidémiologique. Par ailleurs, la création d'un réseau de médecins « sentinelles » a été jugée pertinente.

A la fin du débat, de nombreux acteurs ont remercié la CPDP pour la conduite indépendante du débat public. Certains ont considéré qu'après ce débat public, « plus rien ne serait comme avant ». L'Agence de l'eau a estimé qu'il avait été confus. Le SIAAP a dit « qu'on était passé en partie à côté du sujet ».

En conclusion, la CPDP observe que le principe même de la refonte est généralement accepté. En revanche, elle note qu'une forte opposition à une capacité de l'usine de 1,5 million de m³ par jour s'est manifestée.

- De nombreux acteurs en appellent à une intervention directe de l'Etat pour que soit imposée une diminution de la capacité de traitement d'Achères.
- Une décision de refondre Seine aval à 1 500 000 m³ par jour, en fonction des éléments d'analyse rendus publics et sans plus d'argumentation et de concertation, rencontrerait une vive opposition des élus et du monde associatif du territoire, mais aussi au-delà.

La CPDP note que des propositions ont été faites.

Des études et analyses utiles à une prise de décision éclairée ont été proposées par le Groupe d'Appui Scientifique constitué par la CPDP. Celui-ci met en exergue que l'importance des investissements nécessite d'avoir de la visibilité sinon des garanties sur la pérennité à long terme du système d'assainissement francilien fondé sur un modèle mis en place au XIX^e siècle. Le maître d'ouvrage et l'Agence de l'eau ont indiqué à plusieurs reprises qu'une décision rapide est nécessaire. En réponse à cela :

- L'urgence de lancer la construction des installations nécessaires à la mise en conformité DERU n'a pas été démentie.
- Il a été suggéré, conformément aux études de définition du projet, de lancer le processus de refonte pour 1 050 000 m³ par jour autour des bâtiments récemment construits, réorganisés et complétés.
- Il a été proposé d'attendre le résultat des études avant de décider de la construction des installations nécessaires au traitement des 450 000 m³ par jour restant. La contrainte de la DCE n'a en effet pas semblé justifier une prise de décision rapide sur ce point.

Le débat sur la capacité de Seine aval a entraîné une question sur la gouvernance :

« Qui décide des caractéristiques de ce projet de refonte, notamment de sa capacité ? ». Une gouvernance plus ouverte et moins formelle a été demandée. Plusieurs acteurs ont proposé l'organisation d'un Grenelle de l'Eau en Ile-de-France pour légitimer les décisions et réussir à les appliquer.

Trois mois au maximum après la publication de ce compte-rendu et du bilan de la CNDP, le maître d'ouvrage rendra publique sa décision sur le principe et les conditions de la poursuite du projet. Il précisera comment il a tenu compte des arguments exprimés pendant le débat public.

La Commission nationale du débat public garantira la bonne information et association du public tout au long de l'avancement du projet. À la demande des acteurs du territoire, elle pourra nommer un tiers garant chargé de faire vivre sur la durée les principes de transparence, d'équivalence et d'argumentation qui ont régi le débat public qui s'achève.

I.

Les grands enseignements du débat



1. UNE CONVERGENCE : OUI À LA REFONTE

Durant le débat public de très nombreux intervenants ont soutenu l'idée d'une refonte des installations de Seine aval. Personne ne s'est exprimé contre le principe d'une refonte.

Elle a été jugée nécessaire pour deux raisons principales :

- **Pour rénover un équipement jugé obsolète.** Le maître d'ouvrage a expliqué que différents ouvrages étaient obsolètes et que la conception d'ensemble n'était plus adaptée aux objectifs visés. Ces arguments ont été repris et confortés par plusieurs intervenants. Ils n'ont pas été contestés. L'argument selon lequel seule une refonte permettrait de concilier l'absence de nuisance pour les riverains avec les impératifs de sécurité des salariés a semblé être entendu par les participants au débat. De même, l'idée selon laquelle l'usine deviendrait plus respectueuse de l'environnement, notamment au niveau de sa consommation en réactifs et en énergie ou de sa production de gaz à effet de serre, n'a pas été démentie.
- **Pour se doter d'un assainissement performant.** Le maître d'ouvrage a soutenu l'idée que la refonte est nécessaire pour permettre un assainissement performant et une limitation des rejets dans la Seine à des niveaux conformes aux objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne (DCE). Cette nécessité d'améliorer la qualité des rejets a été soutenue par plusieurs intervenants, même si son impact sur la qualité du milieu n'a pas été précisément défini. Dans cette optique, les acteurs situés en Aval ont souligné la nécessité de mieux caractériser le niveau d'amélioration de la qualité de l'eau que le projet de refonte pourrait permettre. Ils se sont également interrogés sur les moyens alloués du suivi de cette évolution.

L'intérêt de la refonte de Seine aval en termes de protection de l'environnement, de respect du voisinage et de sécurité des agents n'a donc pas été démenti. Beaucoup d'acteurs ont toutefois préféré défendre une déconcentration de l'assainissement francilien dont l'impact était jugé plus bénéfique encore.

2. DES DIVERGENCES SUR LA CAPACITÉ DE SEINE AVAL (1 500 000 m³ par jour) ET SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE POURSUITE DE LA DÉCONCENTRATION DE L'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN

La capacité de Seine aval : plusieurs chiffres, plusieurs explications

Pendant le débat, il a été question d'un « débit moyen tout temps » de 1,5 million de m³ par jour et d'un « débit de référence » de 2,3 millions de m³ par jour.

Ces données de référence très complexes n'ont pas simplifié un débat sur un objet dont la Commission a pu vérifier qu'il était peu connu par le public. Elles ont en outre donné lieu à plusieurs interprétations.

Pour le temps de pluie, il a été souligné que lors des fortes pluies, les collecteurs pouvaient amener à Seine aval des débits bien plus importants que 2 300 000. Le SIAAP a remarqué que cela se produisait sur des fractions de temps très courtes.

Concernant le temps sec, le débit de 1 500 000 m³ par jour était présenté comme permettant le traitement optimal des eaux de la zone de collecte de Seine aval lors des jours de temps sec comme lors de légères pluies. Pour d'autres, il permettait à hauteur de 250 000 m³ par jour de sécuriser le système SIAAP en cas de dysfonctionnement d'une autre station.

Il semble nécessaire de clarifier ces données et de préciser leur construction.

Une usine qui traite 1 500 000 m³ par jour peut-elle être zéro nuisance ?

L'une des controverses les plus fortes concerne le lien entre la capacité de la station et l'objectif du zéro nuisance.

🕒 *Les nuisances sont-elles liées à l'obsolescence de la station ou à son « gigantisme » ?*

Le maître d'ouvrage a expliqué que l'origine des nuisances olfactives tenait principalement à l'obsolescence de certains des ouvrages de la station. Il a ensuite affiché un objectif de « zéro nuisance » après la refonte complète et a présenté un plan d'amélioration progressif sur 10 ans.

De nombreux acteurs ont mis en doute la capacité pour Seine aval d'atteindre le « zéro nuisance » tout en traitant un volume de 1 500 000 m³ par jour. En effet, selon eux, c'est le gigantisme de l'installation qui engendrerait une augmentation des nuisances. La distance parcourue jusqu'à Seine aval impliquerait un temps de séjour des effluents dans les réseaux trop long pour atteindre l'objectif. Ils contestent également qu'une usine traitant un tel volume puisse être « zéro nuisance ». Certains estiment en outre que les longs réseaux entraînent une pollution accrue des nappes phréatiques et des fonds de vallée.

Le maître d'ouvrage a cité régulièrement l'exemple de la station de Colombes ne générant selon lui aucune nuisance. Cela fait dire aux acteurs que l'implantation d'autres stations de ce type en Ile-de-France ne devrait pas susciter de refus des populations et des élus locaux. Il convient donc, selon eux, d'industrialiser le prototype de Colombes plutôt que de concevoir un nouveau prototype à Seine aval.

Le maître d'ouvrage a quant à lui affirmé à plusieurs reprises que l'objectif « zéro nuisance » ne dépendait pas de la capacité de l'usine et ne posait donc pas de difficulté pour des installations de plus grande taille comme Seine aval. Ce d'autant plus qu'il affirmait que la modification des réseaux pour alimenter de nouvelles stations serait coûteuse et difficile. Il a considéré que Seine aval serait comme équivalent à « cinq Colombes ». Le représentant d'un groupe d'entreprises chargé de réaliser une étude de définition du projet de refonte a cité en exemple une récente usine chinoise qui traite un volume équivalent.



○ *Un manque de confiance historique des acteurs vis-à-vis du SIAAP*

Ces positions ont été répétées à de nombreuses reprises durant le débat. Le SIAAP souhaitait marquer sa volonté de construire une usine zéro nuisance comme le début d'une politique plus respectueuse des riverains et dans le prolongement du rétablissement du dialogue avec les acteurs locaux. De leur côté, ces derniers ont montré une certaine défiance vis-à-vis de cet engagement. Ils ont souligné la non réalisation des promesses tenues précédemment concernant la réduction des nuisances et le combat nécessaire pour que l'usine Seine aval soit soumise à la Loi sur l'eau, puis mise aux normes DERU. La seule référence à un service public œuvrant pour la collectivité n'a pas non plus convaincu.

La plupart des acteurs n'ont pas voulu accorder leur confiance à un projet d'usine zéro nuisance et préféré revendiquer une baisse de sa capacité de traitement.

La déconcentration du système de traitement : un processus à poursuivre ?

La controverse sur la capacité de l'usine après refonte porte sur le niveau de déconcentration du traitement en Ile-de-France. La déconcentration est-elle réellement engagée, à un niveau suffisant ? Est-il possible et nécessaire d'aller plus loin ?

○ *Une déconcentration effective contre une déconcentration à poursuivre : une différence de lecture du passé qui se prolonge dans l'avenir*

Pour le SIAAP et l'Agence de l'eau, la déconcentration est réelle et effective à travers les constructions de Valenton (600.000 m³/jour), de Colombes (240.000 m³/jour) et maintenant des Grésillons (300 000 m³/jour). Le volume fixé en 1997 de 1 700 000 m³ par jour est atteint et sera prochainement réduit à 1 500 000 m³ par jour.

Ces faits ne sont pas contestés par les acteurs qui « militent » pour une plus forte déconcentration. En revanche, ils estiment que ce mouvement est le fruit d'un combat mené par les élus et les associations du territoire de Seine aval. Ils estiment que sans leur mobilisation, les responsables politiques et techniques n'auraient pas réalisé cette déconcentration, gagnée de haute lutte, qui a du bousculer bien des oppositions. D'où leur vigilance et leur suspicion lorsqu'on leur réplique qu'il n'est pas possible de poursuivre le mouvement.

Par ailleurs, ils font constater que la déconcentration prévue par le scénario C n'a pas été complètement réalisée. Les projets prévus sur les rus d'Enghien et de Marivel n'ont pas été menés à terme. Le premier, selon les explications fournies par la maîtrise d'ouvrage, parce que son opportunité n'était plus démontrée pour un volume qui avait dû être revu à la baisse. Le second, parce que les élus du territoire concerné s'y sont opposés. Une association a fait d'ailleurs observer que la situation juridique de cet abandon n'était pas éclaircie.

Le SIAAP et l'Agence de l'eau insistent sur la baisse sensible des volumes d'eau traités à Seine aval du fait, outre la construction de nouvelles stations d'épuration, de la suppression d'un certain volume d'eaux claires parasites. Elles venaient précédemment aboutir dans les réseaux d'assainissement et grossir les flots traités à Seine aval. Les acteurs demandent que ces actions soient poursuivies. Il est répliqué d'une part que la réduction du volume d'eau dans les collecteurs génèrera des difficultés pour entraîner les matières. D'autres part, le SIAAP affirme que l'usine est avant tout dimensionnée pour traiter une charge de polluants, la réduction des eaux claires ne permettant donc pas automatiquement de limiter le dimensionnement de l'usine. Enfin, le SIAAP et l'Agence de l'eau font remarquer qu'en cas de nouvelle déconcentration, les installations récentes de Seine aval, telle l'unité de traitement des pollutions azotées inaugurée en juin 2007, se trouveraient surdimensionnées. Cela serait donc synonyme d'un gâchis selon eux.

○ *Les conditions de la réactualisation du Schéma d'assainissement francilien contestées*

Surtout, plusieurs acteurs (élus et associations) constatent et regrettent que la réactualisation du Scénario C n'ait pas été menée de façon ouverte et approfondie. Ainsi, ils s'offusquent que toutes les possibilités de déconcentration en Ile-de-France n'aient pas été réétudiées - l'île Seguin a été évoquée. Certains ont demandé qu'une extension de la station des Grésillons soit étudiée. Ils dénoncent des choix faits en fonction de données désormais vieilles de plus de 12 ans et sur une grille de critères elle aussi datée de 1995.

À cela, l'Agence de l'eau réplique que les choix de l'époque ont été réalisés de façon approfondie et concertée. Les acteurs pointent également que le SIAAP prévoit dans le Schéma d'assainissement de 2007 la construction d'une station de dépollution des eaux pluviales à Clichy et non une station d'épuration comme l'indique le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) en enquête publique.

Enfin, plusieurs associations ont tenu à faire remarquer que l'hypothèse technique d'une capacité de Seine aval limitée à 900 000 m³ par jour (scénario D) avait bien été étudiée très officiellement en 1997. Ils font donc observer que cette hypothèse n'est pas farfelue, mais techniquement envisageable.

À cela l'Agence de l'eau oppose l'argument que le scénario C a été considéré, en 1997, comme l'optimum technico-économique.

- Pour l'Agence de l'eau et le SIAAP, l'évolution de l'assainissement francilien a été concertée. Elle a conduit à une déconcentration proche de l'optimum. Arguant que nuisances et capacité ne sont pas liées, et que la construction de nouvelles infrastructures dépend du bon vouloir des élus locaux ; ils n'ont pas souhaité mettre au débat d'alternative au projet de refonte de Seine aval pour 1,5 million de m³ par jour. Pour les acteurs, la déconcentration est avant tout une décision politique et elle doit se poursuivre.

La déconcentration, pour le « temps sec »

● Un appel à l'Etat pour qu'il impose des stations d'épuration aux collectivités

Les représentants du SIAAP ont plusieurs fois affirmé qu'ils n'étaient pas opposés à une plus forte déconcentration des usines de traitement, adhérant par là au principe d'un traitement des eaux polluées au plus près de leur émission.

Mais ils ont fait remarquer qu'il n'avait pas été possible de trouver des sites suffisamment vastes et acceptables par les élus et les populations des territoires concernés. Concernant Valenton, il a été indiqué que ce projet avait été imposé par l'Etat à la commune.

Plusieurs acteurs (élus et associations) regrettent cette situation de blocage et en appellent à une intervention de l'Etat. Ils dénoncent un traitement inégal des citoyens sur le territoire francilien et interrogent : pourquoi obliger les habitants du territoire de Seine aval à accepter des installations que d'autres réussissent à refuser ailleurs ?

● La crainte que Seine aval ne serve à traiter les effluents de zones prochainement urbanisées

Les acteurs locaux ont émis la crainte qu'à l'avenir les eaux des nouvelles zones urbanisées ne soient traitées à Seine aval ou que cette dernière ne serve à délester les autres usines du SIAAP.

Ils étayent cette thèse par les volumes parfois traités à Colombes (400.000 m³/j), plus importants qu'annoncés dans les documents de référence (240 000 m³/j). Les représentants du SIAAP ont affirmé à plusieurs reprises que les projets d'urbanisation situés dans la zone hors SIAAP ne sauraient être raccordés au réseau de ce dernier. Des systèmes locaux de traitement sont à intégrer dès la conception des nouveaux projets.

La déconcentration, pour le « temps de pluie »

Cette double interrogation se retrouve au niveau des eaux pluviales : pourquoi les communes ne gèrent-elles pas leurs eaux pluviales ? Qu'advient-il pour les prochaines zones urbanisées ?

● Pourquoi les textes en vigueur ne sont-ils pas mis en application ? Quelles sanctions envisageables contre les communes ne prenant pas leurs responsabilités ?

Plusieurs intervenants ont dénoncé le désengagement de certaines communes du traitement en amont des eaux pluviales, reportant ainsi leur gestion au système centralisé. Les associations et élus du territoire refusent que Seine aval traite des volumes d'eau pluviale qu'il serait possible de traiter en amont. Il a été souligné que des textes existent (SDAGE, SDRIF) mais qu'ils ne sont pas mis en application. Ils en ont appelé à un plus grand volontarisme politique. Le SIAAP estime pour sa part qu'il ne peut se résoudre à rejeter des eaux pluviales dans le milieu sans les traiter.

Comment sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'enjeu de la gestion à la source des eaux pluviales ?

La multiplicité d'acteurs (particuliers, entreprises, communes, intercommunalités, départements), en cause dans la gestion des eaux pluviales, a été soulignée.

D'autres intervenants ont exposé les divergences politiques entre la Région (SDRIF), l'Etat et certaines collectivités sur l'imperméabilisation des sols et sur l'urbanisation.

Le SIAAP a précisé qu'une augmentation de l'imperméabilisation des sols de 0,2 % conduisait à une augmentation de 1 % des investissements à réaliser pour maintenir la qualité du traitement.

La question de la capacité de Seine aval n'est ainsi pas seulement une question technique ou économique. C'est également une question politique et une question de gouvernance du système.

- A côté du débat sur la nécessité d'une déconcentration plus avancée s'est développé une discussion sur les
- moyens de sa mise en œuvre, intervention de l'Etat pour imposer la construction de stations ou respect de la
- décision des élus locaux, sanctions contre les collectivités ne gérant pas leurs eaux, sensibilisation...
- Mais, l'ombre de la DCE a également plané sur le débat.

La Directive Cadre Européenne impose-t-elle la refonte pour 1,5 million de m³ par jour à l'horizon 2015 ?

À plusieurs reprises, la refonte de Seine aval a été présentée comme une nécessité pour répondre à la contrainte de la DCE.

Bien dissocier la contrainte DERU et la contrainte DCE

Plusieurs acteurs des territoires ont dénoncé une volonté de culpabilisation. Ils ont précisé que le retard français vis-à-vis des échéances européennes de la DERU était lié aux décisions des institutions de l'assainissement (SIAAP, Agence de l'eau, Etat).

Plus tard, le représentant du SIAAP a indiqué que les investissements nécessaires n'avaient pas été engagés à la demande du Ministère des Finances. Ces investissements risquaient d'entraîner une hausse des prélèvements obligatoires contraire aux engagements européens.

Il semble donc que l'Etat a choisi d'arbitrer entre deux contraintes européennes, l'une concernant la maîtrise des finances publiques et l'autre concernant les engagements environnementaux.

2015, date butoir de mise en application de la DCE ?

De même, plusieurs avis divergents ont été exprimés sur la contrainte de temps. Certains intervenants ont présenté l'échéance de 2015 comme une date butoir incontournable. D'autres intervenants ont estimé que la contrainte était moins urgente d'autant que le montant financier total nécessaire à l'atteinte du bon état écologique n'a pas été provisionné.

Surtout, plusieurs intervenants ont indiqué qu'opérer certains choix dans l'urgence revenait à choisir des techniques et technologies disponibles, mais qui peuvent s'avérer rapidement obsolètes.

Certains acteurs ont dénoncé une certaine précipitation dans la définition des objectifs de Seine aval alors que la mise en application de la DCE doit être discutée dans le cadre de la définition du SDAGE.

Le SIAAP a précisé, en cours de débat, qu'il ne fallait pas lier directement le choix de la refonte et l'application de la DCE.



- L'idée selon laquelle la mise en conformité à la DCE impose la refonte de Seine aval à l'horizon 2015 n'a pas fait
- l'unanimité. Elle a toutefois donné l'occasion d'une projection dans l'avenir.

Bénéficie-t-on d'assez d'éléments pour prendre une décision qui engage l'assainissement francilien sur le long terme ?

Le débat sur la capacité de Seine aval ouvre un débat sur la déconcentration du système d'assainissement francilien.

○ Un système centralisé et d'une grande inertie

À plusieurs reprises, le SIAAP et l'Agence de l'eau ont fait valoir le poids de l'histoire, la difficulté, si tant est que cela serait souhaité, d'infléchir le fonctionnement d'un tel réseau et le coût que cela aurait.

Certains acteurs ont indiqué que des solutions « décentralisées » et innovantes n'ont pas la possibilité d'éclorre en Ile-de-France au sein d'un système très centralisé. Ils ont souligné que le modèle centralisé ne permettait pas une sensibilisation des individus à leurs responsabilités vis-à-vis de l'eau qu'ils utilisent. Ils ont parfois plaidé pour un principe de subsidiarité. Ils ont fait le parallèle avec la difficulté qu'ont eu les énergies renouvelables dans un pays dominé par un système électrique centralisé.

○ Un système à rétroaction positive

En fin de débat, deux questions ont émergé : ne faudra-t-il pas infléchir le modèle francilien et si oui à partir de quand ? N'y-a-t-il pas d'autres solutions à explorer ?

Le Groupe d'Appui Scientifique (GAS) a formulé une analyse des enjeux des choix à réaliser pour la refonte de Seine aval (cf annexe 7). Selon le GAS, dans un système à rétroaction positive, le concept existant appelle les investissements pour le renforcer. Le niveau d'investissement pour Seine aval va contribuer à renforcer la stabilité et l'inamovibilité du système actuel.

- Les arguments affirmant la nécessité et la possibilité de décider, en fonction des données actuellement disponibles, la refonte de Seine aval pour une capacité de 1 500 000 m³ par jour n'ont pas convaincu.
- Les informations fournies par les groupements ont fait apparaître que l'ensemble des ouvrages récemment construits, réorganisés et complétés permettront de traiter 1 050 000 m³ par jour. Une seconde filière de traitement doit être construite pour les 450 000 m³/jour restant. Il a été remarqué que les bâtiments correspondants à cette seconde partie pouvaient potentiellement être installés sur un autre site.

Au-delà du débat sur la capacité de Seine aval, les caractéristiques du projet ont également été largement débattues.

3. DES PRÉCISIONS SUR LES OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE REFONTE

Le débat a été relativement nourri sur la question des caractéristiques du projet.

Le maître d'ouvrage et les représentants de l'Agence de l'eau ont estimé que le débat sur ces questions aurait mérité un examen plus approfondi, notamment au niveau de l'insertion de la future installation dans la plaine d'Achères.

De leur côté, plusieurs acteurs locaux (élus et associations) ont estimé qu'il était difficile de se prononcer sur des intentions et sur des esquisses de solution. Selon eux, le dialogue avec les acteurs du territoire méritera un approfondissement quand le SIAAP aura défini un projet plus abouti.

Nous résumons à ce stade les enseignements des échanges sur ces points.



Les odeurs

○ *Le « zéro nuisance olfactive » jugé ambitieux*

L'objectif du « zéro nuisance olfactive » a été jugé très ambitieux par de nombreux acteurs du territoire.

Cet engagement n'a pas vraiment convaincu les riverains en raison des précédentes promesses qu'ils estiment ne pas avoir été tenues. Plusieurs fois, le SIAAP avait annoncé une réduction des nuisances sans que celle-ci ne se réalise vraiment ou durablement. Une détérioration récente de la situation a limité la crédibilité des nouveaux engagements du SIAAP.

Le SIAAP a insisté sur l'infaisabilité des engagements qui avaient été pris par le passé. Les solutions envisagées alors sont considérées, par les équipes actuelles, comme trop partielles ou trop coûteuses au vu des résultats obtenus. Le SIAAP estime désormais que, sans refonte, une réduction significative des nuisances est impossible. La controverse a porté sur la taille de la station. Pour certains acteurs, le gigantisme ne permettra pas de limiter les nuisances. Le maître d'ouvrage et les représentants des groupements considèrent quant à eux que cela est vraiment possible. Ils insistent sur la conception des nouvelles stations qui permet de « capturer » les odeurs et les confiner. Certains intervenants estiment que ces dispositifs sont possibles sur des usines comme Colombes mais qu'ils semblent peu crédibles pour une capacité bien supérieure. Un groupement indique qu'une usine chinoise obtient de très bonnes performances « olfactives » pour une taille similaire au projet présenté pour Seine aval. Le SIAAP a estimé que la future station rassemblerait plusieurs bâtiments isolés les uns des autres.

○ *Concilier absence d'odeurs pour les riverains et sécurité des salariés.*

Sur un autre plan, plusieurs intervenants estiment que ces performances environnementales « externes » ne doivent pas pénaliser les conditions de travail des salariés. Les conséquences du confinement peuvent s'avérer nuisibles ou dangereuses pour la santé des salariés. Selon plusieurs témoignages, la conception de l'usine de Colombes n'est pas très probante sur ces questions. Plusieurs acteurs ont donc insisté sur la nécessité de prendre en compte très en amont l'ergonomie des stations.

○ *Quelles études pour évaluer les risques d'odeurs ?*

Certains intervenants ont estimé qu'une telle station pourrait certainement limiter ses émissions d'odeurs. Ils s'interrogent cependant sur les conséquences en termes de nuisances, de pannes ou de crises d'une installation de cette taille. Plusieurs intervenants considèrent que les risques de crise ne sont pas assez étudiés. Ils attendent des études plus fines avant de pouvoir se prononcer sur les performances globales de l'usine.

○ *Quel impact sur l'immobilier ?*

Plusieurs intervenants ont estimé que les nuisances olfactives pénalisaient fortement les riverains et en particulier limitaient la valeur de leur bien immobilier. Un avocat a indiqué qu'une jurisprudence récente avait condamné une station d'épuration française pour les nuisances qu'elle infligeait à une famille.

○ *Les odeurs liées aux réseaux*

Enfin, plusieurs intervenants ont considéré que les nuisances olfactives ne provenaient pas seulement de la station, mais aussi des émissaires eux-mêmes. Les nuisances olfactives pourraient surgir à l'entrée de l'usine mais aussi tout au long du parcours jusqu'à Seine aval. Ces acteurs associatifs considèrent donc que l'éloignement de Seine aval accroît les risques de nuisance. La réduction des volumes d'eau, leur température et les pollutions chimiques sont responsables de ces odeurs. Le SIAAP a indiqué qu'un nouveau procédé, testé en 2007, sera généralisé en 2008 pour limiter les nuisances liées aux émissaires.

La question des nuisances olfactives émanant des émissaires relance sous un autre angle le débat sur la déconcentration du système francilien.

● *La limitation des odeurs à court terme*

Dans l'attente d'une éventuelle refonte, les acteurs du territoire exigent qu'un plan de réduction des odeurs soit mis en œuvre. Le SIAAP s'est engagé à réduire les odeurs dans un délai bref. Il a annoncé qu'un nouveau réactif serait utilisé à cette fin.

Nuisances sonores : attention aux bruits nocturnes et au chantier

Les nuisances sonores de l'usine actuelle ont été parfois évoquées. Elles semblent moins pénalisantes pour les riverains que les odeurs. Certains bruits émergents dans les périodes nocturnes ont été signalés.

Sur les projets futurs, les acteurs du débat public ont demandé que les nuisances sonores soient bien prises en compte.

La gestion du chantier et des nuisances qui lui sont liées préoccupe également les riverains. Ils attendent des mesures pour un chantier sans nuisance sonore.

Le SIAAP a précisé qu'il attacherait une attention particulière à ces questions et souhaitait en particulier limiter l'usage des camions au profit de transports fluviaux. Il s'est par ailleurs engagé à ce qu'un dispositif particulier soit créé pour associer les riverains à la préparation et au suivi du chantier.

Les risques sanitaires

La question des risques sanitaires pour les riverains a été évoquée à plusieurs reprises.

Sans qu'un lien ne puisse être établi entre les mauvaises odeurs et une dégradation de la santé, certains riverains s'interrogent. Que « contiennent » les mauvaises odeurs ? Plusieurs experts ont indiqué qu'une mauvaise odeur n'était en rien significative de risques. A contrario, certains gaz inodores peuvent s'avérer dangereux.

Des éléments d'interrogation ont été cités : des picotements des yeux et des malaises toucheraient des adultes et des enfants.

● *Une étude sur les risques sanitaires*

Il a été suggéré d'entreprendre un travail d'élucidation de ces situations. Il conviendrait donc d'engager une étude sur les risques sanitaires à distinguer d'une étude épidémiologique. Une concertation entre plusieurs acteurs du territoire et des experts est suggérée pour définir les objectifs et les modalités de ce travail d'analyse. La constitution d'un réseau de médecins « sentinelles » a été proposée. Il s'agirait du recensement et de la transmission à une autorité compétente d'effets secondaires que le médecin ou le patient associe aux nuisances de la station.

● *Les risques liés à la pratique des sports nautiques*

Des risques sanitaires ont été évoqués à propos des sports nautiques qui sont praticables sur la Seine même si les baignades y sont formellement interdites. Il a été demandé que soit donnée une suite à l'arrêt du Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Ce dernier préconisait l'interdiction des sports nautiques en aval de la station sur une distance à définir.

● *Les risques liés aux réseaux*

Enfin, les risques sanitaires ont été évoqués pour les personnels intervenants sur les réseaux. Plusieurs accidents mortels, liés à des gaz, se sont produits dans les années précédentes. Les risques pour les riverains d'émanation de gaz le long des réseaux ont été évoqués. Un accident nécessitant l'intervention des pompiers pendant plusieurs heures a renforcé l'inquiétude de certains riverains.

Les risques industriels circonscrits au périmètre de l'installation

Le stockage de biogaz est la principale cause de risque industriel évoquée pendant le débat, aussi bien pour la période actuelle que pour la refonte. Ce risque est décrit comme circonscrit à un périmètre limité à l'usine.

Les communes riveraines ne seraient pas touchées par le souffle d'une explosion. Selon les informations transmises, l'installation actuellement « seuil bas » pourrait être classée à un niveau de risque « Seveso seuil haut » après la refonte.

Les risques d'inondation : que se passerait-il en cas de crue supérieure à la référence ?

L'autre risque abordé pendant le débat public : une inondation. Les études ont été réalisées pour analyser l'impact d'une crue d'un niveau équivalent à 1910.

Plusieurs intervenants s'interrogent sur les conditions de reprise du traitement après la décrue. Un intervenant a estimé que le niveau de la crue de 1910 n'était pas le plus élevé de l'histoire. Le SIAAP a rappelé que les prescriptions de l'Etat ne concernent que le niveau de 1910. Il a précisé qu'au-delà du niveau de 1910, l'usine serait mise hors service et que l'enjeu consistait à remettre l'installation en fonctionnement le plus rapidement possible après la décrue.

Les caractéristiques techniques de la refonte

Les caractéristiques techniques de l'usine après refonte ont été principalement abordées par les représentants du personnel du SIAAP. Les autres acteurs se sont peu exprimés sur les choix technologiques proposés par les groupements.

Quelle part de traitement biologique pour quelle part de traitement chimique ?

Le SIAAP a confirmé qu'il n'avait pas demandé aux groupements d'étudier un scénario de traitement biologique qui devrait utiliser les 900 hectares disponibles à Seine aval.

Répondant aux interrogations de salariés, le SIAAP a confirmé que les systèmes de traitement proposés étaient principalement biologiques avec des traitements chimiques complémentaires. Ces solutions ne sont donc pas comparables aux systèmes principalement chimiques mis en œuvre à Colombes.

Certains intervenants ont demandé que le SIAAP précise quel chemin de l'eau il préconise et s'il utilisera le chimique en traitement primaire ou en traitement tertiaire. La possibilité d'une « finition » du traitement avec des techniques végétales a été évoquée par plusieurs acteurs.

Selon les représentants du personnel, ces options ont une incidence sur les coûts d'exploitation, sur le volume d'emploi, les compétences, l'organisation et les conditions de travail.

Le bilan environnemental global

Le SIAAP a insisté sur sa volonté de concevoir une usine « Développement Durable ». Il a rappelé son engagement d'étudier pour chacune des filières de traitement la consommation en énergie et en réactifs.

Le choix de programmation des travaux et attentes des populations

Les riverains ont insisté sur la nécessité d'organiser la refonte pour réduire le plus rapidement possible les émissions d'odeurs.

Le SIAAP a présenté une progression des travaux pour la période 2009 à 2017 qui suivrait la progression suivante : prétraitement, traitement du jus des boues, traitement des boues.



Que faire des boues ?

La question du traitement des boues a été largement abordée par les différents acteurs. Ont été plus particulièrement évoqués par les associations et les agriculteurs deux aspects de la problématique :

- d'une part la politique générale de l'épandage par le SIAAP,
- d'autre part, la valorisation énergétique par incinération.

Sans revenir sur de multiples et anciens échanges entre les acteurs concernant les pratiques d'épandage, il est apparu que les voies d'une communication satisfaisante n'ont pas été encore trouvées. L'incertitude scientifique quand à la dangerosité potentielle pour les terres et la santé humaine de la présence de métaux lourds et autres germes pathogènes dans les boues accentue encore la nécessité d'une bonne circulation de l'information. Il en résulte un manque de confiance dans les résultats des tests réalisés sur les boues et sur l'information diffusée par le SIAAP.



● *Un volume en augmentation*

L'amélioration du traitement des eaux sales et les éliminations plus systématiques des polluants entraînent une augmentation du volume des boues.

De l'avis de tous, les filières actuelles d'élimination des boues de Seine aval sont aujourd'hui inadéquates tant par rapport à l'évolution des réglementations (en particulier concernant les métaux lourds et les produits dangereux ciblés par la directive REACH qui vise à évaluer la dangerosité des produits chimiques et les interdire le cas échéant) que sur un plan technique.

C'est pourquoi, pour le futur, les groupements ont conseillé de diversifier les filières de traitement des boues. Certains ont estimé dans leurs études de définition qu'en fonction du stade de traitement auquel elles ont été produites, les boues présentent des caractéristiques qui les rendent plus appropriées à l'une ou l'autre des filières. D'autres ont préféré conserver une grande manœuvrabilité entre les filières pour l'ensemble des boues. Tout en approuvant le principe de cette diversification, certains intervenants ont fait observer que ces évolutions possibles ont des impacts financiers très significatifs. L'élimination des boues via la filière agricole reste en effet trois fois moins coûteuse que par des filières alternatives, notamment l'incinération, elle est en outre, acceptée par principe par tous les acteurs.

● *Des suggestions pour tenter de pérenniser la valorisation agricole des boues*

Les participants au débat s'avèrent partagés sur la durabilité du dispositif d'épandage.

Certains représentants agricoles ont en effet fortement insisté sur les risques que font peser sur l'image de leur profession un épandage de boues dont on ne pourrait assurer l'innocuité à long terme. Cette réserve est d'autant plus forte que les décrets afférents à l'abondement du fond de solidarité pour l'agriculture n'ont pas encore été pris. En raison de l'interdiction de l'épandage en agriculture biologique, la profession fait remarquer que l'usage des boues est perçu comme une pratique non respectueuse de l'environnement. Le représentant de la Région Ile-de-France a expliqué que cette contradiction devait être levée. Les représentants agricoles ont estimé qu'il appartient au SIAAP de communiquer vis-à-vis du grand public sur l'innocuité de ses boues.

Par ailleurs, plusieurs intervenants ont dénoncé le risque d'un système centralisé. Ils estiment que bien qu'inférieures aux normes dont ils contestent par ailleurs la pertinence, les boues issues de Seine aval présente une concentration en métaux supérieure aux boues de stations d'épuration rurales. Ils estiment que l'important périmètre traité par le SIAAP ne permet pas un contrôle adéquat des eaux entrant dans le réseau et donc une mauvaise qualité des boues en sortie. Selon eux, l'usine est particulièrement vulnérable à la pollution industrielle : un épisode de pollution peut nécessiter la dépose en Centre d'enfouissement technique (CET) de milliers de tonnes de boues (comme en 2006 suite à une pollution au pyralène), ce que permettrait d'éviter un système décentralisé.

Le SIAAP estime en revanche que c'est la vétusté des installations actuelles qui explique largement ces résultats. Il estime que les process de la refonte génèreront des boues de meilleure qualité. Il devra convaincre sur ce point.

La question des polluants émergents a également été évoquée. Le devenir de certains polluants (œstrogène, prions...) dans les boues n'est pas encore connu et génère des craintes.

Des intervenants ont estimé que la valeur agronomique des boues est bien réelle, que leur retour à la terre entre dans le cycle de vie des matières et que l'épandage doit être considéré comme une pratique fondamentalement écologique. En revanche, plusieurs représentants agricoles ont dit douter de la valeur agronomique des boues. Ils demandent que cette valeur soit mieux caractérisée et déclinée en équivalent engrais.

Il a été souligné que les agriculteurs doivent déjà épandre les boues provenant des stations d'épuration locales. Cela est mieux accepté que l'épandage des boues du SIAAP vécu par les acteurs comme une externalisation des déchets parisiens. Il a été demandé à plusieurs reprises pourquoi l'Ile-de-France n'utilisait pas plus de ces boues pour son agriculture et pour la fertilisation de ses espaces verts.

Surtout, plusieurs acteurs se sont émus du déroulement des procédures d'autorisation de l'épandage, tout en reconnaissant une certaine amélioration. Ils ont mis en cause la qualité des documents soumis à l'enquête publique, et regretté des épandages débutant sans autorisation ou des arrêtés préfectoraux pris contre l'avis unanime des acteurs. Beaucoup ont souligné que des progrès devaient être réalisés d'autant qu'ils désapprouvent la volonté du SIAAP d'homologuer ses boues, ce qui dispenserait d'une procédure d'autorisation. Certains ont appelé de leurs vœux la création dans chaque département de plans d'épandage où l'ensemble des intrants, même les engrais, seraient répertoriés.

La valorisation énergétique : l'incinération des boues sur le site, écologique pour certains mais refusée par les riverains

La situation actuelle qui permet d'ores et déjà la production de biogaz et donc d'énergie dans le processus de digestion des boues semble recueillir un consensus parmi les participants. Cette modalité de production énergétique n'est pas remise en cause par le SIAAP.

Si certains ont souligné l'inanité même de l'incinération de matériaux humides (même faiblement), l'intérêt de la valorisation énergétique a été globalement reconnu notamment pour les boues non exploitables en agriculture. En revanche, des acteurs ont estimé que le transport de boues préalablement séchées et leur cession comportaient beaucoup d'inconvénients économiques et environnementaux. Ils préconisaient une incinération sur place.

Mais les riverains, ainsi que certains participants, ont fait valoir ses dangers potentiels (rejets atmosphériques dans une vallée encaissée). Le Président du SIAAP a rappelé à plusieurs reprises ses engagements contre la construction d'une usine d'incinération locale.

D'autres filières de valorisation ont été évoquées notamment comme constituants des matériaux de construction. Le débat n'a pas été suffisamment nourri pour apprécier la pertinence de ces filières ni pour estimer les capacités.

Quelle insertion de Seine aval dans la plaine ?

Le SIAAP occupe actuellement 900 hectares. Il prévoit de restituer 300 hectares dans le cadre de la refonte. La ville de Paris, propriétaire des terrains, pourra alors les rétrocéder aux collectivités.

Un autre espace dit de transition (300 hectares également) serait utilisé pour des aménagements publics, mais il resterait disponible pour accueillir des projets du SIAAP en cas de nécessité, notamment le traitement de nouveaux polluants.

● *Quelle insertion des bâtiments dans le paysage ?*

Plusieurs intervenants ont insisté sur un « camouflé » forestier des bâtiments du SIAAP. Suite à la proposition de ce dernier, ils ont insisté sur la nécessité de toits « végétalisés ». Un élu a souhaité qu'un rideau végétal masque l'usine aux habitants de l'autre rive. Un architecte membre d'un groupement a considéré qu'il ne fallait pas camoufler les bâtiments, mais au contraire « positiver » l'image d'une activité consacrée à l'environnement, l'architecture retenue devant valoriser l'héritage et construire un devenir. Cette intervention a suscité de vives réactions de la part des riverains.

● *Quel aménagement cohérent et concerté de la plaine ?*

Plusieurs intervenants d'Achères, Saint-Germain-en-Laye, Conflans-Sainte-Honorine, ont évoqué les différents projets qu'ils ont pour la plaine. Ainsi, la plaine est considérée dans le SDRIF comme une zone à fort enjeu économique : avec la construction d'un nouveau port lié au canal Seine Nord et l'exploitation possible sur 100 hectares de granulats qui a fait réagir vivement les élus et habitants de Conflans. Des projets liés aux équipements du Paris-Saint-Germain sont également envisagés sur ces territoires.

Les intervenants « de l'autre rive » ont souhaité participer à la concertation. Ils refusent en effet de remplacer les nuisances de Seine aval par d'autres nuisances telles que des carrières.

Il est ainsi apparu au cours de la réunion, que l'utilisation des 300 hectares libérés par la refonte devait se penser dans le cadre d'un « projet cohérent » sur l'ensemble de la plaine. Il est apparu également que la pollution des sols devait être prise en considération dans la définition de ce dernier. Elle pourrait en effet contraindre fortement le type de projets possibles sauf à envisager des travaux très lourds. Les lieux pourraient en effet se révéler impropres à l'usage souhaité (il y a des doutes sur la possibilité de réaliser une zone de loisir par exemple) ou ce dernier pourrait avoir des conséquences sur la « migration » de la pollution. Pour limiter ce phénomène, l'INRA avait en effet préconisé le maintien de cultures organiques non alimentaires, avec des débouchés tels que les biocarburants.

● *Quelles voies de circulations routières et douces ?*

Les débats ont principalement porté sur les circulations routières et notamment les liaisons avec Maisons-Laffitte. Plusieurs intervenants ont fait remarquer qu'une nouvelle circulation routière en bordure de forêt était juridiquement impossible à cause de la règle des 50 mètres et du classement probable en forêt de protection.

Par ailleurs, la question des portes de Fromainville a été une nouvelle fois évoquée : l'une des portes est fermée ; la circulation routière sur la seconde est volontairement limitée. Cependant, plusieurs intervenants ont souhaité le maintien des liaisons entre la RN 184 et Maisons-Laffitte.

Sur les circulations douces, plusieurs acteurs ont insisté sur la nécessité de prévoir une liaison le long de la Seine. La cohabitation entre différents modes de transports « doux », piétons, cyclistes et VTTistes a été évoquée. L'intérêt de liaisons transversales entre la forêt et la Seine a également été souligné.

● *Quelle gestion des espaces et quel financement de leur dépollution et de leur entretien ?*

Plusieurs intervenants ont évoqué la question du financement des projets sur la plaine. Un intervenant s'est demandé dans quelles conditions les terrains avaient été acquis par la Ville de Paris au XIX^e siècle. D'autres ont souhaité savoir qui financerait la dépollution des terrains : le SIAAP, la Ville de Paris, les « repreneurs ». Certains ont suggéré que les réaménagements soient financés par l'exploitation des sous-sols. Par ailleurs, selon un intervenant, le financement des terrains libérés par le SIAAP ou les 300 hectares de transition relève d'un accord entre la Région, les Départements et les collectivités du territoire.

● *Quel impact de la station sur l'étang du Cora ?*

Certains intervenants font remarquer la baisse du niveau d'eau de l'étang du Cora. Le représentant de l'Office National des Forêts a précisé que cet étang était alimenté en eau par la nappe phréatique. Or, selon certaines analyses, le niveau de la nappe aurait baissé depuis l'arrêt des irrigations effectuées par la SIAAP sur la plaine et ce phénomène mérite une étude.

○ *Quel mode d'exploitation de la station ?*

Les représentants de la commune de Saint-Germain-en-Laye ont regretté, à plusieurs reprises, que la station exploitée en régie, ne génère pas de taxe professionnelle à l'endroit de sa commune. Le SIAAP a répondu qu'une exploitation en délégation de service public n'était pas envisagée.

- Le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye a indiqué qu'il souhaitait que la Commission Locale d'Information de Concertation et de Surveillance (CLICS) dont il a proposé la création aborde ces questions d'aménagement de la plaine et informe les habitants sur les projets.
- Une fois le débat sur l'opportunité et les caractéristiques du projet traité, il convient d'évoquer les questions qui ont eu trait à son financement.

4. DES DOUTES SUR LE FINANCEMENT DE LA REFONTE À L'ÉCHÉANCE 2015 ET DES CRAINTES POUR SES CONSÉQUENCES SUR D'AUTRE PROJETS

La question du financement de la refonte a été peu évoquée mais sous des formes très diverses.

○ *Coût du projet : attention au dérapage !*

Le coût complet du projet de refonte a été estimé à environ 1,3 milliard d'euros dans les documents des groupements consultés pour les études de définition, contre 1 milliard d'euros annoncé au début du débat (800 millions d'euros pour la refonte auquel il faut ajouter environ les 200 millions de mise en conformité DERU). Des acteurs se sont dits attentifs à un éventuel dérapage des coûts.

L'Agence de l'eau a estimé que ce projet constituait un optimum technico-économique. Son représentant a souhaité alerter le public sur le coût que représenterait une nouvelle politique de déconcentration. Il a estimé que la refonte à 1,5 million de m³ par jour serait moins chère qu'une nouvelle déconcentration. Il a grossièrement chiffré à 3,3 milliards d'euros le déménagement complet de Seine aval et à 1,8 milliard d'euros la refonte de Seine aval pour 1 million de m³ par jour et la construction du complément ailleurs (hors coûts liés notamment à l'acquisition des terrains et aux travaux nécessaires sur les réseaux). Un expert a par ailleurs précisé en réunion publique que des stations déconcentrées devraient avoir des performances épuratoires très élevées, voire plus élevées que ce qui est nécessaire à Seine aval, d'où un coût important.

○ *Des doutes sur le financement : quel plan B si le financement se révèle insuffisant ?*

Les capacités de financement de l'Agence de l'eau ne sont pas connues après 2012. Un représentant du SIAAP a par ailleurs indiqué que, bien qu'estimés à 20 milliards d'euros par l'Agence de l'eau, les moyens consacrés à l'atteinte du bon état écologique seraient à hauteur de 8 ou 9 milliards d'euros dans le projet de SDAGE. Le risque de dérapage du délai pour la mise en conformité DCE a ainsi été souligné.

Devant cette incertitude, un acteur a demandé la réalisation d'une « étude de sensibilité » du projet de refonte. Cette analyse permettrait de prioriser les investissements ou de prioriser les coupes budgétaires, en cas de réduction de l'enveloppe budgétaire globale. Il convient, selon ce responsable d'association, de ne pas donner de « chèques en blanc » aux pilotes du projet.

○ *Des craintes quant aux conséquences du financement de la refonte : quelle évolution de la facture d'eau ?*

D'autres acteurs se sont inquiétés de l'impact de ces investissements sur la facture d'eau. Ils ont particulièrement alerté sur la difficulté que ces hausses représentent pour les personnes modestes. Certains ont souhaité qu'une prospective globale de l'évolution de la facture d'eau ait lieu. Ils craignent que les augmentations prévues par chacun des acteurs compétents se révèlent globalement très lourdes au final.



○ *Des craintes quant aux conséquences du financement de la refonte : une baisse des financements pour la rénovation des réseaux, attention au maillon faible*

La question la plus sensible concerne les arbitrages entre les investissements consacrés aux stations et les autres investissements engagés par les collectivités. Certains projets ne seront pas menés à terme faute de financement par l'Agence de l'eau. La rénovation des réseaux, nécessitant de très importants moyens financiers, pourrait pâtir du projet de refonte. Selon certains élus, cet arbitrage a été réalisé en toute connaissance de cause et ils l'assument. Des acteurs redoutent que cette stratégie ne crée un maillon faible dont pâtirait globalement les performances épuratoires de l'agglomération.

○ *Une question : comment régulariser le financement de la gestion des eaux pluviales ?*

Enfin, certains intervenants ont questionné la régularité du financement du traitement des eaux pluviales par le SIAAP, l'important réseau unitaire francilien complexifiant encore cette question. Le traitement des eaux de pluie doit en effet être financé par l'impôt et non par la facture du consommateur d'eau. Il a été rappelé que la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 prévoit que les collectivités territoriales peuvent instaurer une taxe payée par les propriétaires. Mais, de l'avis de tous, même appliquée, cette taxe ne sera pas suffisante. Aucune piste conforme à la Loi n'a été entrevue durant le débat.

Des suggestions d'études ont été faites pour tenter de répondre aux questions portant sur l'opportunité, les caractéristiques et le financement que le débat n'a pas permis d'éclairer.

5. DES SUGGESTIONS D'ÉTUDES AVANT LA DÉCISION

Le débat public a relancé des questions fondamentales sur la conception, le fonctionnement et l'évolution du réseau SIAAP. La décision de refondre Seine aval et le choix des capacités de traitement de la station auront un impact durable non seulement sur le territoire de Seine aval, mais aussi sur le territoire francilien.

Cette décision est importante à l'horizon de 2015, mais aura un impact fort jusqu'en 2060.

Le Groupement d'Appui Scientifique a indiqué dans un document joint (cf. annexe 7) la nature des études complémentaires à réaliser, selon lui, avant toute décision lourde. Ces études sont définies à partir d'une approche qui prend en compte l'évolution globale des problèmes d'assainissement en région parisienne, une analyse globale des risques concernant l'ensemble du système d'assainissement et les objectifs de qualité à atteindre sur la Seine.

● **Évolution de la consommation d'eau, de l'urbanisation et de la démographie francilienne ainsi que de la gestion en amont des eaux pluviales.**

Les trois premiers points sont relativement incertains. En trente ans, la consommation d'eau potable a baissé d'un peu moins de 20% en région parisienne. C'est une tendance qui va continuer dans les prochaines années, due en grande partie à l'impact des systèmes d'économie d'eau dans les appareils électro-ménagers, et plus largement à l'importance perçue par l'usager de sa consommation en eau par rapport aux problèmes environnementaux. Même si la charge de pollution globale variera probablement très peu, la diminution des débits risque de poser des problèmes de transport des matières jusqu'à la station d'épuration, ce qui remettrait en cause l'efficacité du réseau.

Plusieurs tendances d'évolution sont évoquées en ce qui concerne la répartition de l'évolution de l'habitat en Ile-de-France. Est-ce que l'implantation en grande banlieue se poursuivra ou est-ce qu'on va vers un comblement des dents creuses de l'urbanisation, par exemple ? Pour affiner cette perspective et son impact sur le traitement des eaux sales, une analyse fine de scénarios différents devrait être menée.

Enfin, la plupart des collectivités territoriales concernées par l'assainissement, communes ou départements, ont entamé des politiques ambitieuses de gestion des eaux pluviales en amont. L'impact de ces politiques dans l'avenir devrait pouvoir être évalué.

- **Impact de ces évolutions sur le dimensionnement de la station et sur la structuration du réseau d'assainissement.**

- **Évaluation des risques de dysfonctionnements des dispositifs de traitement des odeurs et leurs impacts pour la population et le personnel.**

La station d'épuration Seine aval est en fait une grande infrastructure industrielle. A ce titre elle devrait faire l'objet d'une analyse de risques qui seule, pourrait permettre de détecter les probabilités de défaillance en chaîne ou en parallèle.

- **Évaluation des risques de défaillances des réseaux notamment en temps de pluie et leurs impacts.**

Par rapport au milieu naturel, les rejets du système d'assainissement, c'est-à-dire les rejets des stations d'épuration et les rejets directs du réseau forment un tout. Une défaillance de réseau en termes de rejet aura un impact, surtout par temps de pluie, sur le fonctionnement de la station d'épuration située en aval et donc sur le rejet de celle-ci. Une analyse de risque de défaillance semble donc nécessaire sur l'ensemble du système d'assainissement, pour avoir une idée précise de l'évolution de la qualité du milieu naturel.

Ces suggestions d'études font écho aux discussions plus globales sur la gouvernance. La décision de la refonte et l'engagement d'un projet défini ont été annoncés pour la deuxième moitié de l'année 2008. Plusieurs acteurs se sont interrogés sur le processus de décision et sur les acteurs de cette décision.

6. DES INTERROGATIONS SUR LES ACTEURS DE LA DÉCISION, DES ATTENTES VIS-À-VIS DU SUIVI DU PROJET ET DES SUGGESTIONS POUR LA GOUVERNANCE DE L'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN.

Les questions dites de « gouvernance » ont été largement évoquées pendant le débat public.

La gouvernance est une notion controversée. Le terme de gouvernance est en effet défini et entendu aujourd'hui de manières très diverses et parfois contradictoires. Cependant et malgré la multiplicité des applications du mot, il existe une dynamique commune dans l'usage de ce terme. Chez la plupart de ceux qui, au sein du secteur public comme au sein du secteur privé, emploient le terme de gouvernance, celui-ci désigne avant tout, selon Wikipedia, « un mouvement de décentrement de la prise de décision, avec une multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans cette décision. Il renvoie à la mise en place de nouveaux modes de régulation plus souples, fondés sur le partenariat entre différents acteurs ».

Les acteurs individuels et collectifs impliqués dans la gestion des eaux sales sont extrêmement nombreux, depuis les « consommateurs » individuels jusqu'aux professionnels de la mer en passant par les industriels, les urbanistes, les maires mais aussi les ingénieurs ou les techniciens des stations d'épuration.

Les interactions entre les comportements et les décisions des uns et des autres forment un système qui est devenu très complexe et difficilement gérable aux dires de nombreux intervenants du débat public.

Ces questions de gouvernance concernent la gestion du système d'assainissement sur l'ensemble du territoire francilien, mais aussi sur le territoire de Seine aval.

Nous évoquons ici les enseignements à retenir sur ces questions.

Quelle association des collectivités riveraines aux décisions du SIAAP ?

Plusieurs acteurs des territoires ont pointé une contradiction importante : le Conseil d'administration du SIAAP est composé des représentants des quatre départements de la petite couronne, ancien département de la Seine (Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne), mais d'aucun représentant du Val d'Oise et des Yvelines dont les territoires sont pourtant impactés par l'usine Seine aval du SIAAP.



C'est pourquoi la question de l'association des collectivités du Val d'Oise et des Yvelines au CA du SIAAP est si importante. Les syndicats d'assainissement des communes raccordées situées en dehors des quatre départements et se considérant comme des « payeurs aveugles » ont formulé les mêmes attentes.

Le Conseil général du Val d'Oise a précisé dans un courrier qu'il souhaitait une association technique plus étroite entre ses services et les services du SIAAP en amont des décisions. Il a regretté que sa demande de participation à l'actualisation du Schéma d'assainissement n'ait pas reçu de réponse de la part du SIAAP. La participation directe au CA du SIAAP, impliquant une participation financière n'a pas été souhaitée.

Le Président du SIAAP a indiqué qu'il relayait auprès de son Conseil d'administration ces demandes. Il ne lui a pas été possible, pendant la durée du débat, d'indiquer quelles réponses le Conseil d'administration entendait donner.

Par ailleurs, des propositions d'études ayant été faites durant le débat public, des questions sur les caractéristiques finales du projet ayant été posées, ces acteurs ont souhaité savoir comment ils seront impliqués dans la finalisation du projet. Cette question n'a pas été tranchée. Seront-ils associés aux travaux du Conseil d'administration, ces questions seront-elles débattues au sein des instances de suivi de Seine aval ou dans le cadre d'un processus *ad hoc* ?

Des attentes vis-à-vis du suivi du projet, la création d'une CLICS ?

Plusieurs acteurs des territoires (élus et associations) ont tenu à souligner publiquement une amélioration des relations avec le SIAAP et ses équipes dirigeantes. Ils ont reconnu une nette amélioration, un changement d'attitude et une réelle volonté de les informer.

Pour autant, certains dysfonctionnements ont été mentionnés : une information des collectivités trop tardive suite à des incidents ou des accidents sur le réseau ; une augmentation récente des nuisances olfactives dont les causes sont mal comprises ou sans solution convaincante immédiate ; un système de prises en compte des plaintes de riverains jugé trop mécanique et impersonnel.

Cette amélioration des relations avec les acteurs locaux reste d'autant plus fragile que les contentieux entre les riverains et les décideurs locaux ont un lourd passif. Il a fallu, selon de nombreux témoignages, une forte mobilisation et une belle obstination pour faire évoluer les points de vue des politiques « parisiens » et « leurs » techniciens.

La vigilance des acteurs du territoire s'explique par cette « histoire ». Ils se disent très attentifs à la façon dont seront dorénavant prises les décisions, notamment dans le cadre de la finalisation du projet de refonte puis de l'exploitation de l'installation.

La transformation de l'Observatoire de l'environnement en instance d'information, de concertation et de surveillance peut devenir un élément clé du processus de décision. De nombreux acteurs ont salué la suggestion du Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye visant à transformer l'Observatoire de l'environnement en « Commission Locale d'Information, de Concertation et de Surveillance » (CLICS) de la « station d'épuration Seine aval et du réaménagement de la plaine ».

Certaines questions concrètes restent à traiter après le débat : quelle participation des acteurs, quelle information du grand public, quel type de fonctionnement (périmètre, budget...) ? Quelle place pour les acteurs des territoires où les boues sont épanchées ? Quel rôle de la CNDP dans le suivi du débat ?

D'autres propositions du maître d'ouvrage ont été formulées : un élargissement du comité de pilotage de la refonte, un comité de suivi des travaux, une Maison de l'environnement et des usagers, une possibilité de l'interpellation du CA par les riverains. Elles sont à repenser dans le cadre de la mise en place du CLICS.

Par ailleurs, les différents services de l'Etat ont rappelé que des phases formelles de consultations et d'études d'impact seront programmées au-delà même des décisions de principe. Mais, le Sous-Préfet a demandé la réalisation d'une étude d'impact générale, afin d'avoir une vision plus globale de la station.

Pour une concertation entre acteurs plus effective

Plusieurs acteurs institutionnels, l'Agence de l'eau comme la Ville de Paris ont fait remarquer pendant le débat public que les instances de concertation existent pour gérer les questions de la collecte et du traitement des eaux sales et des eaux de pluie.

Sans nier l'existence de tels dispositifs, d'autres élus ou associations ont estimé que les concertations restent trop formelles. Ainsi, il a été indiqué que sur l'ensemble des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), seuls quelques-uns avaient fait l'objet de concertations actives et donné lieu à l'adoption de projets ou de schémas. Ces décisions concertées seraient restées à l'état de « recommandations de papier ».

Quelques intervenants ont souligné la difficulté d'implication des élus dans des dossiers très techniques particulièrement complexes.

Ces élus seraient parfois conduits à prendre des décisions sans avoir les moyens de s'approprier les enjeux des projets et sans pouvoir maîtriser les contenus des volumineux dossiers techniques qu'on leur remet tardivement. Par ailleurs, la complexité pour le décideur politique est de percevoir les interactions des actions qu'il décide avec d'autres engagées dans un système qui couvrent plusieurs territoires administratifs et politiques. Enfin, les collectivités ne votant pas directement les financements au SIAAP (ce sont les consommateurs d'eau qui financent l'assainissement par l'intermédiaire de la facture d'eau) leurs élus mandatés parviendraient difficilement à s'impliquer dans les choix complexes portant sur l'évolution du système d'assainissement francilien.

Ainsi, il semble particulièrement difficile d'articuler les structures démocratiques et un système de traitement de « l'eau » qui, lui, est transversal. Limiter les pollutions notamment agricoles en amont de l'Ile-de-France de la Seine et de la Marne pourrait s'avérer bien moins lourd pour les finances publiques que d'imposer un niveau trop élevé de traitement des eaux usées franciliennes. Mais cette politique ne relève pas des mêmes compétences au niveau de l'Etat, ni des mêmes collectivités territoriales.

Les intervenants du débat public ont donc été nombreux à décrire un système de décision « mille feuilles », dans lequel les niveaux de décision sont trop nombreux et trop fragmentés. Ils en ont appelé à une plus grande lisibilité des instances de décisions pour parvenir à une plus grande maîtrise politique.

La gestion des eaux pluviales a été citée comme particulièrement révélatrice de ces problématiques car elle fait appel à diverses compétences, comme l'urbanisme, les espaces verts, la voirie, l'assainissement et l'épuration. Celles-ci sont assumées par différentes collectivités, communes, intercommunalités, départements et SIAAP. Il n'existe pas de structure mettant en cohérence leurs actions. Le Schéma d'assainissement du SIAAP n'a pas permis la mise en cohérence des actions avec les communes ou les intercommunalités.

Certains acteurs ont suggéré un « Grenelle de l'Eau en Ile-de-France » pour mettre à plat toutes les problématiques avec tous les acteurs concernés.

Pour une meilleure responsabilisation et sensibilisation des citoyens

Plusieurs intervenants ont insisté pour informer et responsabiliser le public, parce que « nous sommes tous producteurs de boues et tous responsables de son traitement ». Il serait donc essentiel d'impliquer tout le monde, de faire participer le public aux réflexions et aux choix. Il faudrait d'abord supprimer du langage commun la notion de « tout-à-l'égout ».

Un travail de prise de conscience initial est nécessaire, car à l'heure actuelle les citoyens ne se préoccupent pas de ce qui se passe après avoir tiré la chasse d'eau.



Améliorer la qualité de la Seine demande d'impliquer de nombreux acteurs : les habitants, les collectivités, les entreprises et les artisans. Plusieurs axes de travail ont été évoqués : l'information, la sensibilisation et la réglementation.

Certains insistent pour dire qu'il ne peut y avoir de prises de responsabilité sans connaissance. Cette sensibilisation est un travail de longue haleine qui produit des effets positifs. Elle a favorisé l'arrêt de l'usage de certains polluants et l'acceptation de l'autosurveillance. Ils estiment que le SIAAP pourraient s'investir davantage dans la sensibilisation.

Cette sensibilisation pourrait se développer au nom de deux principes : un principe éthique de responsabilité qui veut que chacun traite ses eaux usées et un principe de subsidiarité qui veut que l'on ne traite à un échelon centralisé que les pollutions qui ne peuvent se traiter à l'échelon local. Plus on éloigne le traitement et moins le pollueur se sent concerné.

Outre l'incitation, plusieurs intervenants insistent sur la nécessité d'appliquer les réglementations existantes. Pour d'autres, il convient préalablement de nettoyer les textes, car il est difficile de faire appliquer une réglementation très compliquée et parfois très ancienne.

Trouver un moteur pour entraîner le mouvement, coordonner les initiatives, partager les bonnes pratiques, faire évoluer les connaissances et les cultures

Le débat a permis de souligner que les projets innovants avancent si le public s'y investit et si les acteurs se rassemblent sur des objectifs partagés. Pour que la dynamique s'installe, il faut un moteur. Par exemple, pour la qualité de la Marne, le Syndicat Marne Vive constitue le moteur. Pour la Seine et la zone centrale de l'Île-de-France, ce moteur est actuellement difficile à trouver.

Plusieurs acteurs du territoire ont insisté sur l'éclosion de pratiques innovantes en matière de traitement des eaux pluviales ou de traitement à la source des pollutions. De nombreuses innovations sont en cours d'émergence (dans les projets d'urbanisme) et permettent de considérer les eaux pluviales comme une ressource et pas seulement un rejet.

Certaines innovations, en particulier sur la récupération des eaux de pluie, sont en émergence sur le territoire. D'autres innovations, comme la technique japonaise de traitement membranaire en pied d'immeuble, ne seraient pas encore développées en partie à cause des réglementations. Certains intervenants ont souligné que beaucoup de ces innovations concernent les constructions neuves et sont difficilement transposables dans l'existant.

Accepter la diversité des solutions semble une nécessité sur un territoire francilien très différencié. Les solutions pour le centre de Paris ou pour les projets d'urbanisation du plateau de Saclay ne répondent pas aux mêmes impératifs.

Plusieurs intervenants ont insisté sur un point : les innovations technologiques sont désormais bien connues et souvent mises en œuvre en Europe. Leur développement suppose une révolution culturelle de certains acteurs franciliens : urbanistes, architectes, élus, techniciens. Pour développer ces innovations, il conviendrait de transmettre des savoirs faire et d'accélérer la formation professionnelle des acteurs économiques.

Des décisions trop rapides sur la gestion des eaux pluviales pourraient conduire à ne choisir que les technologies actuelles qui sont « massives ». Ces investissements pourraient alors se faire au détriment d'une extension plus progressive d'innovations technologiques permettant un traitement ou une valorisation des eaux pluviales à la source.



Des intervenants ont estimé que la Région pouvait devenir l'institution qui pilote les politiques de l'eau sur le territoire. Un acteur a proposé que la région crée un organisme technique chargé de coordonner la mise en œuvre d'une politique globale de l'eau en Ile-de-France. Le représentant du Conseil régional a indiqué que son institution intervenait aujourd'hui en finançant des projets pour réussir à influencer les politiques menées sur le territoire, mais que l'eau ne relevait pas de son champ de compétence.

En conclusion, il est inscrit dans la Loi qui régit le débat public que ce dernier doit aborder l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet. La discussion sur l'opportunité s'est manifestée par le débat sur la capacité de la station d'épuration. Le maître d'ouvrage et l'Agence de l'eau ont estimé qu'il intervenait trop tard pour être suivi d'effet. Les objectifs assez consensuels n'ont pas donné lieu à débat. Les caractéristiques ont été jugées trop floues par les acteurs pour permettre la discussion. Cela a conduit à un débat dont les incidences n'ont pas toujours été bien comprises.

Sur le fond, la CPDP observe que le principe même de la refonte est généralement accepté. En revanche, elle note qu'une forte opposition à une capacité de l'usine de 1,5 million de m³ par jour s'est manifestée.

- De nombreux acteurs en appellent à une intervention directe de l'Etat pour que soit imposée une diminution de la capacité de traitement d'Achères.
- Une décision de refondre Seine aval à 1 500 000 m³ par jour, en fonction des éléments d'analyse rendus publics et sans plus d'argumentation et de concertation, rencontrerait une vive opposition des élus et du monde associatif du territoire, mais aussi au-delà.

La CPDP note que des propositions ont été faites.

Des études et analyses utiles à une prise de décision éclairée ont été proposées par le Groupe d'Appui Scientifique constitué par la CPDP. Celui-ci met en exergue que l'importance des investissements nécessite d'avoir de la visibilité sinon des garanties sur la pérennité à long terme du système d'assainissement francilien fondé sur un modèle mis en place au XIX^e siècle. Le maître d'ouvrage et l'Agence de l'eau ont indiqué à plusieurs reprises qu'une décision rapide est nécessaire. En réponse à cela :

- L'urgence de lancer la construction des installations nécessaires à la mise en conformité DERU n'a pas été démentie.
- Il a été suggéré, conformément aux études de définition du projet, de lancer le processus de refonte pour 1 050 000 m³ par jour autour des bâtiments récemment construits, réorganisés et complétés.
- Il a été proposé d'attendre le résultat des études avant de décider de la construction des installations nécessaires au traitement des 450 000 m³ par jour restant. La contrainte de la DCE n'a en effet pas semblé justifier une prise de décision rapide sur ce point.

Le débat sur la capacité de Seine aval a entraîné une question sur la gouvernance :

« Qui décide des caractéristiques de ce projet de refonte, notamment de sa capacité ? ». Une gouvernance plus ouverte et moins formelle a été demandée. Plusieurs acteurs ont proposé l'organisation d'un Grenelle de l'Eau en Ile-de-France pour légitimer les décisions et réussir à les appliquer.

Trois mois au maximum après la publication de ce compte-rendu et du bilan de la CNDP, le maître d'ouvrage rendra publique sa décision sur le principe et les conditions de la poursuite du projet. Il précisera comment il a tenu compte des arguments exprimés pendant le débat public.

La Commission nationale du débat public garantira la bonne information et association du public tout au long de l'avancement du projet. À la demande des acteurs du territoire, elle pourra nommer un tiers garant chargé de faire vivre sur la durée les principes de transparence, d'équivalence et d'argumentation qui ont régi le débat public qui s'achève.

2.

Saisine, préparation et déroulement du débat



1. LA SAISINE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie par le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) le 16 janvier 2007 de son projet de refonte de la station d'épuration Seine aval (cf annexe 1).

La station d'épuration Seine aval, créée en 1940, est la plus importante d'Europe. Elle traite les effluents de près de 70 % de la population francilienne, soit l'équivalent de 6,5 millions d'habitants. Estimé à 800 millions d'euros, le projet de refonte de cette installation est rendu obligatoire, indique le dossier de saisine, « par la vétusté et l'obsolescence de nombreux équipements techniques qu'il convient de changer ou de moderniser. Par ailleurs, les nouvelles directives européennes s'appliquant à l'assainissement obligent à accélérer cette rénovation complète ».

Le 7 février 2007, la CNDP a décidé d'organiser elle-même un débat public sur ce projet (cf annexe 2). Entre autres considérants, elle a estimé que « l'importance du projet nécessite que la participation du public soit pleinement assurée tout au long de son élaboration » et que « la communication de proximité développée depuis 1998 a eu pour but d'assurer l'information du public mais n'a pas fait la même place à son expression ». La CNDP a décidé de confier à Philippe MARZOLF la présidence de la Commission particulière du débat public (CPDP) chargée de son animation (cf annexe 3).

Sur proposition de ce dernier, la CNDP a ensuite désigné les membres de la Commission particulière. Odile PEIXOTO, et Jean-Paul PUYFAUCHER, ont été nommés le 7 mars, Laurence MONNOYER-SMITH, le 4 avril et Jean-Claude DEUTSCH, le 2 mai 2007.

2. LA PRÉPARATION DU DÉBAT

2.1. L'organisation de la Commission

Les membres de la Commission :

- **Philippe MARZOLF** (Président) – Eco-conseiller, Vice-président de la Commission nationale du débat public.
- **Odile PEIXOTO** Ingénieur agronome Research Excellence Director de TNS Healthcare (groupe TNS Sofres), ayant une expertise sur les études dans le domaine de la santé (épidémiologie, environnement).
- **Jean-Paul PUYFAUCHER** – Ingénieur travaux publics retraité, Commissaire enquêteur.
- **Laurence MONNOYER-SMITH** – Maître de conférence spécialiste du débat public et des technologies de l'information et de la communication à l'Université technologique de Compiègne.
- **Jean-Claude DEUTSCH** – Chercheur émérite de l'école nationale des Ponts et chaussées, spécialiste en hydrologie urbaine.



Les membres
de la Commission

Le secrétariat général :

Aurélien RATEAU a assuré le secrétariat général de la CPDP, assisté par Marie BELMONTE. Okan GERMIYAN était chargé de l'animation des outils Internet de la Commission. Le secrétariat général de la Commission était situé à Conflans-Sainte-Honorine dans des locaux permettant d'accueillir le public. La Commission a choisi cette localisation du fait de sa proximité de la station d'épuration et de son accessibilité par les transports en commun notamment en provenance de Paris.

L'assistance de la Commission :

Après appel d'offre, la société Etat d'Esprit a été chargée de la logistique des réunions publiques, de la conception et du suivi de fabrication des documents de la CPDP et des relations-presse. Elle était associée à Jean-Pierre TIFFON pour le conseil stratégique et la rédaction des comptes-rendus de réunions publiques.

La société Aleaur a fourni le site Internet du débat (commun à tous les débats publics organisés par la CNDP) et l'a implémenté. Elle a également conçu le blog du débat pour l'occasion.

Les « observateurs extérieurs » :

La Commission a désiré que le débat fasse l'objet d'une analyse par des chercheurs en sciences humaines. La CPDP souhaitait en effet qu'un observateur extérieur analyse comment le débat était « pris en main » par les différents acteurs, quel cadrage il lui était donné. Elle souhaitait également que soient évalués quantitativement et qualitativement les outils Internet mis en place durant le débat, notamment le blog. Une étude a donc été réalisée conjointement par le Centre d'enseignement et de recherche eau, ville, environnement (CEREVE) de l'école nationale des Ponts et Chaussées et par le laboratoire Connaissance, organisation et systèmes techniques (Costech) de l'Université technologique de Compiègne. Un questionnaire diffusé en réunions publiques et placé en « pop up » sur le site Internet a permis de recueillir des données sur les participants au débat public. Des représentants de l'équipe de recherche ont assisté à l'ensemble des réunions de travail de la Commission et des réunions publiques du débat.

Un rapport provisoire du CEREVE a été remis à la Commission début janvier 2008, (cf annexe 8). Un rapport définitif sera remis à la Commission et au maître d'ouvrage à la fin juin 2008.

2.2. Le suivi de la rédaction du dossier du maître d'ouvrage

Conformément à la loi de février 2002, le SIAAP a rédigé un dossier dit du maître d'ouvrage présentant le projet soumis au débat. La Commission a rencontré le SIAAP à cinq reprises avant le lancement du débat afin de lui donner des recommandations quant à la rédaction de ce document.

La CNDP a décidé le 25 juillet 2007 que le dossier proposé par le SIAAP pouvait être soumis au débat (cf annexe 4). Il a été imprimé à 8 000 exemplaires et sa synthèse à 110 000 exemplaires. La Commission précisait que les caractéristiques du projet seraient détaillées une fois les études de définition achevées.

Dans son dossier de saisine, le SIAAP avait en effet annoncé que des études de définition du projet, menées en parallèle par trois groupements d'entreprises, seraient finalisées durant le deuxième semestre 2007. Il a donc été convenu avec la CPDP lors de la préparation du débat que des documents complémentaires au dossier du maître d'ouvrage seraient diffusés en cours de débat. Ainsi, une plaquette et une synthèse de chacun des trois projets ont été mises en ligne le 22 octobre sur le site Internet du débat public. Elles étaient rédigées par les groupements d'entreprises. Un document de six pages rédigé par le SIAAP et synthétisant ces trois propositions a été mis en ligne le 21 novembre. Il a également été imprimé à 4 000 exemplaires. Un autre document de huit pages présentant la vision du SIAAP a été disponible sur le site Internet le 28 novembre. Il a été tiré à 2 500 exemplaires.

Les acteurs du débat ont regretté à plusieurs reprises le caractère tardif de la présentation des propositions des groupements d'entreprises. A la fin du débat, certains acteurs soulignaient encore le flou qui entourait le projet du maître d'ouvrage. Il ne semble pas souhaitable de réitérer ce type d'organisation où un document essentiel parvient en cours de débat. Cela n'a pas permis à la CPDP de préparer les réunions publiques en toutes connaissances de causes. Malgré une structuration du débat qui se voulait adaptée, le public a désiré bénéficier de l'ensemble des éléments dès le lancement du débat pour commencer à bâtir son argumentaire.

2.3. La définition du cadrage, de la structuration et des modalités de déroulement du débat

Dès la décision de la CNDP d'organiser un débat public, des rencontres ont été organisées entre le Président de la Commission et les maires des communes limitrophes de l'usine, les représentants des institutions (notamment les services de l'Etat), des associations et des chercheurs actifs dans le domaine de l'eau, des boues d'épuration et des nuisances. Plus de 50 personnes ont ainsi été rencontrées entre le mois de février et de juillet 2007 dont 11 représentants de l'administration, 19 élus ou représentants des collectivités, 9 représentants d'associations, 9 experts (cf annexe 5)...

En parallèle de ces rencontres, un courrier a été adressé le 18 avril 2007 aux maires et députés des neuf communes riveraines, à l'ensemble des maires des communes dont les eaux usées sont traitées par la station d'épuration Seine aval (environ 150), aux Présidents des treize syndicats d'assainissement raccordés au SIAAP et aux Présidents du Conseil régional et des Conseils généraux concernés. Ce courrier avait pour objectif de les informer de la tenue du débat. Il était accompagné d'un questionnaire sollicitant des suggestions en termes de thématiques à débattre et de modalités de déroulement de débat (lieu de réunions publiques...). 20 réponses ont été reçues (18 de collectivités, Conseil régional, Conseils généraux, syndicats d'assainissement, mairies, une d'une association et un d'un syndicat professionnel).



Le dossier
du Maître d'ouvrage

Une réunion de concertation sur les modalités du débat a ensuite été organisée le 9 juillet dans les locaux de la CPDP. Près de 60 personnes étaient présentes (23 représentants de collectivités, 13 d'administrations, 12 d'associations...). Le Président de la CPDP a présenté le cadrage et les modalités de déroulement envisagés suite à l'analyse des entretiens menés auprès des acteurs et des réponses au courrier du 18 avril 2007 (la CPDP s'est réunie à 7 reprises pour ce faire). Un échange avec les participants s'en est suivi. La Direction du SIAAP a ensuite présenté le projet de refonte de la station d'épuration Seine aval.

Ces entretiens menés en amont du débat, les réponses au courrier du 18 avril et la réunion de concertation du 9 juillet ont permis de définir le cadrage et les modalités de déroulement du débat de la façon suivante :

4 types de publics visés :

- Les riverains et les salariés de l'usine,
- Les usagers et les acteurs de l'assainissement francilien,
- Les acteurs de l'épandage agricole des boues d'épuration (agriculteurs, riverains des terrains, associations...),
- Les personnes concernées pour des raisons professionnelles ou personnelles par la qualité de la Seine, de son estuaire et de la mer du Nord.

Un débat structuré en trois phases :

- Après la réunion de lancement, cinq auditions du public pour connaître les attentes des différents publics visés,
- Cinq réunions thématiques pour explorer chacun des champs du projet (problématique de la qualité de l'eau, du traitement des boues, des nuisances, des risques industriels et sanitaires et de la gestion des eaux pluviales),
- Trois réunions de synthèse pour évaluer les projets proposés, avant la réunion de clôture.

Ces modalités ont été validées par la Commission nationale du débat public le 25 juillet 2007 (cf annexe 4).



Réunion de présentation du cadre du débat aux acteurs le 9 juillet 2007

3. LA PUBLICISATION DU DÉBAT

Indépendamment des documents du maître d'ouvrage, différents supports de communication ont été créés pour informer de la tenue du débat et expliciter ses modalités de déroulement. Tous ont décliné la même identité visuelle.

- Le premier numéro du journal du débat (tiré à 110 000 exemplaires) et le dépliant de présentation (d'un format plus adapté au tractage et tiré à 100 000 exemplaires) ont relaté les objectifs, le cadrage et les modalités de déroulement du débat. Tous deux intégraient une carte T permettant de demander les documents du maître d'ouvrage et de la CPDP. Le journal n°2 du débat présentant les enseignements des auditions du public n'a pas fait l'objet d'une diffusion papier large. Sa version provisoire a été proposée sur le blog (cf 4.4.) afin que les internautes proposent des amendements. Sa version définitive a été diffusée essentiellement dans les salles de réunions.
- Des tracts ciblés (avec des messages adaptés) ont été édités pour préciser le rôle de chaque phase de réunion, parfois même de chaque réunion.
- Des panneaux d'exposition ont été conçus (trois panneaux présentant la démarche de débat public et quatre panneaux présentant le projet de refonte de Seine aval).
- Des affiches relatant la tenue du débat ou d'une réunion en particulier ont été distribuées. Plus rare, une banderole a été déployée à Maisons-Laffitte.

Plusieurs moyens ont été utilisés pour diffuser ces documents : l'envoi de courriers non adressés distribués dans l'ensemble des boîtes aux lettres, l'envoi de courriers adressés, le tractage, la diffusion dans les points publics...

3.1. Dans les neuf communes riveraines de l'usine

Un premier document a été distribué aux 4 500 participants à la fête de la lavande, organisée par le SIAAP, le dimanche 1^{er} juillet, sur le site de Seine aval. Ce document incluait une carte T.

Les 90 000 foyers des 9 communes riveraines du site de Seine aval ont fait l'objet d'une opération de boîtage entre le 3 et le 7 septembre. Le journal n°1 du débat ainsi que la synthèse du dossier du maître d'ouvrage ont été déposés dans toutes les boîtes aux lettres. Avant le lancement du débat et au début de chacune de ses phases, des séances de tractage ont eu lieu dans les 9 gares des communes du périmètre et sur les marchés.

Les associations et les communes ont également accepté de relayer l'information, notamment dans leurs publications, sur leur site Internet et sur les panneaux d'affichage municipaux. Elles ont permis de diffuser l'information lors des forums des associations qui se sont tenus au mois de septembre. Enfin, la plupart des mairies ont accueilli l'exposition itinérante et mis à disposition les documents du débat dans les points publics. La Commission adresse ses plus vifs remerciements aux acteurs locaux pour leur aide précieuse, comme le confirme l'étude réalisée.

Un sondage a en effet été mené entre le 24 et le 26 septembre, préalablement à la première réunion publique, pour évaluer l'impact de la communication. Plus de 500 personnes représentatives des communes riveraines ont été interrogées par téléphone. 21 % de sondés ont dit être au courant du débat public sur le projet de refonte de la station d'épuration Seine aval alors que 38 % des sondés étaient au courant seulement du projet en tant que tel. Le projet ayant fait l'objet d'une information grand public très limitée avant le lancement du débat, on peut considérer que la communication du débat public a touché près de 4 habitants sur 10 des communes riveraines. La possibilité de s'informer et de donner son avis dans le cadre du débat a malheureusement été éludée par beaucoup de répondants. A la question sur l'organisateur du débat, seuls 6% ont répondu une Commission indépendante, 32 % le Conseil général et 46 % le SIAAP..



L'identité visuelle du débat



L'exposition itinérante

Parmi les personnes au courant du projet ou du débat (soit 1 habitant sur 4) :

- 51 % disent avoir été informées notamment par les médias. Au moment du sondage, la presse avait relaté le débat à quatre reprises et six communes l'avaient annoncé dans leur journal municipal.
- 47 % des personnes ont eu l'information grâce aux documents distribués dans les boîtes aux lettres.
- Enfin, 29 % tenaient l'information d'une connaissance et 14 % avaient vu une ou des affiches.



● Dépliants et exposition mis à disposition du public au Centre administratif de Saint-Germain-en-Laye

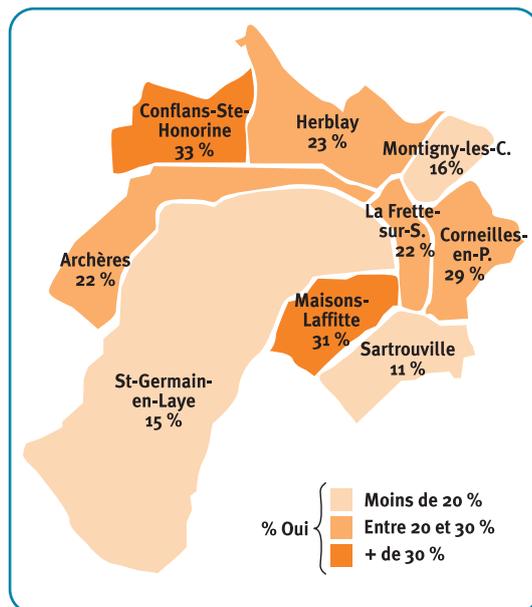
... 3.2. **Auprès du public francilien**

La Commission souhaitait informer les usagers franciliens de la tenue du débat public. Il aurait été trop coûteux d'avoir recours à un boîtage ou à de nombreuses séances de tractage. Aussi, elle a proposé par courrier à 8 000 institutions de diffuser la documentation au débat.

Plus de 400 institutions sur les 8.000 sollicitées ont demandé à recevoir des documents supplémentaires pour le diffuser auprès de leurs collaborateurs, adhérents, membres ou administrés.

Près de 50 000 documents ont été envoyés. La Commission les en remercie. Grâce à eux, le public francilien a pu trouver de l'information tout au long du débat dans les lieux publics qu'il fréquente quotidiennement.

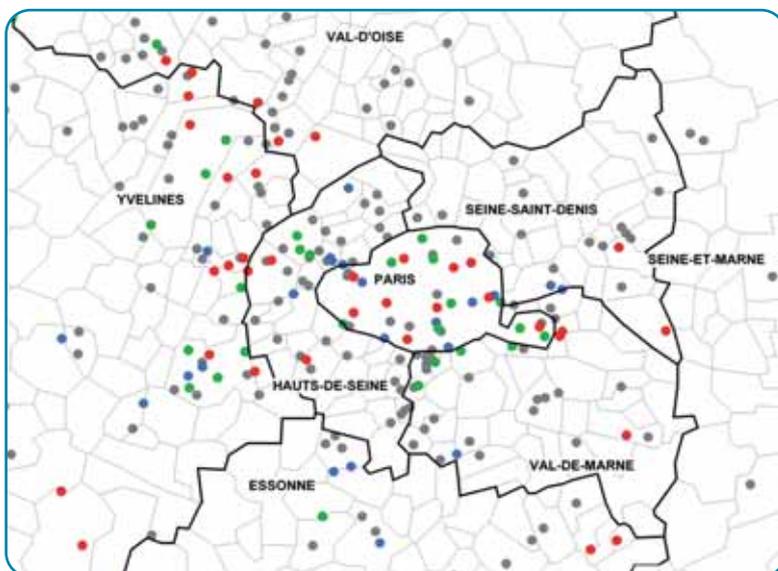
TAUX DE NOTORIÉTÉ DU DÉBAT PUBLIC DANS LES 9 COMMUNES RIVERAINES DU SITE



Source : Sondage Opinion Way réalisé auprès de 510 habitants représentatifs des 9 communes entre le 24 et le 26 septembre 2007

DIFFUSION DE DOCUMENTS

- Par un acteur économique
- Par une collectivité
- Par une administration
- Par une association



CPDP Seine aval AR/DZ, fond de carte : source ARTCIQUE, janvier 2008

3.3. Auprès des acteurs de l'eau et de l'assainissement

Près de 8 000 acteurs franciliens et nationaux de l'eau et de l'environnement ont été destinataires, début septembre 2007, du journal n° 1 du débat et du dossier du maître d'ouvrage (pour 1 100 d'entre eux) ou de sa synthèse. Certains événements particuliers ont également été exploités pour informer de la tenue du débat les acteurs qu'il concernait potentiellement. Ainsi, un document a été distribué aux participants à l'inauguration de l'unité de traitement des pollutions azotées, le 29 juin, sur le site de Seine aval. Le Président Philippe MARZOLF a également pris la parole à cette occasion.

Des dépliants ont par ailleurs été distribués lors de la journée du développement durable à la Bourse de commerce de Paris le 11 octobre et lors de la réunion du « Grenelle de l'environnement » de Drancy le 17 octobre.

3.4. Pour informer des réunions se tenant en dehors des communes riveraines de l'usine

Cinq réunions se sont tenues en dehors du périmètre des communes riveraines de l'usine. Elles appelaient une communication adaptée. Des tracts ciblés ou des courriers d'invitation ont été envoyés aux acteurs concernés pour les informer et leur permettre de les diffuser. Des dépliants ont également été distribués lors de la réunion du « Grenelle de l'environnement » du Havre le 8 octobre et un encart publicitaire a été acheté dans le quotidien Paris-Normandie avant la réunion de Rouen.

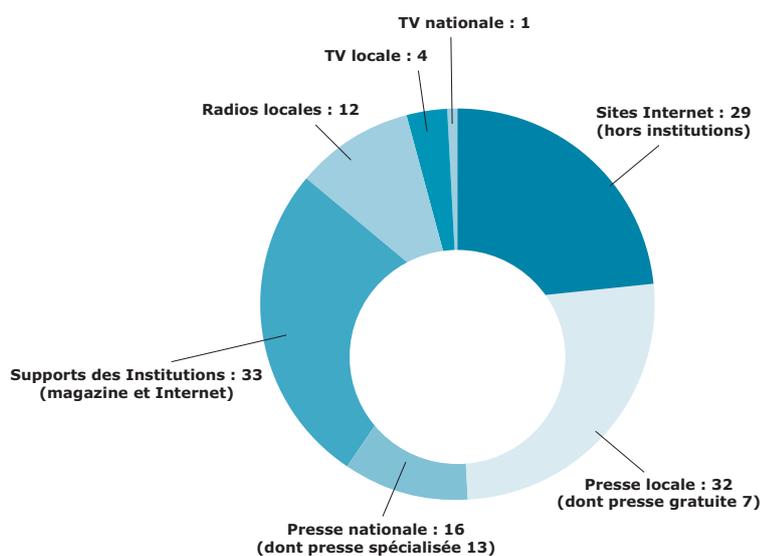
	TRACTAGE	ENVOI POSTAL	AUTRES
PRÉ-INFORMATION	4 500 tracts distribués lors de la fête de la lavande, le 1 ^{er} juillet	Envoi du dossier du maître d'ouvrage ou de sa synthèse à 8 000 acteurs et proposition de diffuser la documentation au public	Participation et diffusion de documents à l'inauguration de l'unité de traitement des pollutions azotées, le 29 juin. Boîtage de 92 000 synthèses du dossier MO et journal n°1
RÉUNION DE LANCEMENT, LE 27 SEPTEMBRE	6 000 dépliants distribués dans les 9 communes (40 heures / 14 pts de tractage). 6 500 dépliants distribués dans les gares de Paris		340 affiches chez les commerçants en local
AUDITIONS DU 2 (CONFLANS) ET DU 11 OCTOBRE (HERBLAY)	12 000 tracts ciblés distribués dans les 9 communes (54 h / 23 pts)		
AUDITION DU 4 OCTOBRE (CERGY)		850 tracts envoyés aux acteurs de l'épandage agricole	
AUDITION DU 6 OCTOBRE (NANTERRE)	1 000 tracts distribués lors du Grenelle de l'Environnement de Drancy et de la journée du développement durable	750 tracts envoyés aux acteurs assainissement francilien	
AUDITION DU 23 OCTOBRE (ROUEN)	900 tracts distribués lors du Grenelle de l'Environnement du Havre	700 tracts envoyés aux acteurs de l'estuaire de Rouen	100 affiches déposées dans la faculté de Rouen Achat d'un encart-presse dans Paris Normandie
RÉUNIONS THÉMATIQUES DU 8, DU 12 (MEDAD) ET DU 30 NOVEMBRE (ROISSY)		Invitation envoyée à 2 228 acteurs de l'eau et de l'environnement	
RÉUNIONS THÉMATIQUES DU 20 (LA FRETTE) ET DU 22 NOVEMBRE (ACHÈRES)	7 500 tracts ciblés distribués dans les 9 communes (40 h / 16 pts)		
RÉUNIONS DE SYNTHÈSE DU 4 (HERBLAY) ET DU 11 DÉCEMBRE (CONFLANS)			
RÉUNION DE SYNTHÈSE DU 13 DÉCEMBRE (MAISONS-LAFFITTE)	3 500 tracts ciblés distribués dans les 9 communes (17 h / 7 pts)	Invitation envoyée à 1 360 acteurs du débat	
RÉUNION DE CLÔTURE, LE 19 DÉCEMBRE		Invitation envoyée à 2 174 acteurs du débat	

*NB : Certaines actions n'apparaissent pas dans ce tableau.
De nombreuses institutions des communes riveraines ou d'Ile-de-France ont en effet relayé le débat dans leurs publications, sur leur site Internet ou sur leurs panneaux d'information municipaux. Dans les lieux destinés à l'accueil du public, certaines ont accueilli l'exposition itinérante, mis de la documentation du débat à disposition du public et des affiches.*

3.5. Les relations média

La conférence de presse de lancement du débat a été organisée le 7 septembre 2007 au Pavillon de l'eau à Paris. Une dizaine de journalistes étaient présents. Dix communiqués de presse ont été envoyés tout au long du débat à un fichier contenant plus de 400 journalistes. Les relances téléphoniques ont été nombreuses. Plus de 120 retombées ont été enregistrées tous types de médias confondus.

RÉPARTITION DES 120 RETOURS/MÉDIA (DE JUILLET 2007 À JANVIER 2008)



La conférence de presse

D'une façon générale, on constate que la presse des collectivités et la presse locale ont bien relayé le débat. Les médias nationaux, en revanche, s'y sont peu intéressés. Les sites Internet spécialisés comme Média Terre ou Enviro 2 b ont relaté régulièrement le débat de même que les sites des collectivités.

Sur le fond, la presse locale a insisté sur les nuisances que génère l'usine aujourd'hui, rendu compte des réunions publiques et relaté le point de vue des différents protagonistes du débat interviewés (maître d'ouvrage, associations, syndicats, élus notamment régionaux). Elle n'a pas contribué à faire émerger de nouvelles problématiques.



Tract envoyé aux acteurs de l'épandage des boues pour l'audition du 4 octobre à Cergy

En conclusion, la Commission a mené une importante campagne d'information en direction des 4 publics concernés par le projet. Pour ce faire, elle s'est appuyée autant que possible sur les institutions, les collectivités et les associations déjà en contact avec l'ensemble des « cibles du débat » (près de 50 000 documents envoyés). Mais, elle a également eu massivement recours au tractage (plus de 40 000 documents ont été tractés tout au long du débat) et au boîtage (92 000 foyers ont reçu le journal du débat avant le lancement). Enfin, elle a envoyé de nombreux courriers pour mobiliser les acteurs de l'eau et de l'assainissement.

Qualitativement, elle s'est attachée à adapter ses supports aux différents publics et aux différents moments du débat afin de bien faire percevoir l'utilité de la participation. Ainsi, par exemple, pas moins de 6 tracts différents ont été édités tout au long du débat.

La Commission se doit de mettre en place les outils pour informer le public de l'existence du débat, libre à lui ensuite de participer ou non. Avant le lancement du débat, un sondage mené auprès de 500 personnes a montré que près de 40 % des habitants des communes riveraines avaient connaissance du projet de refonte de Seine aval, plus de 20 % savaient qu'il faisait l'objet d'un débat public. Cette proportion a probablement augmenté sensiblement tout au long du débat, les campagnes d'information pour chaque réunion publique et le bouche à oreille aidant.

4. L'UTILISATION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION À LA DISPOSITION DU PUBLIC

Un certain nombre d'outils ont été mis en place pour permettre à un public, préalablement informé de la tenue du débat par les moyens de publicisation (cf annexe 3), de s'informer, de poser des questions et d'exprimer son avis.

4.1. La participation en réunions publiques

Près de 1 500 personnes ont assisté aux 15 réunions publiques du débat. De nombreux acteurs associatifs ou institutionnels, notamment, ont assisté à plusieurs réunions, parfois à toutes. En conséquence, le nombre global de participants au débat est moins important.



● Réunion de synthèse
● du 4 décembre

	TYPE DE RÉUNIONS PUBLIQUES	LIEU	HEURE	DATE	NBRE. PARTICIPANTS
	RÉUNION DE LANCEMENT DU DÉBAT	Saint-Germain-en-Laye	20 h 30	jeudi 27 septembre 07	200
AUDITIONS	AUDITION DES RIVERAINS ET DES SALARIÉS	Conflans-Sainte-Honorine	20 h 00	mardi 2 octobre 07	70
	AUDITION DES ACTEURS DE L'ÉPANDAGE DES BOUES	Cergy le Haut	20 h 00	jeudi 4 octobre 07	50
	AUDITION DES RIVERAINS ET DES SALARIÉS	Herblay	20 h 00	jeudi 11 octobre 07	200
	AUDITION DES USAGERS ET ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN	Nanterre	20 h 00	mardi 16 octobre 07	80
	AUDITION DES ACTEURS ET USAGERS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE	Rouen	19 h 00	mardi 23 octobre 07	50
RÉUNIONS THÉMATIQUES	COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA SEINE ?	MEDAD - Paris 7ème	14 h 30	jeudi 8 novembre 07	65
	COMMENT TRAITER LES BOUES PRODUITES PAR LA STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL ?	MEDAD - Paris 7ème	14 h 30	lundi 12 novembre 07	80
	COMMENT RÉDUIRE LES NUISANCES DE SEINE AVAL ?	La Frette sur Seine	20 h 00	mardi 20 novembre 07	130
	QUELS SONT LES RISQUES INDUSTRIELS ET SANITAIRES DU SITE DE SEINE AVAL ?	Achères	20 h 00	jeudi 22 novembre 07	80
	LA PROBLÉMATIQUE DES EAUX PLUVIALES	Roissy	10 h 30	vendredi 30 novembre 07	70
RÉUNIONS DE SYNTHÈSE	QUELLE RÉORGANISATION DU SITE ET QUEL RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLAINE ?	Herblay	20 h 00	mardi 4 décembre 07	130
	QUELLE RÉORGANISATION DU SITE ET QUEL RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLAINE ?	Conflans-Sainte-Honorine	20 h 00	mardi 11 décembre 07	70
	QUELS IMPACTS FINANCIERS ET QUELLE GOUVERNANCE DU PROJET ET DES TRAVAUX ?	Maisons-Laffitte	20 h 00	jeudi 13 décembre 07	70
	RÉUNION DE CLÔTURE	Saint-Germain-en-Laye	20 h 00	mercredi 19 décembre 07	120
	TOTAL				1 465

Si l'objet du débat public n'est pas de « faire du nombre », le niveau de participation peut toutefois paraître modéré eu égard à l'effort important d'information du public. Cela peut être interprété de différentes façons :

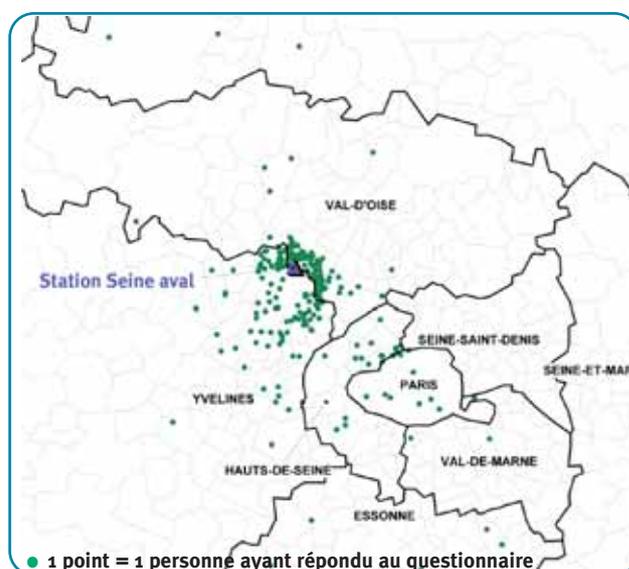
- Au niveau local, tout d'abord, le projet ne consiste pas en l'implantation *ex nihilo* d'un nouvel équipement mais en la rénovation d'une installation existante. Il suscite donc peu de craintes au niveau du foncier – il prévoit de restituer des terrains là où d'autres grands projets en débat public conduisent in fine à des expropriations.
- Au niveau des nuisances, autre moteur traditionnel de la participation aux débats publics, la fréquentation modérée des réunions organisées localement est plus difficile à interpréter. Dénote-t-il un niveau de nuisances actuel jugé acceptable et une confiance implicite dans le projet pour améliorer ou tout au moins ne pas aggraver la situation ? Ou signifie-t-il au contraire un renoncement vis-à-vis de nuisances persistantes et une confiance limitée dans le débat public pour faire évoluer cet état de fait ? Nous retiendrons seulement les arguments évoqués dans les salles.

- Au niveau régional, il est apparu que les questions d'assainissement mobilisent peu le public. Le désintérêt de la population pour le devenir de ses effluents, le caractère souterrain de la plupart des installations et l'éloignement de la station d'épuration ont été avancés lors du débat comme des explications à cette affluence limitée.
- Par ailleurs, la facture d'eau chargée de financer l'assainissement, entre autres, mais cachée dans les charges qu'acquittent les personnes résidant en habitat collectif, ne contribue pas à la sensibilisation des citoyens à cette problématique. La faiblesse traditionnelle des prises de positions politiques sur le sujet (contrairement à l'eau potable) a été également soulignée comme un prolongement de ces phénomènes. Toutefois, si le grand public francilien n'a pas été présent en nombre, les acteurs associatifs régionaux et les collectivités, intercommunalités, syndicats d'assainissement et conseils généraux de petite et même de grande couronne ont bien pris part à ce débat.

Une approche qualitative de la participation présente également un certain intérêt. Un questionnaire mis en ligne sur le site Internet et distribué lors des réunions publiques permet de dresser le profil type du participant au débat public. Il s'agit plutôt d'un homme (près de 65 % des participants), âgé de plus de 55 ans (près de 50 %) et propriétaire de son logement (70 %).

Avec toutes les précautions qu'implique la faible quantité de réponses, nous constatons que la grande majorité des 258 personnes ayant répondu aux questionnaires habitent dans les communes riveraines de l'usine.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX RÉUNIONS



CPDP Seine aval AR/DZ, fond de plan ARTCIQUE, janvier 2008

4.2. Les questions, les contributions et les cahiers d'acteurs

Les questions

A l'occasion du débat, plus de 190 questions posées par des participants ont reçu une réponse écrite.

- 184 questions destinées au SIAAP
- 9 questions destinées à la CPDP
- 85 questions ont été écrites sur les fiches distribuées lors des réunions publiques (elles ont reçu une réponse écrite même lorsqu'une réponse orale avait été donnée).
- 56 questions sont parvenues par retour des cartes T
- 39 questions ont été posées directement dans le formulaire du site Internet.
- 3 questions sont parvenues par les moyens traditionnels (courriers, courriels...)

Le délai de réponse moyen a été de 22 jours. Ce délai inclut la rédaction de la réponse par le maître d'ouvrage et la relecture par la CPDP.

La Commission souhaite souligner ici la qualité des réponses fournies par le SIAAP. Elles constituent un complément d'informations non négligeable pour le débat public.

Les contributions

Lors du débat public, 46 contributions ont été adressées à la Commission. Toutes ont enrichi le débat et deux d'entre elles se sont inscrites dans une démarche particulière :

● Le Groupe d'appui scientifique

Devant la technicité du projet, la CPDP a décidé de demander à des spécialistes des différents domaines afférents au projet d'analyser le cahier des charges du projet de refonte ainsi que les études de définition.

Le Groupe était composé de Serge BOURGEOIS (Institut national de la recherche agronomique), Philippe DUCHENE (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement - Cemagref), Loïc GUEZENEC (Groupement d'intérêt public Seine aval), Jean-Marie MOUCHEL (Programme Piren Seine) et de Bruno TASSIN (Centre d'enseignement et de recherche eau, ville, environnement). Le Groupe s'est réuni à trois reprises pour échanger à propos de ces documents. Les membres ont participé à plusieurs réunions publiques. Ce travail collectif a débouché sur une contribution portant sur les études complémentaires nécessaires pour prendre une décision (cf annexe 7).

● Des collégiens dans le débat

La Commission a souhaité impliquer des scolaires dans le débat afin de connaître leur perception de l'usine Seine aval, de l'activité d'assainissement et de ses perspectives. Dans le cadre du débat, deux classes ont pu visiter la station d'épuration Seine aval. Du fait d'une prise de contact tardive, les projets éducatifs n'ont pas été menés à leur terme avant la fin du débat et seule une contribution a été postée sur le blog. La Commission remercie les enseignantes et les élèves et espère que cette visite aura enrichi leur projet.

Les cahiers d'acteurs

La Commission a choisi d'éditer huit contributions en tant que cahiers d'acteur. Elles émanaient d'associations, (les Amis de la Terre, Ile-de-France Environnement et Val de Seine Vert), d'une collectivité (le Conseil régional Ile-de-France), de la recherche (le groupement d'intérêt public Seine aval), d'un parti politique (les Verts Ile-de-France) mais aussi du Conseil économique et social régional et de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Tous ont été envoyés à l'ensemble des personnes (cf 4.3.) qui ont émis le souhait de recevoir la documentation du débat (à l'exception du cahier du Conseil régional d'Ile-de-France et des Verts Ile-de-France, parvenus fin novembre, trop tard pour permettre une diffusion avant la fin du débat).

...❖ 4.3. Les demandes de documents et la newsletter – les cartes T

A la fin du débat, 1 300 personnes avaient demandé, par retour des cartes T ou par demande sur le site Internet à recevoir un ou plusieurs documents du débat. Une fois inscrits, ces contacts ont reçu les cahiers d'acteurs et les compléments du dossier du maître d'ouvrage au fur et à mesure de leur publication.

Comme pour la participation aux réunions publiques, on observe que la plupart des demandes de documents ont émané des habitants des communes riveraines de l'usine Seine aval. On constate toutefois que la quasi totalité des demandes sont circonscrites dans un cercle de 200 kilomètres autour du site. Cela s'explique par le fait que les maires de toutes les communes où sont épandues des boues de Seine aval ont reçu un dépliant de présentation du débat incluant une carte T pour commander d'autres documents. Or, selon les informations du maître d'ouvrage, ces communes se trouvent à 200 kilomètres de l'usine Seine aval au plus.

Une lettre électronique hebdomadaire a été diffusée par la CPDP. Elle présentait les prochaines réunions publiques, les derniers documents disponibles sur le site du débat et l'actualité du blog. A la fin du débat, plus de 3 200 personnes étaient inscrites pour recevoir cette lettre. Plus de 300 inscriptions ont été enregistrées certaines semaines. La Commission a été surprise par le succès de cet outil.



● 8 cahiers d'acteurs
● ont été édités



LOCALISATION DES INSTITUTIONS ET DES PARTICULIERS AYANT DEMANDÉ L'ENVOI DE DOCUMENTS

par carte T, site Internet, courrier, mail ou téléphone



CPDP Seine aval AR/DZ, fond de plan ARTCIQUE, janvier 2008

Diffusées dans le tract distribué lors de la fête de la lavande ainsi que dans le journal n°1 et dans le dépliant de présentation du débat, les cartes T permettaient au public de demander la documentation mais également de poser des questions. Près de 500 cartes T ont été retournées à la Commission. Cela représente un taux de retour de 2,5 pour 1 000.

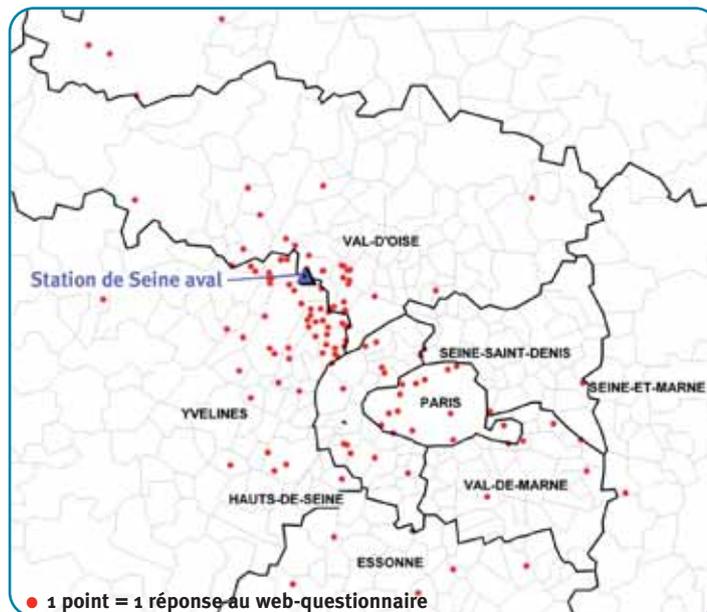
4.4. Le site Internet et le blog du débat

Le site Internet a été consulté par 14 000 visiteurs (une adresse IP ne pouvant être comptabilisée qu'une fois par jour). Un questionnaire apparaissant en « pop up » à l'ouverture du site permet de mieux connaître l'origine géographique des internautes visiteurs. 152 personnes ont répondu à ce questionnaire. Il apparaît que le site a été fréquenté par des personnes ne résidant pas en Ile-de-France. En revanche, on constate que les Franciliens hors riverains de l'usine ne l'ont pas significativement plus visité qu'ils n'ont participé aux réunions publiques. Ce questionnaire ne permet toutefois pas d'expliquer la fréquentation relativement importante du site par rapport à la participation physique en réunions publiques.



Le Blog du débat public

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES AYANT CONSULTÉ LE SITE INTERNET DE LA CPDP



CPDP Seine aval AR/DZ, fond de plan ARTCIQUE, janvier 2008

La mise en place du blog avait pour objectif de permettre au débat d'exister en dehors des salles de réunions publiques. Il devait favoriser la participation de certains publics notamment les jeunes actifs et les personnes habitant loin des lieux de réunions. Dans les faits, le blog a permis un prolongement du débat pour les acteurs qui participaient déjà physiquement aux réunions publiques. Le blog n'en demeure pas moins un outil tout à fait enrichissant pour le débat public.

Le blog a été consulté par 3 800 visiteurs. 126 commentaires ont été postés. Les enseignements provisoires de chaque réunion publique ont fait l'objet d'un article. Les internautes disposaient d'une dizaine de jours pour suggérer des amendements ou des compléments avant que le compte-rendu définitif ne soit mis en ligne sur le site Internet du débat. Dans les faits, les commentaires étaient surtout l'occasion d'apporter des précisions par rapport aux interventions à la tribune et de relancer le débat.

D'autres articles de la Commission avaient pour objectif d'appeler les internautes à faire des contributions sur différents sujets. Ainsi, un appel à propositions en matière de gouvernance a été lancé en amont de la réunion consacrée à cette thématique de même qu'une demande de contributions sur les enseignements du débat avant la réunion de clôture. Ces articles, relayés par un courrier et par une annonce lors des précédentes réunions publiques, ont connu un certain succès (13 posts pour la réunion gouvernance et 12 posts pour la réunion de clôture).

L'organisation du blog appelle à certaines améliorations. Les articles de la Commission se succédant réunions après réunions, il n'a pas été aisé de permettre à des débats plus thématiques d'émerger. Cette limite est à réfléchir pour les prochains usages d'un blog lors de débats publics.

- En conclusion, le débat a fait l'objet d'une campagne d'information importante. Malgré cela, la participation aux réunions publiques est restée modeste. Les outils Internet, s'ils ont permis un prolongement des réunions publiques tout à fait appréciable, n'ont pas engendré une participation accrue des Franciliens. On peut penser que, localement, l'enjeu du débat est probablement resté assez abstrait du fait de l'absence d'alternative présentée par le maître d'ouvrage à une refonte pour 1 500 000 m³ par jour et du flou des caractéristiques du projet. Au niveau régional, c'est l'objet même du débat, la station d'épuration Seine aval et la problématique de l'assainissement, qui n'a pas mobilisé, le débat n'ayant pas d'incidence locale.

5. LE BUDGET DU DÉBAT

BUDGET AU 31 JANVIER 2008

INSTALLATION ET FONCTIONNEMENT DE LA CPDP DU 1 ^{ER} MAI 2007 AU 31 JANVIER 2008	394 071
OUTILS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION	259 173
LOGISTIQUE DES RÉUNIONS PUBLIQUES	261 073
RELATIONS PRESSE	22 450
ASSISTANCE À LA CPDP	96 000
IMPLÉMENTATION DU SITE INTERNET, BLOG ET NEWSLETTERS	23 500
TOTAL	1 056 267 EUROS HT

Ces dépenses ont été prises en charge par le SIAAP conformément à la Loi.

Un avis de préinformation a été passé avant le lancement de la préparation du débat public afin de limiter le délai de consultation. L'ensemble des prestations a donc fait l'objet d'un seul marché public. C'est la société Etat d'Esprit associée à Jean-Pierre TIFFON qui l'a remporté.

Le maître d'ouvrage a également dépensé 224 347 euros HT pour la réalisation et l'impression du dossier du débat, de la synthèse, des deux compléments et des panneaux d'exposition.

A ce montant, il convient d'ajouter la somme de 37 996 euros correspondant aux postes suivants financés directement par la Commission nationale du débat public, afin de garantir la totale indépendance de la CPDP :

- les indemnités versées aux membres : **33 617 euros**
- les frais de déplacement des membres : **4 379 euros**

3.

Les enseignements
des réunions publiques

La conférence de presse de lancement a eu lieu le 7 septembre 2007 et le débat a été officiellement ouvert le 10 septembre. Dès cette date, les internautes ont pu poser leurs questions et demander à recevoir des documents. Le premier article de la Commission a été posté sur le blog le 20 septembre.

La réunion publique de lancement a eu lieu le 27 septembre 2007. 14 autres réunions publiques ont suivi, réparties en 3 phases :

- Cinq auditions du public ;

Au vu du déroulement de la phase d'auditions publiques, la Commission a décidé d'organiser une **réunion d'acteurs** le 7 novembre.

- Cinq réunions thématiques ;

- Trois réunions de synthèse ;

Une **réunion de clôture**, le 19 décembre 2007.

Tout au long du débat, ce sont plus de 100 intervenants qui ont été invités à s'exprimer en tribune (cf annexe 6).

Les comptes-rendus des réunions publiques ont été mis sur le blog dans les jours suivant la réunion. Les internautes pouvaient proposer des amendements ou des compléments. La Commission mettait le compte-rendu définitif en ligne sur le site Internet, une dizaine de jours après la réunion avec sa synthèse (une dizaine de pages) et la transcription intégrale (plusieurs dizaines de pages). Ces documents sont disponibles sur le DVD ci-joint.

Par ailleurs, deux institutions, l'Observatoire de l'hydrologie urbaine du Conseil général de Seine-Saint-Denis et la Communauté d'agglomération Plaine Commune (Seine-Saint-Denis), ont souhaité organiser une réunion publique. Elles ont eu lieu le 24 octobre et le 28 novembre 2007. Elles ont porté sur les perspectives de l'assainissement francilien et plus particulièrement sur le Schéma d'assainissement du SIAAP. La Commission se félicite de l'organisation de ces réunions par des collectivités non riveraines de Seine aval, concernées par le projet avant tout en tant qu'utilisatrices de l'usine. Ces réunions ont permis de constater la faible information dont dispose le public sur les fondements de l'assainissement et le clivage profond avec les spécialistes. Le représentant de la Communauté d'agglomération Plaine commune a demandé quant à lui une implication des intercommunalités dans l'élaboration du Schéma d'assainissement afin que tous travaillent de concert et que l'évolution globale de la facture d'eau puisse être anticipée et modérée eu égard à la population modeste du secteur. Le représentant du Conseil général de Seine-Saint-Denis, institution impliquée dans l'élaboration dudit schéma, a quant à lui fait part de ses doutes quant au financement par le Département de l'ensemble des actions que ce document lui attribue.

Les comptes-rendus définitifs des réunions publiques, parfois raccourcis, sont rapportés ci-après.

1. LA RÉUNION DE LANCEMENT DU DÉBAT

... Saint-Germain-en-Laye, le 27 septembre 2007 à 20 heures 30

La réunion d'ouverture du débat public s'est tenue en présence de deux cents personnes environ. Une trentaine de participants est intervenue, en particulier des élus du territoire, mais aussi des responsables associatifs parfois impliqués de longue date dans les discussions sur Seine aval.

Cette première réunion s'est déroulée en trois temps. Philippe MARZOLF a tout d'abord rappelé les missions du débat public et le rôle de la Commission. Dans un deuxième temps, trois intervenants ont donné un éclairage sur l'histoire et le contexte du projet de refonte de la station d'épuration Seine aval. Enfin, trois représentants du SIAAP en ont présenté les objectifs ainsi que les engagements de leur institution. Différents interpellateurs (trois élus et deux représentants associatifs) ont fait part de leurs premières réflexions. Plusieurs éléments de discussion et de controverses sont apparus au cours de la réunion :

Quel sera le processus de décision ?

La CPDP a rappelé que le processus de décision était bien défini. Deux mois après la fin du débat public, la Commission publiera un compte-rendu, la CNDP un bilan. Dans un délai de 3 mois, le maître d'ouvrage (le SIAAP) annoncera alors sa décision sur le principe et les conditions de poursuite de son projet, la CNDP lui demandant de motiver cette dernière en faisant référence aux arguments exprimés tout au long du débat public.

A la question du rôle de l'Etat dans la décision, il a été répondu que l'assainissement constitue une compétence exercée par les collectivités et qu'à ce titre l'Etat n'est pas décideur des investissements.

Quelle est la finalité du débat ?

Les avis sur la finalité du débat public ont été assez partagés. Les représentants du SIAAP ont déclaré à plusieurs reprises « attendre beaucoup » de ce débat parce que le projet est « à construire collectivement ». D'autres intervenants ont estimé que si « la Commission ouvre le débat sur l'opportunité » du projet, le SIAAP ne veut, lui, « qu'un enrichissement » de son projet. Par ailleurs, il a été souligné qu'à cause des retards vis-à-vis de la réglementation européenne et des risques d'amendes, « nous sommes dans l'entonnoir ». Ces analyses faisaient dire à un intervenant « avons-nous vraiment le choix de faire ou non ce projet ? ».

Faut-il limiter Seine aval à 1,5 million de m³/jour ?

Cette question a été au cœur de nombreuses interventions. Le SIAAP a estimé que ce volume était l'optimum. Un optimum fondé sur des estimations précises : une augmentation limitée de la population du territoire SIAAP, une légère augmentation des surfaces imperméabilisées, une limitation de la consommation d'eau des particuliers et des entreprises. Il a rappelé que la déconcentration avait été fortement engagée (réduction de 2,3 millions à 1,5 million de m³ par jour après la refonte).

Le débat a porté sur la réalisation du « scénario C » du Schéma d'assainissement de la Région Ile-de-France. Celui-ci prévoyait notamment la construction de deux usines de traitement, qui n'ont finalement pas vu le jour. Un responsable associatif a alors estimé que l'on ne pouvait pas parler de réalisation du scénario C.



Pour d'autres intervenants, il convient de poursuivre une action volontariste permettant de descendre en dessous des 1,5 million de m³/jour traités à Seine aval. Une personne s'est toutefois interrogée sur l'intérêt de la construction de micro-stations. Un représentant associatif a demandé des précisions quant au statut actuel de ce chiffre de 1,5 million : est-ce un simple résultat d'étude, est-ce un engagement ou est-ce déjà une décision ? Une personne s'est par ailleurs étonnée du débit de référence de l'usine au sens DERU, fixé dans le cadre du projet de refonte à 2,3 millions de m³ par jour. Le représentant du Conseil régional a indiqué qu'il souhaitait poursuivre la politique de déconcentration afin de limiter l'usage des gros réseaux de collecteurs coûteux et risqués. Ainsi, un nouveau projet d'usine localisée à Clichy a été inscrit dans le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France).

Peut-on tendre vers le zéro nuisance ?

Le SIAAP a indiqué d'emblée que l'objectif était de réduire les nuisances et de tendre vers le zéro nuisance. Rapidement, un intervenant a demandé si avec les nouvelles techniques et 800 millions d'euros les nuisances olfactives seraient éradiquées. La réponse du SIAAP a été très nette : « oui, nous pourrions en 10 ans ».

Cet engagement a suscité des commentaires. Certains participants ont rappelé que ces trente dernières années, le SIAAP avait toujours affirmé que ses projets permettraient de réduire les nuisances. Plusieurs témoignages ont reconnu une amélioration de la situation depuis les années 90 mais aussi noté une détérioration récente. Sur les nuisances, le débat a porté sur la question suivante : le zéro nuisance est-il possible pour une usine de grande taille ? Les représentants du SIAAP estiment que si la réduction des nuisances est définie dès la conception, il est possible d'atteindre sur Achères les mêmes résultats que sur des usines de plus petite taille, comme à Colombes ou Valenton. Ces arguments ne sont pas partagés par de nombreux intervenants qui considèrent que la taille de l'usine accroît les risques de nuisances locales : « nous sommes d'accord pour la refonte, mais pas pour faire un monstre ».



Faut-il refondre ?

Le SIAAP a indiqué que, pour atteindre les différents objectifs assignés au projet (le respect des réglementations européennes, le zéro nuisance, la reconquête des espaces, la valorisation des boues), la refonte était devenue indispensable parce que les ouvrages existants ne supporteraient pas toutes les améliorations à apporter.

Cette affirmation n'a pas soulevé d'oppositions, mais quelques remarques. Un responsable syndical a souligné que seule une refonte permettrait de réduire les antagonismes entre les conditions de vie des riverains et les conditions de travail des salariés. En effet, il a estimé que seule une prise en compte de la problématique des odeurs dans la conception même des bâtiments permettrait de construire des installations confinées mais sans nuisance et sans risque pour les salariés.

Quels financements ? Quelle gouvernance du SIAAP ?

Plusieurs intervenants ont évoqué les enjeux financiers de la refonte et les conséquences négatives pour d'autres projets. Ainsi, un élu a estimé que « les communes qui ont le plus investi pour construire des réseaux séparatifs sont aujourd'hui et seront demain les plus pénalisées ». D'autres élus ont posé des questions sur leur association aux décisions, les conditions de la représentation des syndicats d'assainissement et des départements de la grande couronne au Conseil d'administration du SIAAP ont été discutées. Le Président du SIAAP a précisé qu'il relayait ces questions vers son Conseil d'administration. Un représentant de la commune de Saint-Germain-en-Laye a regretté que la station d'épuration Seine aval ne génère pas, du fait du statut du SIAAP qui est une collectivité locale, de taxe professionnelle pour la commune d'implantation.

D'autres sujets ont été évoqués et en particulier : la planification et le déroulement des travaux, le traitement des boues, la réinfiltration des eaux de pluie à la parcelle, la gestion des incidents et aussi le développement d'une politique de prévention des pollutions.

2. LES AUDITIONS PUBLIQUES

...: Audition publique des riverains et des salariés Conflans-Sainte-Honorine, le 2 octobre 2007 à 20 heures

Cette première audition a réuni 70 personnes et a permis d'identifier ou de confirmer les points de débat que la CPDP propose d'approfondir dans les réunions thématiques de novembre. Une quinzaine d'intervenants (élus, responsables associatifs, riverains) ont posé des questions et développé des arguments construits. Les responsables du SIAAP ont tenu, dès cette première réunion, à répondre aux questions et aux interpellations.

Quelles relations avec le SIAAP ?

De nombreux intervenants ont souligné le changement de relation entre les représentants du SIAAP et les élus et responsables associatifs du territoire : une meilleure écoute, un dialogue de qualité avec les dirigeants actuels ce qui ne fut pas le cas par le passé.

Quelle est l'histoire du projet ?

Pour de nombreux intervenants, le projet actuellement mis au débat public est le résultat d'un long combat des associations et des élus du territoire « contre le gigantisme ». Ils ont rappelé qu'il y a 20 ans, malgré des nuisances très fortes, un projet d'agrandissement d'Achères était programmé. Selon eux, la Mairie de Paris et le SIAAP se « foutaient » des riverains de l'usine. Il a fallu l'obstination des associations et des élus, et l'intervention du Premier Ministre de l'époque (Michel ROCARD) pour « arrêter l'hyper centralisation parisienne ».



La déconcentration est-elle mise en œuvre ?

Le SIAAP a indiqué que les développements à Valenton, Colombes et les Grésillons permettent une importante déconcentration. Les volumes traités à Seine aval ont ainsi été limités à 1,7 et bientôt à 1,5 million de m³. Ils ont souligné que deux projets prévus dans le scénario C du Schéma directeur d'assainissement n'avaient pu se réaliser (ru d'Enghien et de Marivel).

Des représentants associatifs ont rappelé que les associations soutenaient un scénario D à 900.000 m³/jour, encore plus décentralisé. Ils ont fortement mis en cause l'absence de volonté politique pour trouver des solutions à Enghien, par exemple.

Plusieurs intervenants ont estimé que « techniquement » les petites unités de traitement pouvaient s'insérer dans des tissus urbains très denses, à l'exemple de Marseille et Monaco, donc pourquoi pas dans Paris ? Les obstacles ne seraient pas techniques mais politiques.

Doit-on et peut-on poursuivre la déconcentration ?

Les représentants du SIAAP ont présenté une analyse des développements possibles sur Clichy et les Grésillons. Ils ont estimé que, dans les deux cas, ils manquaient actuellement de terrains. Pour les Grésillons, ils ont estimé qu'un nouveau collecteur de 17 kilomètres serait nécessaire si l'on voulait porter le volume traité à 600 000 m³/jour (il est précisé dans le dossier du maître d'ouvrage que le coût d'un mètre linéaire de collecteur de 4 m de diamètre est estimé à 18 000 euros HT).

Plusieurs élus et représentants associatifs ont indiqué que, malgré les obstacles rencontrés, ils souhaitaient que l'on prolonge la déconcentration. Un représentant de la Région a confirmé cette volonté de déconcentration et indiqué qu'un projet de station d'épuration était notamment inscrit au SDRIF sur la ville de Clichy et donc soumis à enquête publique en 2008.

Un responsable associatif de Clichy a précisé que ce projet n'est pas cité dans les documents de la Ville. Son association s'opposera à tout projet sur Clichy et souhaite que le traitement soit réalisé en sous-sol et dans un bâtiment clos.

Les représentants du SIAAP ont indiqué que plusieurs centaines de millions d'euros seraient investis sur Clichy et qu'une station de traitement des eaux de pluie était programmée dans le nouveau schéma.

Par ailleurs, une élue a souhaité disposer d'une analyse prospective concernant les polluants émergents. Elle craint qu'une « refonte de la refonte » soit de nouveau nécessaire. Pour le représentant du SIAAP, les solutions pour traiter des polluants émergents pourront certes nécessiter de nouvelles unités de traitement, mais elles nécessitent surtout une profonde évolution des comportements individuels et collectifs rendant faisables les solutions à la source.



Faut-il limiter Seine aval à 1,5 million de m³ ?

La discussion a notamment porté sur les différents chiffrages en circulation : depuis le chiffre de 1,3 million de m³ avancé par le SIAAP et l'Agence de l'eau, jusqu'à plus de 3 millions de m³ évoqué par le CAPUI, les références sont multiples. Ce dernier a estimé que les petites unités de production sont plus faciles à adapter que les usines importantes comme Seine aval.

Les différents intervenants ont tenté de distinguer les notions de volumes horaires, de temps sec et de temps de pluie. La volonté de traiter les eaux de pluie plus en amont a été affirmée.

Les représentants associatifs ont réaffirmé leur volonté qu'une limite basse soit définie et puisse être contrôlée. Cette discussion renvoie au débat sur la déconcentration.

Faut-il refondre ?

Le principe d'une refonte a été soutenu sous certaines conditions : refus du gigantisme et réelle limitation à la source des nuisances olfactives (dont on note une recrudescence récente). Le SIAAP a confirmé qu'aucun projet d'incinération de ces boues n'est prévu lors de la refonte ou sur des sites proches.

Quels risques sanitaires ?

Dès hier, le SIAAP a confirmé le lancement d'une étude en 2008 sur les risques sanitaires. Le classement de l'installation en Seveso 1 ou 2 a été évoqué. Le SIAAP a indiqué qu'il fournit déjà toutes les informations attendues au niveau Seveso 2.

Quelles voies de circulation ?

Des responsables associatifs ont alerté sur la dégradation des voies qui traversent le parc de Maisons-Laffitte et ont affirmé leur refus de toute nouvelle construction d'une route. Le SIAAP a précisé qu'il était disponible pour un dialogue avec les différentes parties prenantes.

Quels financements ? Quel prix de l'eau ?

La question du montant des investissements a été évoquée ainsi que les conséquences sur les prix de l'eau (la redevance assainissement de la facture d'eau devrait doubler d'ici 2016). Un intervenant s'est demandé comment on pouvait dès aujourd'hui envisager avec précision les augmentations des prix sans connaître les montants réels des investissements nécessaires. Le SIAAP a indiqué, qu'avant le lancement de ses appels d'offre, il avait procédé à des estimations financières précises. Le projet de refonte est estimé à 800 millions d'euros.

...❖ Audition publique des acteurs de l'épandage des boues Cergy-Le-Haut, le 4 octobre 2007 à 20 heures

L'audition publique du Jeudi 4 octobre 2007 a rassemblé une cinquantaine de personnes à l'UGC de Cergy-Le-Haut.

Le projet du SIAAP vis-à-vis des boues d'épuration

Présenté par les représentants du SIAAP, le projet propose une conception nouvelle de la filière des boues dans l'usine, d'une part en prenant en considération l'évolution de la nature des pollutions présentes dans les eaux usées, d'autre part, en assurant une diversification de la filière de traitement des boues. Dès à présent, le SIAAP annonce une claire volonté de ne pas avoir recours à l'incinération des boues sur le site de Seine aval. La recherche d'un meilleur rendement et d'une production plus limitée de boues constitue donc un objectif essentiel dans le projet de refonte.

L'audition se poursuit par l'intervention de personnalités variées : un agriculteur, un professeur en médecine membre du Conseil économique et social régional d'Ile-de-France, trois représentants d'associations de protection de l'environnement venus de Seine-Maritime, du Val d'Oise et de l'Oise, ainsi que deux représentants de la Chambre d'agriculture de l'Eure.



La question de la teneur en métaux lourds

Il ressort des interventions que les boues d'Achères sont plus chargées en métaux que celles provenant de stations rurales tout en étant cependant conformes à la réglementation...

Dans sa présentation, un représentant associatif met en évidence que l'invocation de la réglementation ne constitue pas une garantie suffisante quant à l'innocuité des éléments traces métalliques (ETM) dans les boues d'Achères. La réglementation s'établit en effet selon lui en fonction des possibilités techniques offertes par les stations d'épuration et non pas en fonction des impératifs de respect de l'environnement. Il souligne ainsi le manque de données et d'études portant sur le comportement des métaux dans les sols et leur impact sur la santé humaine sur le long terme dans les zones d'épandage des boues d'Achères. Les métaux lourds (plomb, mercure, etc) sont éminemment toxiques et ne s'éliminent pas facilement dans la nature. Toutefois, le représentant du CESR a rappelé qu'aucune pathologie en relation avec l'épandage des boues n'a jamais été mise en évidence, ni en France, ni en Europe.

Le SIAAP rappelle que pour limiter les risques liés à une éventuelle contamination, il existe depuis peu un fond d'indemnisation pour remplacer la perte de production potentielle des exploitants, sur le modèle de ce qui existe déjà en Allemagne. Pour autant, comme le fait remarquer un représentant associatif, rien n'est prévu pour la remise du sol en état. Le SIAAP note que le fond de garantie Allemand n'a jamais été sollicité.

L'importante teneur en métaux lourds est attribuée par les représentants associatifs à la quantité d'eaux usées traitées dans la station (la plus importante d'Europe, avec 1 700.000 m³ traités par jour) : celle-ci ne favorise pas un contrôle à la source des pollutions rejetées dans les réseaux d'assainissement. C'est donc le « gigantisme » de la station qui est responsable selon eux de la mauvaise qualité des boues. Le SIAAP estime, quant à lui, que c'est le procédé actuel de fabrication des boues qui, en concentrant les pollutions, est responsable de cet état de fait. Le SIAAP fait remarquer que, paradoxalement, la teneur en métaux lourds de certains engrais est supérieure à celle des boues d'Achères.

La valeur agronomique des boues

Les positions sont ici assez nuancées : si la société prestataire du SIAAP pour l'épandage de ses boues insiste sur la valeur agronomique des boues, les agriculteurs ont une position moins tranchée. Les boues d'Achères contiennent très peu de matières organiques contrairement aux boues d'autres stations mettant en œuvre d'autres types de process.

Leur valeur réside davantage dans la présence d'éléments minéraux comme le phosphore. Pour autant, certains sols n'ayant pas besoin de compléments phosphorés, certains agriculteurs estiment davantage rendre un service au SIAAP en épandant leurs boues que réaliser un véritable amendement pour leur sol.

Discussion autour des filières d'élimination des boues

Le représentant du CESR souligne la tradition de l'épandage dans un pays comme la France. L'Allemagne n'épand que 40 à 50 % de ses boues, la totalité des boues suisses est incinérée. La Suède qui a également fait le choix de l'épandage, a développé une politique active de contrôle des pollutions à la source afin de limiter les risques de contamination des sols.

Le CESR estime que d'autres voies méritent d'être explorées, telles que l'incorporation des boues dans les matériaux de construction. Le développement d'une filière énergétique (incinération, pyrolyse, oxydation par voie humide etc..) constitue également des pistes. Pour autant l'épandage restera la filière dominante. Dans le même ordre d'idées, un représentant de l'Agence de l'eau, présent dans la salle, a estimé qu'il ne fallait pas écarter la voie de l'incinération au plus près de l'usine d'Achères.

Le statut des boues d'épuration : engrais ou déchet ?

Un relatif consensus s'est établi sur le fait que les boues devaient rester un déchet, notamment pour qu'un suivi précis continue à être imposé dans le cadre de la réglementation sur les déchets. Les responsables associatifs ont regretté une présentation « fallacieuse » des boues sous le nom de « Fertifond P » et se sont inquiétés de la perspective de voir les granulés énergétiques résultant de la transformation de boues distribués à des acteurs multiples, industriels, particuliers etc., et brûlés de façon dispersée sans contrôle global.

Les procédures d'enquêtes publiques contestées

Plusieurs participants se sont émus de la portée finalement très limitée de l'ensemble des avis formulés par les acteurs locaux dans le cadre des enquêtes publiques sur l'épandage de boues, l'avis des communes, des Conseils généraux, des Chambres d'agriculture, etc... Le fait que les Préfets puissent, dans leur décision finale, aller à l'encontre des positions majoritairement exprimées est mal vécue. Un représentant de la Chambre d'agriculture de l'Eure a toutefois souligné les évolutions obtenues auprès du SIAAP suite au refus d'autorisation d'épandage prononcé par le Préfet : contrôle par un agent externe au SIAAP, une procédure de certification des boues et gratuité « à la racine » (c'est-à-dire la prise en charge des frais d'épandage).

Un représentant associatif a regretté que les enquêtes publiques soient mal ficelées, que le suivi de l'épandage soit confié à un prestataire du SIAAP et que les services de l'Etat n'aient pas les moyens d'effectuer un contrôle effectif.

La distance d'épandage

Un habitant de Seine Maritime dénonce la pratique d'exportation des boues « parisiennes » dans la mesure où son département doit déjà absorber la production locale. Le SIAAP rappelle que son périmètre d'épandage ne dépasse pas 200 km de rayon autour de Seine aval.



...❖ Audition publique des riverains et des salariés Herblay, le 11 octobre 2007 à 20 heures

Plus de cent cinquante participants ont assisté à l'audition publique d'Herblay et une vingtaine d'intervenants ont pris la parole.

Nous relevons ici les éléments de controverse qui sont apparus dans la réunion.

Quelle obligation à l'issue du débat public ?

Dès l'ouverture de la réunion, plusieurs intervenants se sont interrogés sur le débat public. La Commission a précisé que les maîtres d'ouvrage restent les décideurs mais que, dans la pratique, nombreux sont ceux qui font évoluer fortement leur projet suite au débat public. Un participant a alors déclaré : « je ne partage pas cette vision très angélique sur le débat public ».

Quelle crédibilité d'un débat sur l'opportunité ?

Un riverain a noté que le débat public doit porter sur l'opportunité du projet. Il manifeste ses doutes. En effet, il constate qu'un article d'un quotidien évoque le risque de condamnation de la France pour le non-respect des directives européennes sur l'eau. Il observe que pour éviter cette condamnation, la seule réponse de l'Etat français serait l'investissement de 800 millions d'euros à Seine aval. Il conclut : « et l'on vient nous dire que l'on nous consulte ».



La déconcentration a-t-elle été mise en œuvre ? Peut-elle se poursuivre ?

Plusieurs intervenants ont à nouveau insisté sur la nécessité de décentraliser ou déconcentrer le traitement des eaux sales et d'en finir avec le « tout à Achères ».

Le SIAAP a indiqué que la réduction du volume traité ainsi que la destruction d'une partie de Seine aval étaient une réalité. Le SIAAP a indiqué que les développements à Valenton, Colombes et les Grésillons permettent une importante déconcentration et ainsi de limiter les volumes traités à Seine aval à 1,7 et bientôt à 1,5 million de m³.

Certains intervenants ont constaté que certaines implantations prévues au scénario C du Schéma d'assainissement n'avaient pas été réalisées.

Le SIAAP a précisé que pour Enghien l'investissement avait été abandonné parce que la capacité prévue (10 000 m³ par jour) n'avait pas été jugée assez significative. Un projet à Epinay avait été aussi abandonné. Pour Marivel, l'urbanisation prévue et programmée pour 2007 n'a pas permis de réaliser l'ouvrage devant traiter 60 000 m³ par jour. Enfin, pour la station des Grésillons, le doublement du volume de 300 000 à 600 000 m³ par jour n'était pas retenu pour des raisons techniques et financières.

Un intervenant conteste que « 1,5 million de m³ » soit garanti à Seine aval. Il observe que la première tranche des Grésillons devra absorber les nouvelles urbanisations. Une intervenante craint que Seine aval récupère les volumes d'eaux sales que les autres communes ne traiteront pas.

Un intervenant considère alors que la déconcentration « est une question pour demain ». Il propose un travail en commun pour « réexplorer la déconcentration ». Le SIAAP indique que son Président a affirmé qu'il est disponible pour aller en deçà de 1,5 million de m³. Il souligne que le SIAAP ne peut imposer la construction d'une usine à un maire.

Faut-il limiter Seine aval à 1,5 million de m³ par temps sec et limiter le volume des eaux de pluie ?

Le représentant du CAPUI a renouvelé sa demande : pas plus de 2,1 millions de m³/jour par tout temps.

Le SIAAP a rappelé les volumes moyens qui sont traités par temps de pluie et a indiqué que des projets importants sont prévus pour traiter en amont les eaux pluviales, notamment un projet de bassin de stockage de 200 000 m³ à Clichy.

Qui décide ?

La Commission rapporte que plusieurs questions posées sur son blog portent sur les processus de décision. Qui décide les Schémas d'assainissement ? Qui décide de faire ou de ne pas faire une station programmée dans les Schémas ?

Le SIAAP rappelle que la compétence en matière d'assainissement des eaux usées et des eaux de pluie appartient au maire. Ce sont les maires qui décident de développer de nouvelles stations.



Quels risques sanitaires ?

La réduction des nuisances a été largement abordée. Plusieurs intervenants se sont interrogés sur d'éventuels risques sanitaires liés en particuliers aux odeurs et sur les risques industriels liés au classement Seveso 2.

Le SIAAP a indiqué qu'aucune étude ne démontre un impact sanitaire des stations d'épuration sur la santé des riverains et des salariés. Il a annoncé qu'une étude épidémiologique serait lancée en 2008 et a considéré que ces études pourraient devenir permanentes. Une habitante a demandé que l'étude épidémiologique soit confiée à un organisme indépendant. Le SIAAP s'y est déclaré ouvert.

Un élu du Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS) du SIAAP a affirmé que les nuisances qui touchent les égoutiers existent également dans les stations. Certains agents auraient été intoxiqués du fait de la couverture des usines et qu'en conséquence « nous ouvrons les portes », ce qui accroît les nuisances olfactives pour les riverains.

Sur les risques industriels, le SIAAP a indiqué que le classement Seveso 2 était lié au stockage du biogaz. Les risques liés à ce stockage sont contenus dans le périmètre interne à l'usine. Le représentant du CHS a précisé que les procédés chimiques utilisés à Colombes présentent des risques plus grands. En conséquence, s'il n'est pas opposé à la refonte, il s'est déclaré contre des traitements chimiques.

Sur la question spécifique des nuisances sonores, le SIAAP a indiqué que les moteurs responsables du bruit seraient changés dans les trois ans.

Quelles communications avec les riverains ?

Plusieurs riverains ont abordé la question de la communication entre le SIAAP, les riverains et les élus. Si des progrès ont été reconnus par plusieurs intervenants, quelques situations spécifiques ont été dénoncées (interventions de pompiers et de plongeurs dans des collecteurs).

Par ailleurs, une habitante a indiqué que les explications fournies sur la couleur des eaux de rejet ne lui semblaient pas pertinentes, après que ces explications ont été à nouveau exposées en réunion publique.

Une amélioration de la communication a été demandée pour la période des travaux. Le SIAAP s'est engagé à créer une Commission permanente de suivi.

Par ailleurs, le SIAAP a annoncé en fin de réunion que des suggestions pour le traitement paysager seraient prises en compte, notamment des toits végétalisés et des plantations de peupliers en bordure de Seine.



...❖ Audition publique des usagers et acteurs de l'assainissement francilien Nanterre, le 16 octobre 2007 à 20 heures

Devant à peu près 80 personnes, les quatre représentants des Départements constitutifs du SIAAP (Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne), des représentants associatifs (UFC Que Choisir, associations Espaces et Val de Seine Vert), l'Agence de l'eau et un représentant de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) ont été entendus. Nous présentons dans ce texte les nouveaux points de débat ainsi que les nouveaux arguments sur des points de débat déjà abordés.

Quelle gouvernance ?

Dès l'ouverture de la réunion, le Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine aborde la question de la gouvernance du « système d'assainissement » marqué par un « enchevêtrement d'acteurs » et « quatre niveaux de compétences ». Il suggère la création d'une structure claire et estime que cela dépasse les clivages politiques. Plus tard dans la réunion, le SIAAP rappelle que des modalités de gouvernance ont été définies dans la Loi sur l'eau de 2006. Cette question de la gouvernance est également abordée par le Vice-Président du Conseil général du Val-de-Marne qui souhaite développer une « approche de gauche du sujet de l'eau, qui est un bien commun et un droit fondamental ». Selon lui « l'existence d'un service public de l'eau est une condition nécessaire mais pas suffisante. Développer une conscience populaire sur l'eau est indispensable ». La question de la gouvernance est également évoquée à propos du prix de l'eau et des investissements.

Quelle transparence sur les prix de l'eau ?

Le représentant du 92 estime que le prix de l'eau est trop complexe pour les citoyens et les consommateurs et qu'il faut gagner en transparence. Le représentant du 93 indique que, pour avancer vers plus de transparence son département a créé le laboratoire de l'hydrologie urbaine. Le représentant de l'UFC Que Choisir évoque également la question de la transparence. Il rappelle que l'étude réalisée par l'UFC Que Choisir avait été contestée par les syndicats des eaux mais n'avait pas donné lieu à des réponses argumentées. Le représentant du SIAAP lui propose alors de le rencontrer.

Un rapport de la cour des comptes, cité en séance, regrette que le traitement des eaux de pluie soit en partie financé par la redevance assainissement qui n'est pas prévue à cet effet. Par ailleurs, si la Loi sur l'eau propose bien une taxe sur les eaux pluviales, il est rappelé en réunion que cette taxe est facultative et ne couvrira pas la totalité des dépenses. Le représentant du SIAAP se dit en accord avec cette nécessité de distinguer les financements entre assainissement et eaux pluviales. Mais il interroge les participants : le SIAAP doit-il arrêter de traiter les eaux pluviales que les communes ne traiteraient pas ou ne financeraient pas ?

Quels coûts du traitement ?

UFC Que Choisir estime que le prix du traitement des eaux usées est « très élevé et peu justifié ». Il affirme que le SIAAP est l'un des syndicats qui « surfacturent le plus ». Selon un rapport ministériel, le coût moyen par habitant serait de 105 euros. Or, estime l'UFC Que Choisir : « à Achères le coût serait de 200 euros par habitant ». Le représentant du SIAAP confirme que le coût des usines du syndicat est bien de 200 euros par habitant. Il explique que le coût est plus élevé à cause du niveau de traitement des eaux et de l'exercice de missions supplémentaires comme les îlots de survie ou le financement de passeurs sur la Seine. Le représentant de l'UFC Que Choisir se demande alors pourquoi les économies d'échelle n'existent pas : 105 euros pour des villes de 100 000 habitants et 200 euros pour des millions d'habitants.

Le représentant du Val-de-Marne estime quant à lui que deux acteurs essentiels ne participent pas à l'effort national qu'il est nécessaire d'entreprendre : « ce sont l'État et les entreprises de la gestion de l'eau ». La pression porterait uniquement sur les collectivités et les usagers, qui sont pris en étau. Le débat sur les coûts et les prix conduit à un débat sur les financements des projets prévus dans les différents schémas.

Quelle stratégie sur la durée ? Quels financements ?

Le représentant du 93 évoque la stratégie à mettre en œuvre dans les prochaines années qui est exposée dans le scénario C révisé. Il estime que « pour réussir », il est indispensable qu'il n'y ait pas de « maillon faible », que l'effort soit engagé depuis le traitement chez le particulier jusqu'à Achères. Selon lui, le SIAAP est un peu seul.

La question est posée par la Commission : les scénarios de financement sont-ils réalistes ?

Le représentant du 93 note que tous les financements ne sont pas encore assurés. Plus tard, l'Agence de l'eau indique que ses financements ne sont programmés que jusqu'en 2012.

Le débat porte ensuite sur l'utilisation de ces financements. Selon l'Agence de l'eau, les financements seront d'abord consacrés à la modernisation des stations d'épuration environ jusqu'en 2012, puis les financements s'orienteront sur les autres projets prévus au schéma. Une représentante d'un syndicat intercommunal dans l'Essonne estime que cela risque de bloquer des projets engagés d'amélioration des réseaux de collecte. Le représentant de l'Agence de l'eau reconnaît que les choix ont été faits et sont pénalisants pour certains projets. Ces différentes analyses conduisent la CPDP à questionner : « si certains projets inscrits au schéma ne sont pas mis en œuvre, quelles seraient les conséquences sur le dimensionnement et le fonctionnement de Seine aval ? ».

Certains éléments d'une stratégie d'ensemble ont été évoqués par des acteurs.

Peut-on réduire les volumes d'eau par des actions en amont ?

Le représentant de la Ville de Paris a rappelé qu'en 15 ans, diverses actions menées « à la source » ont permis de diminuer de 500.000 m³ par jour le volume d'eaux usées de la capitale transitant dans les réseaux. Ces économies représentent l'équivalent de deux usines de traitement. Interrogé sur l'absence d'usine « dans Paris », il a indiqué que cela était le fruit de l'histoire et d'un choix fait dans les années 60 (éclatement du département de la Seine). Il a constaté une nouvelle réduction de la consommation d'eau de 4 % cette année, tout en confirmant que dans les prochaines années les volumes devraient diminuer de 1 % par an.

D'autres intervenants associatifs et départementaux ont insisté sur la nécessité de travailler en amont pour réduire le volume des eaux sales et leur niveau de pollution. Le travail de prévention mené avec les syndicats et avec les entreprises a été mentionné.

Quel traitement des eaux de pluie ?

C'est sur le traitement en amont des eaux de pluie que les échanges furent les plus nourris. Les représentants associatifs et départementaux ont insisté pour « trouver des solutions » originales en amont pour limiter le montant des investissements et le volume des installations en aval.

Des associations ont témoigné des actions menées pour réduire l'écoulement des eaux pluviales vers Achères (actions sur les « rus » par exemple). La Ville de Paris et les départements du 92, 93 et 94 ont évoqué des actions sur des projets collectifs (quartier Tolbiac), sur des projets de quartier ou auprès de particuliers pour ralentir l'écoulement ou limiter les volumes d'eaux pluviales qui viennent « engorger » la station d'Achères.

Un intervenant a rappelé que les eaux pluviales représentaient 12,5 % des eaux usées, mais que leur traitement nécessitait des ouvrages pour traiter « les pointes de volume ». Plusieurs intervenants ont évoqué l'utilisation des eaux pluviales pour des usages domestiques. Par ailleurs, un intervenant a interrogé le SIAAP : « vous dites que 0,2 % de surface imperméabilisée en plus suppose 1 % d'investissement en plus. Est-ce que 0,2 % de surface en moins permettrait de réduire les investissements de 1 % ? »

Quelle refonte ?

Le représentant du Conseil général des Hauts-de-Seine s'est explicitement déclaré favorable à la refonte de Seine aval. Le représentant de l'Agence de l'eau a présenté les différents scénarios étudiés et a indiqué que le volume de 1,5 million de m³ par jour était fixé depuis plus de dix ans.

Pourquoi pas l'incinération des boues ?

En fin de réunion, le représentant de l'Agence de l'eau a regretté une confusion faite entre l'incinération des ordures ménagères et l'incinération des boues, ne comportant pas les mêmes risques selon lui. Il a indiqué que l'incinération sur place des boues qui ne peuvent être utilisées pour les terres agricoles représentait un bilan développement durable plus favorable que leur transport vers des lieux de valorisation énergétique.

...❖ Audition publique des usagers et acteurs de l'estuaire de la Seine Rouen, le 23 octobre 2007 à 19 heures

Quelle amélioration de la qualité de l'eau de la Seine, la refonte de la station d'épuration Seine aval va-t-elle entraîner ?

La dernière audition publique des acteurs de l'estuaire s'est tenue devant une cinquantaine de personnes, pour la plupart institutionnels ou associatifs haut-normands. Les acteurs normands ont exprimé le souhait que soit mieux caractérisée l'amélioration de la qualité de la Seine qui va résulter du projet de refonte de la station d'épuration Seine aval.

Quelle évolution de la qualité de la Seine tout au long de son cours ?

Les participants se sont interrogés sur les usages de la Seine qui ont été pris en compte pour la définition des objectifs du projet de refonte. Ainsi, ils ont souhaité avoir des données notamment sur l'évolution attendue de la virologie ou de la parasitologie des effluents, éléments ayant un impact certain sur les activités à l'aval de la Seine comme la conchyliculture. Ils ont souhaité avoir des données jusqu'à la mer car « la Seine ne s'arrête pas au barrage de Poses ». Le représentant du SIAAP a proposé de s'accorder sur un modèle commun de présentation des données avec les acteurs normands.

Quelle évolution de la quantité de nitrates transportée par le fleuve ?

Les participants ont souhaité connaître en des termes clairs (en tonnes par jour plutôt qu'en milligramme par litre) l'évolution prévue de la quantité de nutriments (nitrates, phosphores...) transportée par le fleuve. Les représentants du SIAAP ont donc rappelé que de 75 tonnes, les rejets quotidiens d'azote en Seine étaient passés à 6-7 tonnes avec la mise en service de l'unité de traitement des pollutions azotées en juillet 2007.

Les participants ont souhaité que cette amélioration soit mise en regard des autres rejets affectant la Seine notamment agricoles et industriels. Après avoir rappelé que la concentration en amont de Paris est de 22 mg/l, et seulement de 25 mg/l en aval, le représentant de l'Agence de l'eau a confirmé que le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin (SDAGE) Seine Normandie allait fixer des objectifs de réduction de l'usage des engrais aux agriculteurs.

Quelle évolution de la bactériologie de la Seine ?

Les représentants du SIAAP ont indiqué qu'une étude est en cours de réalisation pour mieux caractériser l'impact bactériologique de ses stations d'épuration. Les études de définition pour le projet de refonte doivent « proposer des pistes » au niveau du traitement bactériologique des effluents.

Où doit-on traiter les substances émergentes et prioritaires ?

Estimant que le traitement à la source ne suffira pas, le représentant du GIP Seine aval a encouragé le SIAAP à se préparer à réaliser les traitements au niveau de la station. Il a été répondu qu'une étude sur le devenir et l'impact des antibiotiques contenus dans les eaux usées est en cours. Les études de définition doivent également proposer des solutions pour Seine aval.

Quelles données sur le devenir des substances radioactives dans les eaux usées ?

Un représentant de l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest a relaté des études montrant que les eaux usées pouvaient comporter 1 000 à 15 000 fois plus d'Iode 131 que le rejet d'une centrale nucléaire, du fait notamment de patients rentrant à leur domicile après avoir subi un traitement anticancéreux. Le SIAAP a confirmé ne pas avoir de données précises sur le devenir de cette radioactivité lors du traitement de l'eau, mais il a estimé que la durée de vie de l'Iode 131 étant courte, elle décroît fortement avant que les boues ne soient épandues.

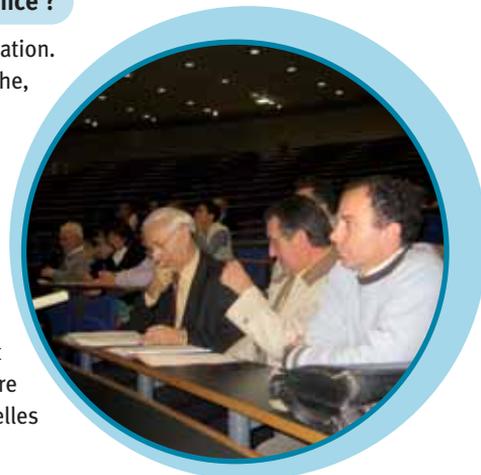


Que se passerait-il lors d'une crue plus importante que celle de 1910 prise pour référence ?

Le SIAAP a répondu que la Seine dépasserait les digues et mettrait hors d'état de fonctionner la station. Les égouts débordant, les eaux usées se déverseraient en Seine de toute façon. En revanche, la refonte de l'usine doit permettre de garantir un redémarrage rapide de la station.

Quelle technique de valorisation des boues ?

Le représentant de Haute-Normandie Nature Environnement (HNNE) s'est dit favorable à l'épandage et au transport par barges des « bonnes boues ». Le SIAAP a indiqué qu'il n'étudiait le transport par barge que pour les boues valorisées pour l'énergie. Un participant a interpellé le SIAAP sur un procédé de valorisation des boues pour la construction expérimenté par une société normande. Le SIAAP a confirmé qu'il suit cette expérimentation. Une participante s'est interrogée sur l'impact de l'épandage des boues sur les ressources en eaux étant donné la nature karstique des sols de Seine Maritime. Il a été répondu que les plans d'épandage excluent les parcelles qui comportent un risque.



Pourquoi le coût du projet est-il si élevé ? La Normandie va-t-elle en supporter les conséquences ?

Le représentant de l'UFC Que Choisir Haute-Normandie a relayé les propos déjà tenus sur le coût jugé élevé de l'assainissement francilien. Les représentants du SIAAP ont expliqué le surcoût des stations d'épuration franciliennes par les techniques intensives qui doivent être employées pour traiter des débits importants sur un foncier limité. Ils ont également indiqué que ne peuvent être légitimement comparées que des stations d'épuration à performance épuratoire et de traitement des boues égales.

Le représentant de l'UFC Que Choisir s'est également inquiété du poids que va représenter le financement de la refonte sur les finances de l'Agence de l'eau Seine Normandie et sur la péréquation entre l'Île-de-France et le reste du bassin. Le représentant de l'Agence de l'eau a indiqué que la Normandie contribue moins au financement de l'agence qu'elle n'en reçoit d'aides.

Quelles réponses aux problématiques locales de Seine aval ?

- Informer la population des risques explosifs associés à la méthanisation plutôt que vouloir la rassurer ;
- Anticiper les prochaines réglementations européennes sur le bruit ;
- Jury de nez : préférer une approche hédonique des odeurs.

3. LA RÉUNION SUPPLÉMENTAIRE DES ACTEURS

Lors de la phase d'auditions, les acteurs ont stigmatisé à plusieurs reprises « le gigantisme de Seine aval », c'est-à-dire le volume d'eau traité par la station, jugé trop important, notamment en temps de pluie. Ils ont affirmé souhaiter une plus grande déconcentration de l'assainissement francilien, c'est-à-dire que la construction d'autres stations en Ile-de-France vienne décharger Seine aval. Face à cette revendication, la Commission a organisé une réunion supplémentaire.

Elle a été organisée le 7 novembre. L'ensemble des acteurs du débat déjà identifiés ont été invités, soit 270 personnes. Cette réunion avait pour objectif de permettre une présentation par le maître d'ouvrage des études ayant conduit à la révision en avril 2007 du Schéma d'assainissement francilien. Ce dernier avait en effet confirmé le dimensionnement de la station d'épuration Seine aval après refonte à 1,5 million de m³ par jour par temps sec. Les acteurs avaient également émis le souhait de prendre connaissance, avant la phase de réunions thématiques, du détail des trois études de définition réalisés par des prestataires du maître d'ouvrage. C'est donc aux principales différences entre ces projets qu'a été consacrée la seconde partie de la réunion. Cette réunion a également permis d'échanger sur l'avancement du débat public.

À l'issue de cette réunion à laquelle environ 25 personnes ont pris part, la CPDP a pris note que sur la question du volume traité à Seine aval :



- Plusieurs acteurs locaux considèrent que le débat public est biaisé. Ils regrettent que le volume de 1,5 million de m³/jour à Seine aval soit posé comme un postulat. Ils estiment nécessaire une politique de déconcentration plus volontariste. Ils entendent poser cette question politique dans le débat public pour étudier des solutions même en dehors du scénario C.
- Le SIAAP considère que les capacités pourront être revues à la baisse si les maires prennent leurs responsabilités : un traitement des eaux de pluie sur leurs territoires et une urbanisation qui traite en amont les eaux pluviales. Le SIAAP a rappelé qu'il met en œuvre un Schéma directeur décidé par l'Etat.
- L'Agence de l'eau considère que le volume de 1,5 million de m³/jour est l'optimum technico-économique. Elle précise que dans le cadre de l'actualisation du Schéma d'assainissement, seules les possibilités avérées de déconcentration ont été étudiées.

La CPDP a également pris en considération que :

- Plusieurs acteurs du territoire regrettent d'être pris en sandwich entre les contraintes européennes et l'arrivée de 5 émissaires à Seine aval. Ils rappellent que les retards pris vis-à-vis de l'Europe ne sont pas imputables aux élus et aux riverains.
- Selon le SIAAP, la refonte n'est pas liée à la DCE et à la DERU. Elle est conçue pour arrêter de bricoler, pour répondre au vieillissement des installations et pour apporter une réponse plus forte aux nuisances.

Par ailleurs, les discussions sur les propositions des groupements font apparaître que :

- Le processus de travail du SIAAP conduira à formaliser fin 2008 : un projet défini avec des financements et un programme de travaux. À ce stade, le SIAAP analyse les offres et intègre les propositions du débat public. Un document présentant la vision du SIAAP sera rendu public fin novembre.

- Certains acteurs locaux estiment ne pas pouvoir juger aujourd'hui et demandent à pouvoir réagir au document du SIAAP avant le 19 décembre. Ils demandent une association à la poursuite des réflexions.
- La CPDP rappelle que le débat public devra réfléchir à la gouvernance et en particulier à l'organisation de la suite du débat public. La réunion du 13 décembre est consacrée à cette question. La Commission rappelle qu'elle a une mission de suivi jusqu'à la fin du chantier.



4. LES RÉUNIONS THÉMATIQUES

... Réunion thématique :
« Comment améliorer la qualité de la Seine ? »
Ministère de l'écologie - Paris, le 8 Novembre 2007 à 14 heures 30

Cette réunion thématique a eu pour thème "la qualité de la Seine". Une soixantaine de participants ont échangé. Les intervenants ont évoqué globalement cette question sans se focaliser sur la seule station de Seine aval.

Comment traiter les polluants émergents ?

La discussion sur la qualité de la Seine a porté sur l'application de la DERU et la DCE mais aussi sur les polluants émergents.

Un intervenant a d'abord constaté la meilleure capacité d'analyse et de détection des polluants, même à de faibles doses. Il a par ailleurs indiqué qu'à faible dose, certains de ces polluants auraient des effets potentiels sur l'homme. Un représentant de l'estuaire a souhaité que la réflexion soit élargie aux virus.

Pour plusieurs intervenants, ces polluants représentent un nouveau défi parce que les stations actuelles ne sont pas conçues pour les traiter et que, quand bien même elles le seraient, 50% des polluants émergents se retrouvent dans le milieu sans passer par les stations de traitement.

Il n'y aurait pas de « solution idéale » mais une combinaison d'actions : abandonner certaines molécules (un intervenant a fait remarquer que certaines substances polluantes ne sont plus en circulation), les traiter à la source (un intervenant a suggéré que des filtrations sur membrane soient mises en place directement chez les industriels), et trouver des solutions techniques pour les stations d'épuration.

Enfin, un intervenant a indiqué que ces nouveaux polluants étaient éliminés dans les stations ou transformés et intégrés dans les boues. Il a demandé que l'on s'interroge sur l'effet de ces polluants dans les boues et il a suggéré que l'on étudie leur incinération.

Se baigner dans la Seine comme dans la Marne, est-ce un objectif ?

Un intervenant a souligné que l'objectif de rendre la « Marne baignable » répondait à une attente des populations et permettait de rendre « sexy » les directives européennes, notamment DERU et DCE. Il a insisté sur le bénéfice d'un tel objectif : cela incite l'ensemble des acteurs à travailler à réaliser un même objectif qui parle au grand public.

Concernant l'extension de cet objectif à la Seine, un intervenant a souligné que ce fleuve n'est pas « baignable » en amont de Paris, même à long terme. Il a été dit que dans certains cas, pour atteindre une qualité baignade, il faudrait "stériliser la nature".

Sensibiliser, informer, contraindre : comment associer les acteurs concernés ?

Améliorer la qualité de la Seine demande d'impliquer de nombreux acteurs : les habitants, les collectivités, les entreprises et les artisans. Plusieurs axes de travail ont été évoqués : l'information-sensibilisation, la réglementation.

Il faudrait d'abord supprimer du langage commun la notion de « tout-à-l'égout ». Un intervenant insiste pour dire que tous les acteurs sont concernés, mais qu'il ne peut y avoir de prises de responsabilité sans connaissance. Cette sensibilisation est un travail de longue haleine qui peut produire des effets positifs : la suppression de l'usage de certains polluants, l'acceptation de l'autosurveillance.



Cette sensibilisation pourrait se développer au nom de deux principes : un principe éthique de responsabilité qui veut que chacun traite ses eaux usées et un principe de subsidiarité qui veut que l'on ne traite à un échelon centralisé que les pollutions qui ne peuvent se traiter à l'échelon local. La question éthique a également été évoquée pour expliquer l'engagement de la Région Ile-de-France qui a une responsabilité envers les territoires situés en aval et envers la mer du Nord.

Un intervenant a observé que plus on éloigne le traitement et moins le pollueur se sent concerné. Ainsi, dans le système centralisé francilien, il y a des pollutions dont on n'arrive pas à définir la source.

La question de la déconcentration de l'assainissement francilien a été évoquée à plusieurs reprises lors du débat. Des acteurs ont en effet souhaité traiter de la possibilité de construire d'autres stations d'épuration en Ile-de-France. Un intervenant a donc présenté une simulation de l'impact sur la qualité de l'eau qu'aurait la construction de stations d'épuration sur la rivière Orge. Il apparaît que le traitement de ces dernières devrait être d'un niveau comparable à ce qui est prévu à Seine aval après refonte. Par ailleurs, la représentante du Conseil Régional a précisé que son institution ne peut démontrer qu'il est possible d'aller en deçà de 1,5 million de m³/jour. Mais elle a confirmé l'attention que porte son institution aux expressions du débat public.

Outre l'incitation, plusieurs intervenants insistent sur la nécessité d'appliquer les réglementations existantes. Pour d'autres, il convient préalablement de nettoyer les textes, car il est difficile de faire appliquer une réglementation très compliquée et parfois très ancienne.

La gouvernance : trouver un moteur ?

La question de la gouvernance a été évoquée lors de cette réunion thématique.

Un intervenant a suggéré d'amplifier et de prolonger la dynamique ouverte par le débat public et a appelé à instituer des « Grenelles de l'eau » par bassin versant.

Un autre intervenant a souligné que les projets avancent, si le public s'y investit et si les acteurs se rassemblent sur des objectifs partagés. Pour que la dynamique s'installe, il faut un moteur. Pour la Marne, ce moteur c'est le Conseil général du Val-de-Marne. Pour la Seine et la zone centrale de l'Ile-de-France, ce moteur est difficile à trouver.



... Réunion thématique :
« Comment traiter les boues produites par la station Seine aval »
Ministère de l'écologie - Paris, le 12 Novembre 2007 à 14 heures 30

Environ 80 participants ont participé à la seconde réunion thématique consacrée à la thématique des boues d'épuration.

Quelques données de contexte

L'usine Seine aval produit environ 70 000 tonnes de boues sur un total d'environ 1 million de tonnes de matières sèches produites en France. Ce volume est en progression : de 860 000 tonnes en 1998 à 1 100 000 tonnes en 2006, soit une progression de 18 %. La progression du volume s'explique par une augmentation des volumes d'eau traités en station, ainsi que par le niveau des traitements (qui concerne aujourd'hui également les nitrates et le phosphore).

La part de l'épandage agricole est de 37 % en Europe contre 62 % en France. Seule la Suisse a décidé d'interdire les épandages agricoles. 680 000 tonnes de boues ont été épandues en 2006, contre 560 000 tonnes en 1998, soit une augmentation de 14 %. L'augmentation des surfaces agricoles concernées est quant à elle de 40 %. Bien que cette pratique soit interdite depuis 2002, un volume significatif est enfoui en décharge.

Les éléments trace métallique dans les boues sont stables ou en légère décroissance. Ce phénomène s'explique par la réduction de la production industrielle et par une amélioration de la qualité des traitements.

Comparativement, les volumes produits en France et en Allemagne sont largement supérieurs à la moyenne européenne (données de 2000). Aucun intervenant n'a expliqué ces différences.



Risques et limites de l'épandage agricole

Concernant l'épandage agricole, les échanges ont largement porté sur les risques sanitaires, sur les risques pour la fertilité des sols et pour les nappes phréatiques. Plusieurs intervenants ont soutenu que ces risques étaient très limités et maîtrisés. Certains intervenants ont ainsi au contraire insisté sur les bénéfices de l'épandage des boues, qualifié de solution « économique et agronomique intelligente ».

Le représentant de la FNSEA a souligné la position difficile des agriculteurs : ceux-ci ne sont pas à l'abri d'une nouvelle crise alimentaire qui serait liée à des pratiques d'épandage. Dans ce cas, ils courent le risque d'être considérés comme les uniques responsables d'une organisation qui privilégie l'épandage agricole, dispositif d'élimination des boues finalement peu onéreux. Concernant le fond d'indemnisation des agriculteurs prévu par la réglementation, il s'étonne de ce qu'il ne soit pour l'heure, toujours pas abondé. La date de publication du décret n'a pas été précisée en séance par le ministère.

Par ailleurs, le représentant de la FNSEA a souligné l'impossibilité de l'épandage sur de très nombreux espaces agricoles, notamment les exploitations BIO et les centaines de milliers d'hectares classés en zone vulnérable. Sans être impossible, l'épandage reste également très difficile en « zone alimentaire », de nombreux industriels refusant ou déclassant les produits issus de terres épandues (Heineken et Bonduelle par exemple).

Le représentant de la Région a suggéré la mise en place de plans territoriaux d'épandages correspondant à ces exigences.

S'ouvrent pourtant d'autres possibilités : plusieurs intervenants ont ainsi insisté sur la nécessité de développer les pratiques d'épandages dans d'autres espaces : en forêt (expérimentations) et dans les espaces verts (au sein des villes notamment). Le point de savoir si la ville de Paris procédait à des épandages dans ses espaces verts n'a pas reçu de réponse en séance.

La question de l'incinération a également été évoquée durant cette séance. Le SIAAP a rappelé son engagement de ne pas incinérer sur place.

Enfin, un intervenant a demandé la réalisation d'écobilans permettant de comparer les différentes voies de traitement des boues, afin d'aider au choix des filières à privilégier à Seine aval.

Tous producteurs, tous responsables ?

La deuxième partie de la réunion a conduit de nombreux intervenants à insister sur la nécessité d'une amélioration de la gouvernance dans le domaine des boues.

Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'une information et d'une responsabilisation du public « producteur de boues et responsable de son traitement ». Un travail de prise de conscience initial semble nécessaire. Les citoyens se sentent finalement peu concernés par le devenir de leurs eaux usées : « parler des boues fait peur ».

Un représentant associatif a contesté la qualité des enquêtes publiques et la faiblesse du suivi des contrôles publics. La faiblesse des moyens en préfecture ne permettait pas un réel suivi des épandages. Le SIAAP a indiqué que ses contrôles ne s'arrêtaient pas à Seine aval, mais se poursuivait tout au long de la chaîne.

La demande d'une participation du public aux réflexions et aux choix locaux a ainsi été exprimée. Dans cette perspective, plusieurs expériences d'association des acteurs et du public ont été présentées. Elles mettent en évidence l'importance de la concertation locale dans le bon déroulement des processus de traitement des boues, y compris lorsque les épandages ont lieu à plus de 200 km de la station d'épuration. Deux qualités de ces dispositifs sont considérées comme des clés de succès : la transparence des données et la qualité des concertations.

Un intervenant a proposé la création d'une forme de comité de surveillance, à l'exemple des comités de suivi des boues qui ont été mis en place dans plusieurs départements.



... Réunion thématique :
« Comment réduire les nuisances de Seine aval »
La Frette-sur-Seine, le 20 Novembre 2007 à 20 heures

Autour de 130 personnes ont participé à la troisième réunion thématique sur le thème « Comment réduire les nuisances ? ». L'ordre du jour, conçu pour apporter des informations et des connaissances, a été sérieusement bousculé. Après trois exposés consacrés aux odeurs, aux sons et aux dispositifs d'autocontrôle du SIAAP, un participant a interrompu la séance : « vous nous proposez de discuter du thermomètre, nous voulons parler de la maladie ».

Après cette intervention, plusieurs participants ont fait part des causes profondes de « leur énervement » :

- Le débat paraît ficelé parce que les décisions de 1997 sont posées comme un postulat (le volume de Seine aval à 1,5 million de m³/jour).
- Les interventions de l'Agence de l'eau sur l'hypothèse d'une usine d'incinération sur place sont ressenties comme des provocations.

La Commission a alors adapté le déroulement de la réunion pour permettre la prise de parole d'une quinzaine de participants. Nous résumons ici les principales controverses.

Pour réduire les nuisances : faut-il réduire les volumes de Seine aval ou concevoir des bâtiments fermés ?

Le débat a cristallisé deux argumentations principales.

Pour plusieurs intervenants, les pollutions et les risques sont en fonction des volumes traités. Cet argument est résumé par un participant : « plus une station est grande, plus elle pollue ». De plus, la grande taille rendrait l'installation moins adaptable et plus délicate à exploiter.

Pour le SIAAP, le niveau des nuisances ne dépend pas de la volumétrie traitée mais de la conception des ouvrages. Il a affirmé sa conviction : avec les compétences du SIAAP, avec les services de l'Etat, avec l'argent investi, il est possible de concevoir et exploiter des installations sans nuisance.

Le représentant du SIAAP a indiqué que les eaux dans les égouts étaient déjà traitées pour qu'elles sentent le moins possible à leur arrivée à Seine aval.



Pour réduire les volumes de Seine aval : faire appel à la responsabilité des maires et de l'État ?

Selon plusieurs intervenants, c'est la mobilisation des associations et des élus du territoire de Seine aval qui a permis d'imposer le développement des usines de Valenton et des Grésillons, et donc la réduction des volumes traités à Seine aval. Ils ont souhaité relancer l'action politique pour réduire la capacité de Seine aval.

Ainsi, certains participants ont appelé l'intervention des pouvoirs publics et particulièrement de l'Etat pour trouver d'autres espaces pour d'autres stations. D'autres intervenants en ont appelé à la responsabilité du maire de Paris et des 160 maires dont les communes sont raccordées à Seine aval.

Peut-on croire les engagements du SIAAP et lui faire confiance ?

Plusieurs intervenants de La Frette-sur-Seine ont émis des doutes sur les engagements du SIAAP. Plusieurs expressions témoignent de cette défiance : « je me sens floué » ; « chat échaudé craint l'eau » ; « depuis 20 ans, on nous promet la Lune ». Un intervenant a précisé que la promesse de 1995 (couvrir certaines installations) n'avait pas été honorée.

Sur ce point, le SIAAP a précisé que la couverture des cuves n'aurait réglé qu'une partie du problème des odeurs. Il a insisté sur le fait que la refonte permettait d'arrêter de bricoler.

Par ailleurs, le représentant du SIAAP a dit qu'il mesurait ce qu'endurent les riverains et comprenait qu'on ne croit pas le SIAAP a priori. Il a proposé de revenir à La Frette tous les 6 mois pendant toute la durée des travaux. Il a ensuite affirmé que « tous les engagements pris par l'actuel Président du SIAAP ont été tenus ».

Peut-on mesurer les nuisances olfactives et sonores ?

Le SIAAP a présenté son dispositif de surveillance fondé sur les jurys de nez et les messagers de l'environnement, couplé aux mesures physicochimiques de 20 stations.

Pour un intervenant, s'il y a beaucoup de mesures des nuisances olfactives, il n'y a pas assez de mesures des nuisances sonores. Il a estimé que la station ne respecte pas la réglementation sur les bruits émergents de nuit.

Un représentant d'une association normande a témoigné de son expérience aux côtés de l'Agence « Air Normand ». Il a indiqué que de vrais jurys de nez supposent une formation d'au moins 72 heures. Il a incité les élus et les associations à créer ou soutenir un réseau indépendant de nez.

En fin de réunion, un expert a évoqué de nouvelles technologies de mesures des nuisances olfactives. Il a conclu que le plus important est d'éviter que les odeurs ne soient émises. Un autre expert a insisté : capter les gaz, c'est la solution fondamentale (une solution onéreuse, parfois plus onéreuse que le traitement lui-même).



... Réunion thématique :
« Quels sont les risques sanitaires et industriels du site de Seine aval »
Achères, le 22 Novembre 2007 à 20 heures

Autour de 80 personnes ont participé à la quatrième réunion thématique sur le thème : « Quels sont les risques sanitaires et industriels du site de Seine aval ? ».

Quels risques pour la santé ?

En résumant ce premier débat, un intervenant estime qu'il y a beaucoup de dangers dans les stations. Mais il interroge : les dangers se transforment-ils en risques réels ?

Pour la population riveraine, il constate qu'il n'y a pas « grand chose » dans les publications scientifiques au niveau mondial. Une étude, réalisée sérieusement, est à engager notamment pour répondre à la difficile question : quelle est la part de la station dans la pollution globale qui touche la population ?

Pour les salariés, leur réponse est affirmative : les risques existent vraiment. Plusieurs intervenants ont insisté sur les contraintes spécifiques du confinement. L'effet du confinement est une aggravation des conditions difficiles. Il aggrave les imperfections des bâtiments. Selon plusieurs témoignages, la conception initiale de l'usine de Colombes n'a pas suffisamment intégré ces risques.

Quelles études ?

Selon plusieurs intervenants : les études réalisées en 2001 ne peuvent faire référence et les données actuelles ne permettent pas de conclure. Une étude sanitaire est souhaitée par la plupart des intervenants. Un désaccord sémantique est levé en cours de débat : la notion d'étude épidémiologique n'est pas adaptée, notamment pour définir la première étude de 2001. Réaliser une véritable étude épidémiologique nécessite un travail en amont important, ne serait-ce que pour définir ce que l'on recherche. Il semble préférable, au moins dans un premier temps, de conduire une étude de risque.

La mise en place d'un réseau de « médecins-sentinelles » est la première étape à mettre en œuvre. Il conviendrait d'impliquer toutes les parties prenantes en amont pour discuter : des objectifs de l'étude, des cibles, des méthodes et des outils de mesure. Quelques intervenants insistent sur la nécessaire indépendance de cette étude. Une intervenante regrette que cette étude n'ait pas été réalisée avant le débat public.

Quels risques d'inondation ?

Un intervenant a demandé si le SIAAP avait élaboré des scénarios de gestion de crise pour faire face à une inondation supérieure à celle de 1910. Il évoque les inondations de 1658. Le SIAAP a précisé que l'inondation de 1910 était la référence retenue pour l'ensemble des activités concernées par les plans de crise coordonnés par le Préfet de Région.



Quelle gouvernance ?

L'observatoire de l'environnement est un outil de gouvernance utile selon les parties prenantes impliquées. Il suscite des débats intenses et de haute qualité. Plusieurs évolutions ont été suggérées :

- Une meilleure coordination des services de l'État.
- Passer pour l'usine d'une obligation de moyens à une obligation de résultats dans la gestion des nuisances.
- Sur proposition d'une intervenante, le Sous-Préfet a proposé que l'observatoire centralise les informations (bilans environnementaux, contrôles) disponibles et les rende accessibles.

Un témoin venu de Normandie a présenté le dispositif mis au point entre sa commune et les industriels. Son résultat est formel : la municipalité est prévenue dans le quart d'heure de tout incident ; à charge ensuite pour les services municipaux d'informer la population avec des technologies adaptées.

Le rôle des services de l'État

Monsieur le sous préfet de Saint-Germain-en-Laye souhaite coordonner les services de l'Etat afin d'avoir une vision globale de la station d'épuration.



... Réunion thématique :
« La problématique des eaux pluviales »
Salon Pollutec – Roissy (95), le 30 Novembre 2007 à 10 heures 30

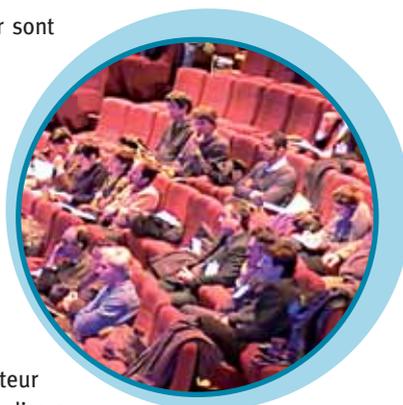
Afin de préparer cette réunion, il convient de préciser ici que la Commission a réuni les responsables des services eau et assainissement de la ville de Paris et des trois départements de la petite couronne ainsi que des représentants des départements du Val d'Oise et des Yvelines (qui n'ont pas de compétence assainissement) le 12 octobre 2007. Il s'agissait de prendre connaissance des initiatives des départements en matière de gestion des eaux pluviales. La Commission remercie les participants pour leur disponibilité.

Autour de 70 personnes ont participé à la réunion publique. Celle-ci a débuté par une présentation de l'état des lieux des techniques et des différentes politiques mises en œuvre sur le territoire francilien pour traiter les eaux pluviales. Une multitude d'initiatives engagées sur le territoire ont été présentées. Cette réunion n'a cependant pas permis de mesurer quantitativement en quoi toutes ces actions menées en amont auraient ou non une conséquence sur les traitements réalisés sur Seine aval.

Le traitement des eaux pluviales, quel état des lieux sur le territoire francilien ?

On retiendra trois éléments majeurs :

- Les volumes de pollution en métaux lourds et micropolluants à traiter sont équivalents pour les eaux domestiques et les eaux pluviales.
- Les politiques de gestion en amont des eaux pluviales ont pour objectifs de limiter les volumes traités en station d'épuration et d'éviter le surdimensionnement des ouvrages. Les leviers d'actions consistent à :
 - Limiter l'imperméabilisation des sols et des voiries ;
 - Organiser la rétention à la parcelle, l'infiltration ou l'utilisation des eaux pluviales pour des usages non domestiques ;
 - Stocker les volumes pour les ralentir : bassins de retenue, tunnels de stockage.
- Les aides de l'Agence de l'eau permettent de financer des études (à hauteur de 70%) et des projets (de 30 à 50 %). Les projets concernés sont divers : déconnexion des eaux de gouttière, stockage des eaux de ruissellement, etc. L'enveloppe globale sur tout le territoire de l'Agence a été estimée à 25 millions d'euros par an.



Le traitement des eaux pluviales, quelle stratégie à court, moyen et long terme ?

Les interventions de participants présents dans la salle ou les responsables des Départements ont permis de faire apparaître une réalité : de multiples actions sont engagées dans les communes et les départements pour traiter en amont les eaux pluviales. Plusieurs limites de rejet à la parcelle ont été mises en place : de 2 litres par seconde et par hectare à 10 litres par seconde et par hectare. Une commune a instauré le « zéro rejet » à la parcelle. La construction de bassins de stockage évolue à des rythmes et pour des volumes très différents selon les départements. Cependant, aucune instance de coordination et d'évaluation n'existe permettant de définir une stratégie et une hiérarchie des actions à mener dans ce domaine.

Par ailleurs, de nombreuses innovations émergent (projets d'urbanisme) et permettent de considérer les eaux pluviales comme une ressource et pas seulement un rejet. D'autres innovations, comme la technique japonaise de traitement membranaire en pied d'immeuble, ne pourront être développées si les réglementations n'évoluent pas. Certains intervenants ont souligné que beaucoup de ces innovations concernent les constructions neuves et sont difficilement transposables dans l'existant. Plusieurs intervenants ont insisté sur un point : les innovations technologiques sont désormais bien connues et souvent mises en œuvre en Europe. Leur développement suppose une révolution culturelle des acteurs franciliens : urbanistes, architectes, élus, techniciens. Pour développer ces innovations, il conviendrait d'accélérer la formation professionnelle des acteurs économiques.

La question du cadre dans lequel sont coordonnés les projets du SIAAP et les initiatives des acteurs qui gèrent les eaux pluviales à l'amont a été posée.

Un autre point de débat a été soulevé : des décisions trop rapides sur la gestion des eaux pluviales pourraient conduire à ne choisir que les technologies actuelles qui sont « massives ». Celles-ci pourraient alors se faire au détriment d'une extension plus progressive d'innovations technologiques permettant un traitement ou une valorisation des eaux pluviales à la source.

Enfin, le représentant du SIAAP a indiqué qu'au cours d'une réunion de préparation du SDAGE tenue le 29 novembre, les investissements nécessaires avaient été estimés à 20 milliards d'euros. Les élus présents ont décidé de ramener cette enveloppe à 8 à 10 milliards d'euros dont 55 % seraient à la charge des collectivités. Ces investissements à consentir sur les stations d'épuration ne risquent-ils pas de bloquer les efforts menés pour un traitement en amont des eaux pluviales ou pour la mise en séparatif de certains réseaux ?

Comment financer ces investissements et avec quelles conséquences sociales ?

Le représentant d'ATTAC 93 a interrogé les participants sur les conséquences sociales des choix de financements des investissements programmés. Il a par ailleurs demandé où seraient réinjectés les gains de productivité de la refonte estimés selon lui à 80 millions d'euros.

Ce débat a été repris par plusieurs intervenants qui ont souligné que les modes de financement fondés sur le principe « l'eau finance l'eau » étaient bousculés par les évolutions de la consommation. La baisse de la consommation d'eau potable comme le développement de l'utilisation des eaux pluviales modifient les prévisions de ressources financières. Ces deux phénomènes conduisent en effet à une baisse du volume d'eau potable consommée et des ressources financières. La charge polluante à traiter restant en revanche identique, cela pose le problème du coût du traitement des eaux sales. De nouvelles sources de financement sont à envisager. Ainsi, certains intervenants ont évoqué la nécessité de développer des compteurs individuels qui semblent plus pertinents. Une solution qui est jugée bien trop coûteuse pour d'autres.

Quelles sont les conséquences d'une réduction de la consommation d'eau potable ?

Au-delà des questions strictement financières, les conséquences de la réduction de la consommation d'eau a été évoquée et a suscité des échanges intenses.

Par temps sec, la limitation des volumes d'eau dans le réseau unitaire a des conséquences qui ne sont pas encore complètement mesurées. Elle génère des problèmes de transport, des dépôts et des productions de H₂S.

Si ces problèmes sont réels, certains intervenants ont contesté un discours qui se développerait actuellement : « On nous dit d'économiser l'énergie, mais pas trop l'eau parce qu'il faut plus d'eau dans le réseau, et pas trop les déchets parce qu'il faut faire tourner les usines de traitement ». Un intervenant a insisté : « L'eau potable est une ressource rare dont le traitement est cher ». Il a estimé aberrant d'utiliser ces eaux propres « pour entraîner les matières fécales dans les réseaux ! ».



5. LES RÉUNIONS DE SYNTHÈSE

... Réunion de synthèse : « Quelle réorganisation du site et quel réaménagement de la plaine ? » Herblay, le 4 décembre 2007 à 20 heures

La première réunion de synthèse s'est déroulée le 4 décembre à Herblay en présence de plus de 130 personnes. Les débats ont duré plus de 3 heures.

Un projet idyllique ? Un projet faisable ?

Le SIAAP a présenté sa vision de la refonte élaborée, après l'analyse des projets des 3 groupements. Des élus, des responsables associatifs mais aussi de « simples » riverains ont pris la parole. Le dialogue a été parfois difficile. Plusieurs niveaux de préoccupations se sont exprimés sans vraiment réussir à se rencontrer. En témoigne cette expression : « j'ai besoin de croire le SIAAP et actuellement, je suis dubitatif ».

D'un côté, le SIAAP a présenté et valorisé un projet. Il a défendu son argumentaire dont les chapitres étaient intitulés : une Seine propre, une usine propre, un environnement propre, une usine « zéro nuisance », une usine intégrée, une usine verte, une usine sécurisée, un chantier maîtrisé, un espace de vie.

De l'autre côté, de nombreux habitants voulaient savoir pourquoi les nuisances étaient redevenues insupportables depuis septembre. Certains intervenants dénonçaient le décalage entre la promesse « d'un avenir idyllique » et la réalité quotidienne d'un « présent insupportable ». Quand le SIAAP insistait sur la nécessité de refondre l'usine pour résoudre durablement les nuisances olfactives, des habitants insistaient pour savoir quelles mesures le SIAAP engageait pour limiter les nuisances dès maintenant. Le SIAAP a proposé de revenir discuter après les fêtes pour faire le point sur les nuisances.

Certains acteurs ont dit ne pas vouloir entamer une discussion sur les « formes du projet » ou sur « son emballage » tant qu'on leur refuse de discuter du « fond » : la volumétrie de Seine aval. De leurs côtés, le SIAAP et l'Agence de l'eau proposent de discuter sur les caractéristiques du projet, considérant que la discussion sur la volumétrie est close depuis 1997 ou rendue caduque par les réglementations DCE et DERU.

En fin de réunion, le SIAAP a publiquement regretté que la cristallisation du débat sur la volumétrie empêche des discussions sur les choix des caractéristiques du projet : faut-il concentrer l'usine sur 200 hectares ou maintenir son emprise sur 900 hectares en choisissant le traitement biologique ? Faut-il supprimer la ligne Haute Tension ou non ? Faut-il choisir des technologies qui classent l'usine Seveso 1 ou 2, bas ou haut niveau ? Faut-il créer une nouvelle voie de circulation autour de l'usine ou non ?

La Commission a proposé au SIAAP de présenter ces « alternatives » lors de la réunion du 11 décembre.

Les controverses évoquées :

1,5 million de m³ par jour, pourquoi ?

Le volume de 1,5 million de m³ par jour a été défini comme un « volume moyen » constitué du volume de 1,3 million de m³ par temps sec et des volumes par temps de pluie. Par ailleurs, un représentant du SIAAP a précisé que la station était dimensionnée pour traiter un certain tonnage de « charge » et non en fonction du seul volume d'eau.

Plusieurs éléments ont suscité une controverse :

Le dimensionnement à 1,5 million de m³ par jour serait rendu nécessaire par la DCE et la DERU. D'autres intervenants considèrent que la DCE et la DERU n'impose pas 1,5 million de m³ par jour. Le représentant de l'Agence de l'eau indique que si la France va être condamnée pour un retard dans la mise en application de la DERU, elle ne fait pas partie des onze états en contentieux avec la Commission européenne au sujet de la DCE.

Le dimensionnement à 1,5 serait nécessaire pour des raisons techniques. Un représentant associatif a rappelé que le scénario D prévoyait 800 ou 900 000 m³ par jour à Seine aval. Il a précisé que ce scénario avait été élaboré entre les services de l'Etat, le SIAAP, la Région et les associations et a donc une crédibilité technique. De son côté, le SIAAP a alerté sur le fait que certains projets urbains (l'Opération d'Intérêt National de Saclay par exemple) devaient se doter de systèmes locaux de traitement pour éviter une augmentation de la volumétrie à Achères.

Le représentant du groupe d'appui scientifique (constitué par la Commission du débat public) s'est interrogé : si la consommation d'eau continue de baisser de 1 à 2 % par an et si le traitement des eaux de pluie progresse, le volume de 1 500 000 m³ par jour sera-t-il nécessaire ?

1,5 million de m³ par jour : Quel est l'historique, qui en a décidé, quelle est la légitimité de cette décision ?

Dans l'histoire du Projet : deux interventions politiques ont conduit à de fortes inflexions des projets sur Seine aval. En premier lieu, Michel Rocard choisit de réduire la capacité maximale de 2 700 000 à 2 100 000 m³ par jour. Plus tard, Michel Barnier décide que l'Etat pilotera une étude qui est confiée à l'Agence de l'eau. Cette étude porte sur 4 scénarios. Sur la base d'une évaluation multicritères, le comité de suivi constitué de l'Etat, le Conseil Régional, le SIAAP, l'Agence de l'eau et la DIREN choisit le scénario C. Les associations contestent ce choix. Plus tard encore, le directeur de l'eau du MEDAD calibre le traitement en « clarifloculation » à 28 m³ par seconde. Cela porte la capacité totale de l'usine à 45 m³ par seconde. La révision du scénario C ne modifie pas substantiellement la place et le volume de Seine aval dans l'ensemble du système francilien. Interrogé par un participant, le représentant de l'Agence de l'eau a indiqué que « techniquement, il était possible de tout faire ; après, c'est la dimension économique qui a compté ».

Ces échanges ont fait apparaître une interrogation sur la légitimité juridique de cette référence de 1,5 million. Selon le CAPUI, ce volume serait le fruit d'une bataille politique et juridique, seul un arrêté préfectoral fixerait le volume à 1 500 000 m³. Interrogée sur ce sujet, la représentante de l'Etat a indiqué que l'Etat a validé les résultats de l'étude de 1997 (scénario C) et en 2006 son actualisation, mais qu'il n'est pas à l'origine de la valeur de 1 500 000 m³ par jour.

Quel est le lien entre le niveau de nuisance et la volumétrie ?

Le SIAAP a indiqué que si on lui reconnaissait la capacité de faire, comme à Colombes, des stations « propres » de 300 000 m³ par jour, alors on devait lui reconnaître la capacité de faire à Seine aval 5 à 10 stations de 300 000 m³ par jour tout aussi propre. Il a d'ailleurs proposé aux riverains et aux élus d'aller visiter les usines de Colombes et Valenton. Un représentant d'un groupement a confirmé la faisabilité de ce qui est proposé. Les entreprises sont capables de faire des usines de cette taille avec la qualité de l'eau et de faibles nuisances.

Le représentant du CAPUI a souhaité quant à lui la réalisation d'une analyse scientifique autant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour mesurer et évaluer les nuisances. Pour le groupe d'appui scientifique, il faut examiner la question des risques de défaillance. Les nuisances olfactives et sonores peuvent émerger au moment de défaillance sur toute ou partie de l'usine.

La dégradation des nuisances : pourquoi et comment y remédier ?

Plusieurs intervenants du territoire ont dénoncé une augmentation des nuisances olfactives depuis 2003 et notamment depuis septembre dernier.

- Une élévation de la chaleur de l'eau, éventuellement liée au réchauffement climatique ;
- Des eaux de plus en plus chargées en matière, phénomène lié à la baisse des volumes consommés par les entreprises et les particuliers ;
- Des difficultés dans l'usine, en partie liées à la mise en place de la plus récente unité de traitement.

Le traitement des boues est-il durable ?

Le représentant du SIAAP a précisé que l'ensemble des solutions envisagées permettrait de couvrir 130 à 140 % des besoins. Le groupe d'appui scientifique a demandé la réalisation d'une étude intégrant comme hypothèse une rupture majeure de l'un des débouchés et en particulier le débouché agricole.

... Réunion de synthèse : « Quelle réorganisation du site et quel réaménagement de la plaine ? » Conflans-Sainte-Honorine, le 11 décembre 2007 à 20 heures

Devant à peu près 70 personnes, le SIAAP a présenté sa vision de la refonte élaborée après l'analyse des projets des 3 groupements. Il a ainsi indiqué que les projets ayant la même genèse apportaient des résultats similaires : commencer la refonte par la reconstruction du prétraitement, «refondre» 70 % de la capacité par l'aménagement de l'existant. La principale différence en termes de technologies de traitement entre les propositions : un groupement entend traiter 30 % des volumes complémentaires avec la même technologie, les deux autres souhaitent traiter ce volume avec un procédé à membranes.

Par ailleurs, le SIAAP a présenté son calendrier de réduction des nuisances olfactives. En 2008, de nouveaux réactifs seront utilisés (les expérimentations se terminent actuellement). En 2011, un nouveau traitement des jus de retour des boues sera mis en place. En 2015, les bassins biologiques seront arrêtés. 2017 marquera la fin de l'usine actuelle des boues.

Enfin, le SIAAP a présenté les questions sur lesquelles il souhaite poursuivre un dialogue avec les acteurs du territoire : quels aménagements ? Que faire des 300 hectares restitués ? Que faire des 350 hectares de la zone de transition ? Qui doit les entretenir ? Faut-il ouvrir ces espaces au public ? Faut-il enfouir la ligne HT ? Faut-il déplacer le port fluvial ? Faut-il des liaisons douces entre la forêt et le fleuve ? Quels accès et quelles dessertes routières ?

La réunion, d'une durée plus courte que les précédentes, a permis de soulever plusieurs points de débat :

Quelles parts des traitements en biologique et en chimique ?

Un représentant du personnel du SIAAP a rappelé que son syndicat CGT souhaite que l'on privilégie le traitement biologique. Il s'est interrogé sur les parts respectives allouées au biologique et au chimique dans les projets des trois groupements. Le représentant du SIAAP a indiqué que la réponse à cette question était très complexe. Un représentant de la CPDP a fait remarquer que les 4 mois de débat n'avaient pas permis à des observateurs attentifs de mieux comprendre les choix à faire et les avantages et inconvénients de ces différents procédés.

Quelle insertion dans le paysage des bâtiments ?

En réaction aux photomontages, plusieurs intervenants ont insisté sur un « camouflage » forestier des bâtiments du SIAAP. Ils ont insisté sur la nécessité de toits « végétalisés ». Un architecte membre d'un groupement a considéré qu'il ne fallait pas camoufler les bâtiments, mais au contraire « positiver » l'image d'une activité consacrée à l'environnement. L'architecture retenue devant valoriser l'héritage et construire un devenir. Cette intervention a suscité une réaction vive d'un élu considérant que la « valorisation architecturale » de l'usine relevait d'une plaisanterie de « garçon de bain ».



Quel aménagement cohérent et concerté de la plaine ?

Plusieurs intervenants d'Achères, Saint-Germain-en-Laye et Conflans-Sainte-Honorine, ont évoqué les différents projets conçus sur la plaine. Ainsi, la plaine est considérée dans le SDRIF comme une zone à fort enjeu économique, avec la construction d'un nouveau port lié au canal Seine Nord et l'exploitation sur 100 hectares de granulats (qui a fait réagir vivement les élus et habitants de Conflans contre ce projet). Par ailleurs, la réflexion menée pour classer la forêt en forêt de protection conduirait à des évolutions foncières. Dans cette hypothèse, certains acteurs ont souhaité recréer un lien forestier jusqu'à la Seine. Enfin des projets liés aux équipements du Paris-Saint-Germain sont envisagés sur ces territoires.

Il est ainsi apparu au cours de la réunion que l'utilisation des 300 hectares libérés par la refonte devait se penser dans le cadre d'un « projet cohérent » sur l'ensemble de la plaine.

Des intervenants « de l'autre rive » ont souhaité participer à la concertation. Ils refusent en effet de remplacer les nuisances de Seine aval par d'autres nuisances telles que des carrières.

Quelles voies de circulations routières et douces ?

Les débats ont principalement porté sur les circulations routières et notamment les liaisons avec Maisons-Laffitte. Plusieurs intervenants ont fait remarquer qu'une nouvelle circulation routière en bordure de forêt était juridiquement impossible à cause de la règle des 50 mètres. Il est donc préférable de privilégier une circulation routière le long de la Seine.

Par ailleurs, la question des portes de Fromainville a été une nouvelle fois évoquée : l'une des portes est fermée ; la circulation routière sur la seconde est volontairement limitée. Cependant, plusieurs intervenants ont souhaité le maintien des liaisons entre la RN 184 et Maisons-Laffitte.

Sur les circulations douces, plusieurs acteurs ont insisté sur la nécessité de prévoir des liaisons « perpendiculaires » entre la forêt et la Seine. La cohabitation entre différents modes de transports « doux » a été évoquée : délimiter des voies piétonnières, des voies pour VTT et des voies pour cyclistes routiers.

Quelle gestion des espaces et quel financement de leur dépollution et de leur entretien ?

Plusieurs intervenants ont évoqué la question du financement des projets sur la plaine. Un intervenant s'est demandé dans quelles conditions les terrains avaient été acquis par la Ville de Paris au 19^{ème} siècle. D'autres ont demandé qui financerait la dépollution des terrains : le SIAAP, la Ville de Paris, les « repreneurs » ? Certains se sont demandé si les réaménagements ne seraient pas financés par l'exploitation des sous-sols. Par ailleurs, selon un intervenant, le financement des terrains libérés par le SIAAP ou les 300 hectares de transition relève d'un accord entre la Région, les départements et les collectivités du territoire.

Quel impact de la Station sur l'étang du Cora ?

Certains intervenants font remarquer que le niveau d'eau de l'étang du Cora baissait actuellement. Le représentant de l'ONF a précisé que cet étang était alimenté en eau par la nappe phréatique. Or, selon certaines analyses, le niveau de la nappe aurait baissé depuis l'arrêt des irrigations effectuées par le SIAAP sur la plaine et ce phénomène mérite une étude.

Quels risques pour Paris et l'Ile-de-France d'un accident ou d'un attentat à Seine aval ?

Un intervenant est revenu sur sa question écrite. Elle portait sur les conséquences d'une panne « générale » de Seine aval qui ferait suite à un accident sur le site ou à un attentat. Le SIAAP rappelle que l'usine n'est pas considérée comme un bâtiment stratégique. Il rappelle également que selon lui, le risque de panne est très limité puisque les bâtiments sont constitués de différents petits modules indépendants les uns des autres. Le participant ne comprend pas pourquoi des études de risques n'ont pas été réalisées.



... Réunion de synthèse :
« Quels impacts financiers et quelle gouvernance du projet et des travaux »
Maisons-Laffitte, le 13 décembre 2007 à 20 heures

La troisième réunion de synthèse s'est déroulée le 13 décembre en présence de 70 personnes.

Sur ces sujets, différentes contributions ont été publiées sur le site et sur le blog.

Nous rendons compte dans cette synthèse des nouveaux points de débat qui ont émergé au cours de la réunion.



Une Commission locale d'information, de concertation et de surveillance ?

Après les interventions de l'Agence de l'eau et du SIAAP qui a présenté une série de propositions, le Sous-Préfet est intervenu pour proposer la transformation de l'observatoire de Fromainville.

Il a proposé la création d'une Commission locale d'information, de concertation et de surveillance (CLICS) de Seine aval. La composition actuelle de cette Commission serait élargie aux départements du Val d'Oise et des Yvelines, à d'autres associations d'usagers et de protection de l'environnement et aux différents services de l'Etat. La fréquence de ses réunions augmenterait.

Son ordre du jour et ses compétences seraient élargis : des études globales d'impact de la station et pas seulement par bâtiment, par exemple. Par ailleurs, la CLICS pourrait constituer un groupe spécifique sur le suivi du chantier, elle pourrait s'investir dans le pilotage d'une enquête sanitaire. La CLICS pourrait également évoquer les grands enjeux fonciers et d'équipements publics de la Plaine.

L'Etat présiderait, animerait et modérerait cette structure pour permettre à tout le monde de s'exprimer et pour faire émerger des consensus.

Plusieurs intervenants se sont félicités de ce projet.

Élargir les instances de gouvernance et le CA du SIAAP aux acteurs du territoire ?

Plusieurs intervenants, élus comme associations, ont souhaité que la gouvernance du projet de refonte et le CA du SIAAP permettent d'associer le plus étroitement possible les acteurs du territoire impacté par l'usine de Seine aval.

Plusieurs formes ont été évoquées : cellule d'observation, collaboration technique entre le Département du 95 et le SIAAP, instance type Conseil de Surveillance, etc... La participation directe au CA du SIAAP, impliquant une participation financière, n'a pas semblé possible ou souhaitable à certains acteurs.

Par ailleurs, plusieurs intervenants ont souligné que des « structures de concertation » comme les SAGE existent, mais qu'elles ne sont pas actives ou qu'elles ne font que produire des plans et des schémas sans vraiment en suivre l'application. Une intervenante a évoqué la gouvernance de proximité. Elle a suggéré que des « petits sages » locaux se développent pour suivre et surveiller au plus près du terrain les choix locaux, pour éviter les grignotages des raccordements aux réseaux.

Des élus ont indiqué que le suivi de ces politiques était rendu très complexe.

Des dossiers très volumineux leur sont remis quelques jours avant des décisions, sans vraiment leur permettre de comprendre les choix.

Enfin, un élu a évoqué les conflits de gouvernance entre l'Etat, la Région et certains départements à propos de l'imperméabilisation des sols.



Quels investissements et quels arbitrages dans les financements ?

Le représentant de l'Agence de l'eau a fait le point sur les chiffrages du schéma directeur. Le montant réactualisé du schéma de 1997 est estimé à 4 877 millions d'euros, dont il reste à financer 3 935 millions d'euros. Sur la période 2007-2012, la part consacrée à la rénovation des usines du SIAAP variera annuellement de 223 M€ à 400 M€. Au-delà de 2012, le montant des financements apportés par l'Agence de l'eau n'est pas encore connu. Au cours de l'intervention, il est apparu que la modernisation des réseaux mobiliserait ultérieurement d'importants financements.

Ces informations ont suscité plusieurs réactions. Plusieurs acteurs de collectivités locales franciliennes ont estimé que la part d'investissements consacrée aux usines allait fortement pénaliser les efforts engagés sur le terrain pour mettre en conformité ou renouveler les réseaux. Un intervenant a indiqué que les débats avaient eu lieu au sein de l'Agence de l'eau. Les arbitrages entre les investissements en hausse sur les stations et en baisse pour les aides au réseau ont été difficiles. Il a indiqué que l'arbitrage a été rendu par le CA de l'Agence de l'eau et le comité de bassin.

Quels coûts de la refonte et quelles marges de manœuvre ?

Le coût total de la refonte a été estimé à 1 300 M€ par les 3 groupements. Les coûts spécifiques des différents « modules » techniques n'ont pas été précisés. Le représentant du SIAAP a indiqué que, pour le prétraitement, les coûts envisagés par les groupements variaient de 70 m³ à 300 m³.

Un intervenant a souligné qu'après 2012, les financements n'étaient pas garantis. Il a demandé qu'une étude de sensibilité soit réalisée. Il a interrogé les « décideurs » : « que sacrifiez-vous si vous ne disposez plus de 1 300, mais seulement de 800 ou de 600 millions d'euros ? ». Le représentant du SIAAP a précisé que cette étude n'avait pas été réalisée.



6. LA RÉUNION DE CLÔTURE

... Réunion de clôture : Saint-Germain-en-Laye, le 19 décembre 2007 à 20 heures

La réunion de clôture du débat public s'est déroulée en présence de cent vingt personnes. La Commission a présenté, pendant trente minutes, les principaux enseignements qu'elle tirait du débat public et qu'elle compte exposer dans son compte-rendu. Elle a demandé aux participants de s'exprimer pour compléter ou préciser ces enseignements.

De nombreux intervenants se sont félicités de la bonne tenue du débat, de son ouverture et de sa transparence. De son côté, le Président du SIAAP a regretté que l'on soit passé à côté du débat sur la refonte au niveau local en débattant trop sur la capacité de la station.

Nous relatons ici les principales réactions ainsi que les éléments de débat qui ont surgi dans cette dernière réunion publique.

Après les interventions de la CPDP, il a été souhaité que soit précisé ou ajouté que :

- L'incinération est refusée depuis 1987 parce que les fumées stagneraient dans une vallée très encaissée ;
- L'utilisation des boues dans une usine d'incinération locale ne pourrait être qu'exceptionnelle ;
- Le transport fluvial sera valorisé pour limiter fortement les usages routiers ;
- Les nuisances olfactives sont liées à la charge de l'effluent plus encore qu'à la volumétrie ;
- La question de la dépollution des sols de la plaine d'Achères est très importante, non réglée et non financée ;
- L'information sur les techniques utilisées à l'étranger est à développer ;
- Le projet actuel d'aménagement de la plaine manque de cohérence ;
- L'investissement sur le prototype de Colombes mérite d'être rentabilisé en le développant sur l'Ile-de-France.

Le projet de CLICS sera discuté dès la réunion de l'Observatoire de l'environnement du 14 janvier. Le Sous-Préfet a précisé que la CLICS traiterait des affaires locales, des hommes et des territoires impactés par la station. Un intervenant a demandé que les acteurs des territoires qui accueillent les boues soient associés à la CLICS.

La dernière réunion a relancé la discussion sur les thèmes de la déconcentration, du rôle de l'Etat et de la gouvernance.

Déconcentration :

Plusieurs acteurs ont insisté sur la poursuite de la déconcentration. Ils ont rappelé que certaines décisions de 1997 n'avaient pas été appliquées (Ru d'Enghien et de Marivel) et ils ont demandé pourquoi devraient-elles s'appliquer ici.

Le Président du SIAAP a déclaré que le SIAAP avait été favorable à la déconcentration. Mais que c'est un exercice toujours difficile. Il a précisé qu'à Valenton la décision de construire l'usine avait été imposée à la commune. Il a estimé que pour la déconcentration complémentaire de Seine aval, il était trop tard.



Nuisance et volumétrie :

La Président du SIAAP a estimé que le lien entre les nuisances et la volumétrie était un faux débat. On peut faire une usine à 1 500 000 m³ sans nuisance. Un intervenant lui a rétorqué que la centralisation et le volume pouvaient poser de vraies difficultés. Il a cité en exemple : 40 kilogrammes d'un polluant ont contaminé 70 000 tonnes de boues.

Le rôle de l'Etat :

Plusieurs acteurs se sont félicités de l'implication des services de l'Etat et de ses représentants dans les réunions et dans le débat. Tout en saluant cette présence, certains acteurs ont considéré que l'Etat n'était pas assez présent dans le dossier, alors qu'il a une part de responsabilité importante. Ainsi, certains acteurs ont estimé que l'Etat était responsable des retards pris dans les investissements et donc du risque de condamnation de la France et de l'urgence avec laquelle est décidée la refonte.

Le Président du SIAAP a confirmé que les retards d'investissements étaient dus à l'intervention du Ministère des Finances qui a bloqué toute augmentation de la redevance parce qu'elle est intégrée au calcul des prélèvements obligatoires.

Gouvernance :

Plusieurs intervenants ont demandé une intervention de l'Etat, comme en 1990 avec Michel Rocard, pour imposer aux communes d'accepter sur leurs territoires des stations de traitement des eaux usées. Plusieurs intervenants ont fait remarquer que sur un sujet comme l'eau, mais sur bien d'autres sujets aussi, on ne percevait plus d'autorité capable de faire valoir l'intérêt général.

Le Sous-Préfet a indiqué, à titre personnel, qu'il faudrait étudier une piste « financière » qui permettrait à l'Etat de faire varier ses dotations au profit des communes qui font l'effort de recevoir sur leur territoire des infrastructures d'intérêt général et au détriment de celles qui les refusent. Lors de la première audition publique, un intervenant avait fait remarquer que Seine aval apportait des nuisances, mais n'apportait rien aux budgets des villes riveraines, en particulier pas de taxe professionnelle.

La boucle du débat est ainsi bouclée.



Annexes

1. Lettre de saisine de la CNDP par le SIAAP	78
2. Décision de la CNDP – Organisation du débat public	79
3. Décision de la CNDP – Nomination du Président et des membres de la CPDP	80
4. Décision de la CNDP – Validation des modalités d’organisation du débat et acceptation du dossier	84
5. Liste des acteurs rencontrés durant la préparation du débat public	91
6. Liste des intervenants en réunions publiques	93
7. Contribution du Groupe d’appui scientifique au débat public	96
8. Résumé exécutif du rapport de l’étude CEREVE	98

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT


SIAAP

DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE



Le Président

Paris, le **16 JAN. 2007**

Monsieur Yves Mansillon
Président
Commission Nationale du Débat Public
6, rue du Général Camou
75 007 Paris

Monsieur Le Président,

Conformément à la Loi 2002-276 sur la démocratie de proximité, j'ai l'honneur de solliciter l'avis de la Commission Nationale du Débat Public, que vous présidez, sur le projet de refonte de l'usine Seine aval.

Le dossier de saisine qui vous est remis ce jour décrit les origines, les objectifs et les enjeux de ce projet. Il situe le cadre réglementaire et le contexte de proximité dans lesquels s'inscrit la mutation de ce site.

Espérant que le contenu de ce dossier correspond à votre demande et dans l'attente de la décision de la Commission je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Maurice OUZOULIAS

SEANCE DU 7 FEVRIER 2007

DÉCISION N° 2007 / 06 / USA / 1

PROJET DE REFONTE DE L'USINE SEINE AVAL

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu la lettre de saisine du Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne en date du 16 Janvier 2007, reçue le 16 Janvier, et le dossier joint,

- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- considérant la portée des enjeux de ce projet qui résulte de la nécessité pour la France de se mettre en conformité avec les prescriptions de deux directives communautaires (directive sur les eaux résiduaires urbaines du 21 Mai 1991 et directive – cadre sur l'eau du 22 Décembre 2000) ;
- considérant les effets attendus du projet tels qu'ils sont décrits par le dossier de saisine : réduction des rejets polluants dans la Seine, limitation de l'emprise de l'usine ;
- considérant que l'importance du projet nécessite que la participation du public soit pleinement assurée tout au long de son élaboration ;
- considérant que la « communication de proximité » développée depuis 1998 a eu pour but d'assurer l'information du public mais n'a pas fait la même place à son expression ;

DÉCIDE :
Article unique :

Le projet de refonte de l'usine Seine Aval doit faire l'objet d'un débat public, que la Commission nationale du débat public organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président

Yves MANSILLON

SEANCE DU 7 FEVRIER 2007

DÉCISION N° 2007 / 07 / USA / 2

PROJET DE REFONTE DE L'USINE SEINE AVAL.

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
 - vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
 - vu la lettre de saisine du Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne en date du 16 Janvier 2007, reçue le 16 Janvier, et le dossier joint,
 - vu la décision n° 2007/01/USA/1 du 7 Février 2007 décidant un débat public,
-
- après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

Article unique :

M. Philippe MARZOLF est nommé Président de la commission particulière du débat public sur le projet de refonte de l'usine Seine Aval.

Le Président

Yves MANSILLON

SEANCE DU 7 MARS 2007

DÉCISION N° 2007 / 12 / USA / 3

PROJET DE REFONTE DE L'USINE SEINE AVAL

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
 - vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
 - vu la lettre de saisine du Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne en date du 16 Janvier 2007, reçue le 16 Janvier, et le dossier joint,
 - vu les décisions n° 2007/01/USA/1 du 7 Février 2007 décidant un débat public et n° 2007/07/USA/2 nommant M. Philippe MARZOLF, Président de la commission particulière,
-
- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article unique :

Sont nommés membres de la commission particulière du débat public sur le projet de refonte de l'usine Seine Aval :

- Mme Odile PEIXOTO,
- M. Jean-Paul PUYFAUCHER.

Le Président

Yves MANSILLON

SEANCE DU 4 AVRIL 2007

DÉCISION N° 2007 / 19 / USA / 4

PROJET DE REFONTE DE L'USINE SEINE AVAL

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
 - vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
 - vu la lettre de saisine du Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne en date du 16 Janvier 2007, reçue le 16 Janvier, et le dossier joint,
 - vu les décisions n° 2007/01/USA/1 du 7 Février 2007 décidant un débat public et n° 2007/07/USA/2 nommant M. Philippe MARZOLF, Président de la commission particulière,
 - vu la décision n° 2007/12/USA/3 nommant les membres de la commission particulière,
-
- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article unique :

Est nommée membre de la commission particulière du débat public sur le projet de refonte de l'usine Seine Aval :

- Mme Laurence MONNOYER-SMITH.

Le Président

Yves MANSILLON

SEANCE DU 2 MAI 2007

DÉCISION N° 2007 / 30 / USA / 5

PROJET DE REFONTE DE L'USINE SEINE AVAL

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
 - vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
 - vu la lettre de saisine du Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne en date du 16 Janvier 2007, reçue le 16 Janvier, et le dossier joint,
 - vu les décisions n° 2007/01/USA/1 du 7 Février 2007 décidant un débat public et n° 2007/07/USA/2 nommant M. Philippe MARZOLF Président de la commission particulière,
 - vu les décisions n° 2007/12/USA/3 et n° 2007/19/USA/4 nommant les membres de la commission particulière,
-
- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article unique :

Est nommé membre de la commission particulière du débat public sur le projet de refonte de l'usine Seine Aval :

- M. Jean-Claude DEUTSCH.

Le Président

Yves MANSILLON

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

DÉCISION N° 2007 / 41 / USA / 6

PROJET DE REFONTE DE L'USINE SEINE AVAL

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
 - vu le code de l'environnement en ses articles R.121-1 et suivants,
 - vu la lettre de saisine du Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne en date du 16 Janvier 2007, reçue le 16 Janvier, et le dossier joint,
 - vu les décisions n° 2007/01/USA/1 du 7 Février 2007 décidant un débat public et n° 2007/07/USA/2 nommant M. Philippe MARZOLF Président de la commission particulière,
 - vu les décisions n° 2007/12/USA/3, n° 2007/19/USA/4 et n° 2007/30/USA/5 nommant les membres de la commission particulière,
 - vu la lettre du maître d'ouvrage du 13 Juillet 2007 et le dossier joint,
-
- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :**Article 1 :**

Le dossier du maître d'ouvrage est considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public. Il est noté que l'étude de définition en cours permettra de présenter pendant le débat public les caractéristiques possibles du projet.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 10 Septembre au 21 Décembre 2007.

Le Président

Yves MANSILLON

Modalités de déroulement du débat public relatif au projet de refonte de la station d'épuration Seine aval

Le projet de refonte de la station d'épuration Seine aval, située à Achères, proposé par le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) vise à mettre la station en conformité avec la Directive européenne cadre sur l'eau en reconstruisant ou en fiabilisant les unités existantes.

Pour préparer le débat public, la Commission particulière du débat public (CPDP) a rencontré les maires des communes riveraines, les conseils généraux et régionaux concernés ainsi que différents chercheurs et associations impliqués dans la problématique de l'eau, des nuisances et des boues d'épuration. Elle a par ailleurs sollicité par courrier les maires des communes et les Présidents de syndicats dont les eaux usées sont traitées par la station d'épuration Seine aval.

A partir de l'analyse des entretiens, des contributions écrites, de la réflexion de la CPDP et de la réunion de concertation sur les modalités du débat qui a réuni une cinquantaine d'acteurs, le 9 juillet 2007, ce document définit les publics visés par le débat, son champ ainsi que les moyens d'information et de participation qui seront mis à disposition du public.

Les publics visés par le débat

- Les riverains et les salariés de l'usine,
- Les usagers et les acteurs de l'assainissement francilien,
- Les acteurs de l'épandage agricole des boues d'épuration (agriculteurs, riverains des terrains, associations...),
- Les personnes concernées pour des raisons professionnelles ou personnelles par la qualité de la Seine, de son estuaire et de la mer du Nord.

Le champ du débat public et les problématiques soulevées

La CPDP, conformément au cadre de la CNDP, organisera le débat public sur l'opportunité du projet, sur ses objectifs et caractéristiques. Le débat portera notamment sur les questions suivantes :

- **L'opportunité du projet :**
 - **Faut-il traiter 1,5 million de m³ par jour à Achères à l'horizon 2015 et au-delà ?** Ou faut-il répartir de façon plus équilibrée le traitement des eaux usées en Ile de France ? Faut-il construire de nouvelles stations d'épuration ?
Faut-il concentrer sur Seine aval une part significative des investissements franciliens ?
 - Au regard des contraintes réglementaires et des résultats actuels de Seine aval, **faut-il refondre cette station d'épuration ou procéder à une rénovation progressive ?**
 - **Existe-t-il des actions alternatives ou complémentaires** à entreprendre au niveau des usagers, particuliers ou professionnels, du réseau d'assainissement ou de la station d'épuration Seine aval pour une dépollution des eaux plus efficace. Qu'est-il prévu dans le schéma d'assainissement francilien notamment pour le traitement des eaux pluviales ? Comment sont prises les décisions en matière d'assainissement en Ile de France ? Comment informer les Franciliens et les associer aux choix ?
- **Les objectifs :**
 - **Les objectifs du projet de refonte de la station Seine aval répondent-ils aux attentes et besoins de la population ?** Comment se situent-ils par rapport aux résultats des autres stations d'épuration notamment franciliennes ?
 - **Sont-ils réalisables et cohérents en termes de qualité des rejets en Seine, de limitation des nuisances et des risques industriels et d'intégration des principes du développement durable ?** Anticipent-ils l'avenir : les polluants émergents, le changement climatique ou encore l'évolution de la population d'Ile de France ?
- **Les caractéristiques :**
 - **Une réflexion sur un réaménagement global de la plaine d'Achères est-elle nécessaire ?** Quel réemploi des terrains libérés ? Quelle intégration paysagère de l'usine après refonte ?
 - **Quelle(s) filière(s) de valorisation pour les boues produites par Seine-aval ?**
 - Quel est le coût du projet ? Quel va être son phasage ? Comment va-t-il être financé ? Plus généralement, quel va être l'impact de la construction ou de la rénovation de l'ensemble des ouvrages prévus au schéma d'assainissement sur le prix de l'eau en Ile de France ?
 - Quelles modalités de concertation et de communication avec les riverains et leurs élus ? Quel suivi du chantier puis des résultats de l'usine ? Quel suivi de l'impact sanitaire potentiel de l'usine ?

Les moyens d'information du public

LES DOCUMENTS DU DEBAT

- Les documents de la CPDP :
 - *une présentation synthétique du débat avec coupon T* (dépliant édité à 60 000 exemplaires) définissant le cadre du débat, le calendrier des réunions, les outils d'information et de participation,
 - le *Journal du débat avec coupon T*. Le premier numéro, édité à 110 000 exemplaires, synthétise le rôle et l'organisation de la CPDP, le cadre du débat, les modalités de son déroulement ainsi que les outils d'information et les moyens de participation mis à la disposition du public. Les trois numéros publiés ensuite permettront de présenter les synthèses des réunions publiques, d'annoncer et d'accompagner les différentes phases du débat et d'en montrer l'avancée.

- Les documents du maître d'ouvrage rédigés :
 - *le dossier du maître d'ouvrage* (80 pages) présentant le contexte, l'opportunité et les objectifs du projet,
 - une *synthèse* (8 pages) *du dossier du maître d'ouvrage* pour une diffusion plus large,
 - les *résultats de l'étude de définition* confiée par le SIAAP à trois prestataires arriveront en cours de débat. Elles présenteront les principales caractéristiques du projet.

- Les contributions en cours de débat :
 - les *cahiers d'acteurs* (4 pages maximum) publiés par la CPDP à partir des contributions écrites des acteurs, présentant leurs avis et propositions,
 - des *études et documents complémentaires*.

LES MOYENS DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

Différents moyens ont été mis en place par la CPDP pour informer le plus grand nombre sur la tenue de ce débat public. Certains outils seront disponibles tout au long du débat et d'autres actions seront organisées ponctuellement pour mobiliser le public au cours des différentes phases du débat.

• PHASE DE LANCEMENT DU DEBAT

➤ Pour les riverains de l'usine :

- Boîtage du premier numéro du journal du débat et de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage dans les 9 communes riveraines (soit 92 000 exemplaires).
- Distribution de la présentation synthétique du débat (dépliant) dans des lieux publics et lors d'évènements locaux spécifiques.

➤ Pour les usagers et les acteurs de l'assainissement francilien :

- Envoi postal du dossier du maître d'ouvrage, de sa synthèse et du premier numéro du journal du débat à un fichier d'environ 7 000 acteurs.
- Distribution de la présentation synthétique du débat dans les grandes gares franciliennes et lors d'évènements majeurs.

➤ Pour relayer la tenue de ce débat :

- une **conférence de presse** à la CPDP sur l'objet, les dates, les modalités de déroulement du débat public (1 semaine avant la réunion de lancement).

• PHASE DE MOBILISATION POUR LES 5 AUDITIONS PUBLIQUES

- Distribution et envois de flyers ciblés (A5 recto-verso) pour présenter les auditions publiques à chacun des publics concernés.

• PHASE DE MOBILISATION POUR LES 5 REUNIONS THEMATIQUES

- Envoi du journal du débat n°2 aux 7 000 acteurs identifiés au lancement du débat et aux nouveaux contacts.
- Distribution du journal n°2 dans les lieux publics des communes riveraines de l'usine.

• PHASE DE MOBILISATION POUR LES REUNIONS DE SYNTHESE

- Envoi du journal du débat n°3 aux 7 000 acteurs identifiés au lancement du débat et aux nouveaux contacts.
- Distribution du journal n°3 dans les lieux publics des communes riveraines de l'usine.

- **Tout au long du débat :**

- **un site Internet** (www.debatpublic-seineaval.org) mettant à disposition l'ensemble des documents du débat,
- **un accueil dans les locaux de la CPDP à Conflans-Sainte-Honorine**, sur rendez-vous, avec mise à disposition de l'ensemble des documents du débat et de toutes les études réalisées par le maître d'ouvrage.
- **un numéro azur** (0811 14 14 14) pour demander l'envoi du dossier du débat et des journaux du débat et prendre connaissance des prochaines dates de réunions publiques.
- **des expositions itinérantes**, présentant le débat public et le projet, dans les communes avant les réunions publiques,
- **des distributions, par du personnel formé, des documents d'information du débat** dans les lieux de passage des collectivités concernées dans les gares franciliennes et aux principaux événements franciliens en rapport avec le débat,
- **des partenariats avec les communes riveraines et d'autres acteurs relais** (institutions ou associations) pour annoncer le débat dans leurs publications, sur leur site Internet, pour déposer des dépliants et des affichettes de présentation du débat dans tous les lieux publics,
- **des relations presse** avec les principaux supports écrits et audiovisuels,

Les moyens de participation du public

En plus des **contributions écrites**, du **blog** et du **système de questions/réponses** (sur Internet et cartes T), la CPDP mettra en œuvre pour la participation et l'expression du public **une quinzaine de réunions publiques** ouvertes à tous et dont l'entrée est libre :

- **1 réunion générale de lancement** (Saint Germain en Laye, le 27 septembre 2007) pour présenter l'évolution et le fonctionnement actuel de l'assainissement en Ile de France ainsi que le projet de refonte.
- **5 auditions publiques, au mois d'octobre**, pour connaître les attentes des différents acteurs, riverains (Conflans-Sainte-Honorine et Herblay, le 2 et le 11 octobre), acteurs de l'épandage agricole des boues (Cergy-Pontoise, le 4 octobre), usagers et acteurs de l'assainissement francilien (Nanterre, le 16 octobre), usagers de l'estuaire de la Seine (Rouen, le 23 octobre).
- **5 réunions thématiques, au mois de Novembre**, pour comprendre et explorer les possibles :
 - Comment améliorer la qualité de la Seine ? (MEDAD, le 8 novembre)
 - ✓ *La qualité de la Seine aujourd'hui*
 - ✓ *Quels objectifs et quelles actions possibles au niveau des usagers, du réseau d'assainissement francilien et de la station d'épuration Seine aval ?*
 - Comment traiter les boues de la station d'épuration Seine aval ? (MEDAD, le 16 novembre)
 - ✓ *Les contraintes environnementales, socio-économiques...*
 - ✓ *Les solutions envisageables au niveau des usagers, du réseau d'assainissement francilien et de la station d'épuration Seine aval*

- Comment réduire les nuisances olfactives, sonores et visuelles perçues par les riverains et les salariés ? (La Frette sur Seine, le 20 novembre)
 - ✓ *Les nuisances aujourd'hui*
 - ✓ *Quels objectifs et quelles modalités de mesure et de communication locale demain ?*
- Quels sont les risques industriels et sanitaires de la station d'épuration Seine aval pour les riverains et les salariés? (Achères, le 22 novembre)
 - ✓ *Les risques de l'usine Seine aval aujourd'hui*
 - ✓ *Quels objectifs et quelles modalités de suivi, de contrôle et de communication ?*
- La problématique des eaux pluviales (salon Pollutech, Villepinte, le 30 novembre)
 - ✓ *L'impact des eaux pluviales aujourd'hui*
 - ✓ *Quelles actions possibles au niveau des usagers, du réseau d'assainissement francilien et de la station d'épuration Seine aval ?*
- **3 réunions de synthèse, au mois de décembre**, pour évaluer les projets proposés :
 - Quels projets pour la plaine d'Achères et pour l'avenir de la station Seine aval ?
 - Herblay, le 4 décembre
 - Conflans-Sainte-Honorine, le 11 décembre
 - Quels impacts financiers et quelle gouvernance du projet et des travaux ? (Maisons Laffitte, le 13 décembre)

Sur demande, il pourra être proposé d'autres réunions de synthèse dans d'autres secteurs d'Ile de France.

- **1 réunion de clôture** (Saint Germain en Laye, le 19 décembre), pour débattre des principaux enseignements du débat public.

PREPARATION DU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE REFONTE DE LA STATION D'EPURATION SEINE AVAL
LISTE DES ACTEURS RENCONTRES DURANT LA PREPARATION DU DEBAT PUBLIC

Administration	Nom - Fonction	Date rendez-vous
Préfecture des Yvelines	M. Christian de LAVERNEE - Préfet, M. Rollon MOUCHEL BLAIZOT - Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, en présence de M. Hervé GUICHE - Directeur du Développement Durable à la Préfecture 78	29 mars 2007
Agence de l'eau Seine Normandie - (AESN)	M. FRADIN - Directeur, en présence de M. SICARD - Directeur des collectivités et de M. TABUCHI - responsable de pôle	26 mars 2007
Service Navigation de la Seine (SNS)	Mme BACOT - Directrice, en présence de Mme Stéphanie BLANC - Responsable du service eau et environnement, M. Jean Marie QUEMENER - Chef de subdivision Qualité et service de l'eau et M. Nicolas LEPARGNEUR - Direction commerciale du Port Autonome de Paris	26 avril 2007
Préfecture de Région	M. Bertrand LANDRIEU - Préfet de Région, en présence de Mme Anne VOISIN - Conseillère environnement	4 mai 2007
Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEDAD)	M. Pascal BERTEAUD - Directeur de l'Eau, en présence de M. GODARD - Sous-direction de l'eau et des milieux aquatiques	9 mai 2007
Préfecture du Val d'Oise	M. Christian LEYRIT - Préfet, en présence de M. Jean-Yves LE NOAN - Directeur du Développement Durable et des Collectivités Territoriales	23 mai 2007
Direction départementale des affaires sanitaires et sociales - (DDASS 78)	M. Charles de BATZ de TRENQUELLEON - Directeur, en présence de Mme SCHUTZENBERGER - ingénieur sanitaire en charge du dossier	5 juin 2007
DIREN	M. Louis HUBERT - Directeur, en présence de M. RAKEDJAN - Chargé de mission	7 juin 2007
DRIRE	M. Jean-Claude KOENIG - Chef adjoint du service régional et M. Christian MAGAR	14 juin 2007
Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture - (DDEA)	M. Colas DURLEMAN - Directeur, en présence de Mme Anne MEIGNEN - ex Directrice de la DDAF	5 juillet 2007
Direction départementale des affaires sanitaires et sociales - (DDASS 95)	M. DELANOUE - Directeur, en présence de Mmes MEDIOUNI et ROUVIE - Ingénieurs d'études et M. MORIN - Technicien sanitaire	10 septembre 2007
Députés Sénateurs	Nom - Fonction	Date rendez-vous
	M. Pierre MORANGE - Député-Maire de Chambéry	11 juin 2007
Région	Nom - Fonction	Date rendez-vous
Conseil Régional Ile de France	M. Michel VAMPOUILLE - Vice-Président, du Conseil Régional Ile-de-France, à l'environnement, au développement durable et à l'éco-région	11 juin 2007
Départements	Nom - Fonction	Date rendez-vous
Mairie de Paris	Mme CONSTANTIN - Adjointe au Maire de Paris pour l'eau et l'assainissement et 1ère Vice-Présidente du SIAAP, en présence de Mme Magalie VERNIER - Directrice de cabinet et de M. Olivier JACQUE - Directeur du service eau et assainissement	6 mai 2007
Conseil Général des Yvelines	M. Pierre BEDIER - Président, en présence de M. David MORGANT - Directeur du développement territorial économique et de l'environnement et de M. Pascal CLERC - Directeur de l'environnement	21 mai 2007
Conseil Général du Val de Marne	M. Jacques PERREUX - Vice-Président en charge de l'eau, de l'assainissement et du développement durable, en présence de Mme Mercedes GALANO - Directrice des Services de l'Environnement et de l'Assainissement	14 juin 2007
Conseil Général Seine St Denis	Mme BERNARD - Vice Présidente en charge de l'Environnement de l'écologie urbaine de l'eau et de l'assainissement, en présence de M. MANCEAU Collaborateur et de M. Eric LENOBLE - Observatoire de l'hydrologie urbaine - Direction de l'eau et de l'assainissement	2 juillet 2007
Conseil Général des Hauts de Seine	M. Bernard VIEL - Responsable du Pôle Aménagement du territoire et M. Nicolas GENDREAU - Directeur de l'Eau	6 septembre 2007
Conseil Général du Val d'Oise	M. François SCELLIER - Président, en présence de MM. Jean-Bernard BALCON - DGS et de Nicolas MARRACQ - Responsable du service eau	13 septembre 2007
Mairies	Nom - Fonction	Date rendez-vous
Mairie de Conflans Ste Honorine	M. ESNOL Maire, Conseiller général du canton de Conflans, Mme RIDEREAU adjointe à l'environnement et M. DELAUNAY - Conseiller municipal	27 mars 2007
Mairie d'Herblay	M. BARBE - Maire - Conseiller général du canton de Herblay et M. François BERNIERI - 1er	28 mars 2007
Mairie de Cormeilles en Paris	MM. DELIN et COIN, Adjoints au maire	29 mars 2007
Mairie de la Frette sur Seine	M. Maurice CHEVIGNY - Maire	29 mars 2007
Mairie de Maisons Laffitte	M. Jacques MYARD - Député-Maire de Maisons Laffitte	11 avril 2007
Mairie de St Germain en Laye	M. Emmanuel LAMY - Maire et M. Maurice SOLIGNAC - Conseiller Général	12 avril 2007
	M. Emmanuel LAMY - Maire et Mme Rosselle CROS - 1ère Adjointe	4 décembre 2007
Mairie d'Achères	M. OUTREMAN - Maire d'Achères et Président de l'Observatoire des usagers de l'Assainissement en Ile-de-France	27 avril 2007
Mairie de Sceaux 92	M. Philippe LAURENT - Maire de Sceaux et Conseiller Général	20 septembre 2007

Experts	Nom - Fonction	Date rendez-vous
Institut Français d'Urbanisme	Mme Sabine BARLES - Institut français d'urbanisme - Paris 8	8 mars 2007
Institut National de la recherche Agronomique - (INRA)	Martine TERCE - Mission Environnement et Société	13 mars 2007
Centre d'Enseignement et de Recherche Eau Ville Environnement - (CEREVE)	M. José-Frédéric DEROUBAIX	22 mars 2007
Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement de la Seine - (PIREN)	M. MOUCHEL - Directeur	23 mars 2007
Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement - (ASTEE)	MM. ROUSSEL - Président et MAUVAIS - Directeur	4 avril 2007
Laboratoire Techniques Territoires et Sociétés - (LATTS)	M. BARRAQUE - Directeur de recherche	5 avril 2007
CEMAGREF	M. Philippe DUCHENE	26 avril 2007
Observatoire des usagers de l'assainissement en Ile-de-France	M. LAIME - sociologue	2 mai 2007
Institut National de la recherche Agronomique - (INRA)	Mme Sophie ALLAIN - Sociologue	3 mai 2007
GIP Seine Aval	MM. LEVEQUE - Président et GUEZENEC - Directeur	9 mai 2007
Associations	Nom - Fonction	Date rendez-vous
Association La Frette village	Mme Françoise CHEVIGNY - Présidente et M. HOURSEAU	3 mai 2007
Association pour la Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons Laffitte	M. Jean Claude GOAS - Président	11 mai 2007
Association Syndicale du parc de Maisons Laffitte	Mme GUERNE et M. SENEAL	27 juin 2007
Association CAPUI	M. Christian DUFFY - Président, M. SIMERAY - Vice-Président et Mme MONJANEL	23 mai 2007
UFC QUE CHOISIR	M. François CARLIER	10 juillet 2007
Les Amis Du Bochet	M. Jacques LERAILLE - Président	13 juillet 2007
Les Amis de la Terre	M. REMVIKOS - Président	5 juillet 2007
France Nature Environnement - (FNE)	M. Daniel YON - Président France Nature Environnement Champagne Ardenne et Administrateur de l'Agence de l'eau Seine Normandie	11 juillet 2007
Consommation Logement et Cadre de Vie - (CLCV)	M. Alain CHOSSON - Secrétaire Général et M. Georges COUSOT - Responsable habitat IDF, membre du Comité de bassin	12 juillet 2007
Autres	Nom - Fonction	Date rendez-vous
CESR Ile de France	M. Jean-Claude BOUCHERAT - Président	28 juin 2007
Chambre Interdépartementale d'Agriculture	M. Christophe HILLAIRET - Président, en présence de M. PENANT - Directeur et de Mme Laurence SABLIER	5 juin 2007
Syndicats du SIAAP	Représentants de FO, CGT, CFTC, UNECT, UNSAM, en présence de MM. OUZOULIAS, DUMINY, MARY et GOUSAILLES	10 juillet 2007
Groupement DEGREMONT	M. SUBLARD et Mme Catherine RICOU	27 juin 2007
Groupement OTV France	M. Le TALLEC, Mme Lina BOURSAUD et M. WEISMAN	27 juin 2007
Groupement STEREAU	M. Bruno MAROTTE - Directeur de projet et M. Alain PERICAUD - Chef de projet	29 juin 2007

LISTE DES INTERVENANTS

Réunion de lancement

**Judi 27 septembre - 20 h 30 – Salle Jacques Tati
Saint-Germain-en-Laye (78)**

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Laurence MONNOYER-SMITH,
Jean-Paul PUYFAUCHER, Jean-Claude DEUTSCH

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Maurice OUZOULIAS, Président
Daniel DUMINY, Directeur Général
Gérard MARY, Directeur de l'usine Seine aval
Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Intervenants

Sabine BARLES - Professeur des Universités, UMR CNRS AUS,
Institut Français d'Urbanisme, Université de Paris 8
Jean-Pierre TABUCHI - Agence de l'Eau Seine-Normandie - (AESN)
Responsable de pôle

Discutants

Emmanuel LAMY - Maire de Saint-Germain-en-Laye, Président du
Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Germain-
en-Laye
Christian DUFFY - Président du Collectif pour l'Annulation des Pollutions
Urbaines et Industrielles (CAPUI)
Maurice CHEVIGNY - Maire de la Frette-sur-Seine, membre du Comité
de l'environnement de Fromainville
Jean-Pierre GENESTIER - Président du Collectif d'Associations Seine
Vivante
Michel VAMPOUILLE - Vice-président à l'environnement, au
développement durable et à l'éco-région - Conseil Régional Ile de
France

Auditions publiques

**AUDITION DES RIVERAINS ET DES SALARIES
Mardi 2 octobre - 20 h 00 - Théâtre Simone Signoret
Conflans-Sainte-Honorine (78)**

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Odile PEIXOTO, Jean-Paul
PUYFAUCHER

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Daniel DUMINY, Directeur Général
Gérard MARY, Directeur de l'usine Seine aval
Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Auditionnés

Philippe ESNOL - Maire de Conflans-Ste-Honorine
Christian DUFFY - Président du Collectif pour l'annulation des
pollutions urbaines et industrielles - (CAPUI)
Claude GIRAUD - Président de l'Association Syndicale du Parc de
Maisons Laffitte
Hubert SOUILLARD - Président de l'Association de défense des
contribuables de Maisons Laffitte

**AUDITION DES ACTEURS DE L'EPANDAGE DES BOUES
jeudi 4 octobre - 20 h 00 - UGC - Cergy le Haut (95)**

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Laurence MONNOYER-SMITH,
Jean-Claude DEUTSCH

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Daniel DUMINY, Directeur Général
Gérard MARY, Directeur de l'usine Seine aval
Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Auditionnés

Guy ATLAN - Membre de la Commission de l'Agriculture
environnement et ruralité du CESR - Professeur de Médecine
Yorghos REMVIKOS - Les Amis de la Terre Val d'Oise
Jacques LÉRAILLÉ - Président de l'Association Les Amis du Bochet

Freddy COURTIN - Vice-président de l'Association de Protection de
l'Environnement de Creil et du Pays de l'Yves - (APECPY)
Jean-François BANCE - Agriculteur
Emmanuel HYEST - Vice-président de la Chambre d'Agriculture de
l'Eure
Guy JACOB - Membre de la Chambre d'Agriculture de l'Eure

**AUDITION DES RIVERAINS ET DES SALARIES
Judi 11 octobre - 20 h 00 - Centre de Loisirs des
Fontaines - Herblay (95)**

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Odile PEIXOTO, Laurence
MONNOYER-SMITH, Jean-Paul PUYFAUCHER

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Daniel DUMINY, Directeur Général
Gérard MARY, Directeur de l'usine Seine aval
Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Auditionnés

Patrick BARBE - Maire d'Herblay
Philippe AUDEBERT - Adjoint au Maire de La Frette - Trésorier de
l'Association La Frette Village
Jack JEANNOT - Président de la Fédération de pêche des Yvelines

**AUDITION DES USAGERS ET ACTEURS DE
L'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN
Mardi 16 octobre - 20 h 00 - Conseil Général des Hauts-de-
Seine - Nanterre (92)**

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Laurence MONNOYER-SMITH,
Jean-Paul PUYFAUCHER, Jean-Claude DEUTSCH

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Daniel DUMINY, Directeur Général
Gérard MARY, Directeur de l'usine Seine aval
Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Auditionnés

Thierry SOLERE - Vice-président du Conseil Général des Hauts de
Seine
David BOUHERET - Directeur Adjoint du service eau et
assainissement - Conseil général de Seine Saint Denis
Olivier JACQUE - Directeur du service eau et assainissement - Ville
de Paris
Jacques PERREUX - Vice-président du Conseil Général du Val de
Marne - chargé de l'eau, assainissement, développement durable
François CARLIER - UFC QUE CHOISIR
Jean-Pierre TABUCHI - Agence de l'Eau Seine-Normandie - (AESN)
Responsable de pôle
Docteur Colette LE BACLE - Chef de projet Risques biologiques -
INRS
Luc BLANCHARD - Association Val de Seine Vert
Anne-Claire GADENNE - Association ESPACES - Responsable de
l'unité Eau Ecologie Urbaine

**AUDITION DES ACTEURS ET USAGERS DE L'ESTUAIRE
DE LA SEINE**

**Mardi 23 octobre - 19 h 00 – Faculté de Droit -
Amphithéâtre 600 "Jacques Cédras" - Rouen (76)**

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Laurence MONNOYER-SMITH

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Gérard MARY, Directeur des grands travaux
Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Auditionnés

Loïc GUEZENNEC - Directeur du GIP Seine Aval
Alain ROUZIES - Président de l'Union Fédérale des Consommateurs
Que Choisir de Haute-Normandie
Alexis MAHEUT - Président du Comité régional des pêches
Fabienne PETIT - Conseil Scientifique et Technique de l'Estuaire
Claude BARBAY - Haute Normandie Nature Environnement

Réunions thématiques

COMMENT AMELIORER LA QUALITE DE LA SEINE ?
Jeudi 8 novembre - 14 H 30 - Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables - Salle Serge Antoine - PARIS

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Jean-Claude DEUTSCH

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Daniel DUMINY, Directeur Général
Gérard MARY, Directeur des grands travaux
Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Intervenants

David BERINQUE - Opération d'intérêt National H 238
Jean-Pierre TABUCHI - Agence de l'Eau Seine-Normandie - (AESN)
Responsable de pôle
Jean-Pierre DUGUET - Eau de Paris - Ecotoxicologue
Stéphanie BLANC - Responsable du Service Eau Environnement
Service Navigation de la Seine
Loïc GUEZENNEC - Directeur du GIP Seine Aval
Jean-Pierre GENESTIER - Président du Collectif d'Associations Seine Vivante
Bruno TISSERAND - Véolia Eau Ile de France - Direction des Collectivités Publiques
Denise BINDER - Service d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration des Hauts-de-Seine - (SATESE 92)
Claude JUVANON - Service d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration des Yvelines - (SATESE 78)
Jean Marie MOUCHEL - PIREN SEINE
Nathalie EVAIN-BOUSQUET - Conseil Régional Ile de France - Responsable du service patrimoine et ressources naturels
Jacques LESAVRE - Agence de l'Eau Seine-Normandie - (AESN)
Direction des Collectivités
Patrick BINOT - Directeur technique du Syndicat National des Industries du Traitement des Eaux Résiduaires - (SNITER)
Sylvain LEMARIE - Syndicat Mixte Mame Vive
Dorothee QUICKERT-MENZEL - Association Consommation Logement et Cadre de Vie - (CLCV)

COMMENT TRAITER LES BOUES DE STATION SEINE AVAL ?

Lundi 12 novembre - 14 H 30 - Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables - Salle Serge Antoine - PARIS

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Laurence MONNOYER-SMITH, Jean-Claude DEUTSCH

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Daniel DUMINY, Directeur Général
Gérard MARY, Directeur des grands travaux
Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Intervenants

Vincent FERSTLER - Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
Serge BOURGEOIS - Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
Bruno TISSERAND - Fédération professionnelle des entreprises de l'eau
Estelle PANIER - Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA)
Michel MASSON - Administrateur de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles - (FNSEA)
Danièle SALOMON - Cabinet Risques et intelligence
Jacques LERAILLE - Les Amis du Bochet
Nicole CHUPIN - Association Consommation Logement et Cadre de Vie - (CLCV)
Hubert BRUNET - Président du Syndicat des Professionnels du Recyclage en Agriculture - (SYPREA)
José THIRION - Maire de Comblès-en-Barrois - Vice-président Environnement-Hydraulique Communauté de communes de Bar le Duc
Emmanuel ADLER - Cabinet Aconsult
Madame Dominique FRELET - Mission Interdépartementale pour le Recyclage des Sous-Produits de l'Assainissement en Agriculture - (MIRSPAA 76)
Corinne BITAUD - Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments - (AFSSA)

COMMENT REDUIRE LES NUISANCES DE SEINE AVAL ?
Mardi 20 novembre - 20 h 00 - Salle polyvalente Albert Marqué - Base de Loisirs René Chollet - LA FRETTE SUR SEINE (95)

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Odile PEIXOTO, Laurence MONNOYER-SMITH, Jean-Paul PUYFAUCHER

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Daniel DUMINY, Directeur Général
Gérard MARY, Directeur des grands travaux
Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Intervenants

Jean-Noël JAUBERT - Société IAP METRIE
Maurice AUFFRET - Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit - (CIDB)
Isabelle HO-TIN-NOE - Chef du service de l'environnement - Direction des Exploitations - SIAAP
Jean HOURSEAU - Association La Frette Village
Jean-Louis LABROSSE - Société EXPLORAIR
Jean-Louis FANLO - Ecole des Mines d'Alès
Didier HAEGEL - Syndicat National des Industries du traitement des eaux - (SNITER)
Véronique DELMAS et Claude BARBAY - AIR NORMAND

Réunions thématiques

QUELS SONT LES RISQUES INDUSTRIELS ET SANITAIRES DU SITE D'ACHERES ?
Jeudi 22 novembre - 20 H 00 - Espace Boris Vian ACHERES (78)

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Jean-Paul PUYFAUCHER

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Daniel DUMINY, Directeur Général
Gérard MARY, Directeur des grands travaux
Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Intervenants

Laurent DUPONT - Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques - INERIS
Rollon MOUCHEL BLAISOT - Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye
Paulina CERVANTES - Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail - (AFSSET) - Chef d'Unité Scientifique du Département Santé et Travail
Alain OUTREMAN - Mairie d'Achères
Philippe VIAL - Médecin - PMI Herblay
Caroline HENRY - DRIRE - Chef de subdivision des Yvelines
Sophie HERAULT - DDASS des Yvelines
Jean-Marie QUEMENER - Service Navigation de la Seine (SNS)
Benoît GRANDJACQUES - Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail - (ANACT)
Christian CHICOT - Maire de Gonfreville l'Orcher
Yves LEVI - Professeur de santé publique et environnement à Paris 11
Pierre HUBERT - Secrétaire Général Association internationale des sciences hydrologiques - (AISH)
Jacques SIMERAY - Collectif pour l'Annulation des Pollutions Urbaines et Industrielle - (CAPUI)

LA PROBLEMATIQUE DES EAUX PLUVIALES
Vendredi 30 novembre - 10 H 30 - Salon POLLUTEC - Parc
des Expositions de Paris Nord Villepinte - ROISSY (95)

Membres de la CPDP

Jean-Claude DEUTSCH, Jean-Paul PUYFAUCHER

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Daniel DUMINY, Directeur Général

Gérard MARY, Directeur des grands travaux

Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Intervenants

Nicolas GENDREAU - Directeur des Services de l'Environnement et de l'assainissement - Conseil Général des Hauts de Seine

Jean-Marie QUEMENER - Service Navigation de la Seine - (SNS)

Bernard de GOUVELLO - Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)

Dominique BIDOU - Association pour la Haute Qualité Environnementale - (Association HQE)

Bruno TASSIN - Centre d'enseignement et de recherche eau, ville et environnement (CEREVE)

Mercedes GALANO - Directrice des Services de l'Environnement et de l'assainissement - Conseil Général du Val-de-Marne

Michel LAMBOLEY - ATTAC 93

Nadine AIRES - Agence de l'Eau Seine-Normandie - (AESN)

Michel VAMPOUILLE - Vice-président à l'environnement, au développement durable et à l'éco-région - Conseil Régional Ile de France

David BOUHERET - Directeur Adjoint de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement au Conseil Général de Seine Saint Denis

Réunions de synthèse

QUELS PROJETS POUR LA PLAINE D'ACHERES ET
POUR L'AVENIR DE LA STATION SEINE AVAL ?

Mardi 4 décembre - 20 h 00 - Centre de Loisirs des
Fontaines - Herblay (95)

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Odile PEIXOTO, Jean-Claude DEUTSCH

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Daniel DUMINY, Directeur Général

Gérard MARY, Directeur des grands travaux

Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Intervenants

Philippe DUCHENE - CEMAGREF - Groupe d'Appui Scientifique CPDP

Christian DUFFY - Président du Collectif pour l'annulation des pollutions urbaines et industrielles - (CAPUI)

Jean HOURSEAU - Association La Frette Village

QUELS PROJETS POUR LA PLAINE D'ACHERES ET
POUR L'AVENIR DE LA STATION SEINE AVAL ?

Mardi 11 décembre - 20 h 00 - Théâtre Simone Signoret
Conflans-Sainte-Honorine (78)

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Odile PEIXOTO, Laurence MONNOYER-SMITH, Jean-Paul PUYFAUCHER

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Daniel DUMINY, Directeur Général

Gérard MARY, Directeur des grands travaux

Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Intervenants

Bernard VOISIN - Directeur du Développement Economique - Mairie d'Achères

Roselle CROS - Maire-Adjoint de Saint Germain en Laye - Chargée de l'Environnement et du Cadre de Vie

Colette VILLENEUVE - Port Autonome de Paris

Claude GIRAUD - Président de l'Association Syndicale du Parc de Maisons Laffitte

Isabelle DERVILLE - DDEA Yvelines - Service Environnement

Nathalie THERRE et Christian DRON - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile de France (DRIAF)

Pascal LOFFROY - Office National des Forêts - (ONF)

QUELS IMPACTS FINANCIERS ET QUELLE
GOUVERNANCE DU PROJET ET DES TRAVAUX ?

Jeudi 13 décembre - 20 h 00 - Centre Montesquieu
Maisons Laffitte (78)

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Jean-Claude DEUTSCH

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Daniel DUMINY, Directeur Général

Gérard MARY, Directeur des grands travaux

Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Représentant l'Agence de l'eau

Jean-Pierre TABUCHI - Agence de l'Eau Seine-Normandie - (AESN)

Responsable de pôle

Intervenants

M. CHOLLEY - Vice-Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval - (SIVOA)

Jean-Pierre GENESTIER - Président du Collectif d'Associations Seine Vivante

Françoise CHEVIGNY - Présidente de La Frette Village

Michel VAMPOUILLE - Vice-président à l'environnement, au développement durable et à l'éco-région - Conseil Régional Ile de France

Claude JUVANON - Service d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration des Yvelines - (SATESE 78)

Olivier JACQUE - Responsable du service technique eau et assainissement - Mairie de Paris

Rollon MOUCHEL-BLAISOT - Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye

Jacques MYARD - Député-Maire de Maisons Laffitte

Alain DERCHE - Maire-adjoint de Saint-Germain-en-Laye

Patrick BARBE - Maire d'Herblay

Christian DUFFY - Président du Collectif pour l'annulation des pollutions urbaines et industrielles - (CAPUI)

Jacques SICARD - Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie - (AESN)

Nicolas MARRACQ - Conseil Général du Val d'Oise 95

Réunion de clôture

Mercredi 19 décembre - 20 h 00 – Salle Jacques Tati
Saint-Germain-en-Laye (78)

Membres de la CPDP

Philippe MARZOLF, Président, Odile PEIXOTO, Laurence MONNOYER-SMITH, Jean-Paul PUYFAUCHER, Jean-Claude DEUTSCH

Représentants du SIAAP – Maître d'ouvrage

Maurice OUZOULIAS, Président

Daniel DUMINY, Directeur Général

Gérard MARY, Directeur des grands travaux

Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement

Débat public sur la refonte de la station d'épuration Seine aval

Contribution du Groupe d'Appui Scientifique à la CPDP

Paris, le 19 décembre 2007

Cette note s'inscrit dans le cadre d'une demande faite par la CPDP aux scientifiques soussignés, afin d'évaluer la réponse apportée par la refonte de la station Seine-Aval dans l'état actuel du dossier au problème de l'assainissement en région parisienne. Elle met l'accent sur des propositions d'étude qui ont semblé essentielles au groupe d'appui scientifique avant de prendre des décisions qui engageront l'avenir de ce problème pendant pratiquement un demi-siècle. Elle s'articule autour de deux thèmes : l'analyse de risques autour du projet de refonte, et l'approfondissement des évolutions possibles dans la région pour un ensemble de phénomènes pouvant influencer sur l'assainissement.

1 Développer la culture du risque

- par rapport aux nuisances

Il est clair que la nuisance prioritaire pour les riverains est l'émission d'odeurs.

Dés lors qu'une refonte complète des installations prévoit d'aller vers le zéro nuisances pour le voisinage et au vu des possibilités technologiques récentes avérées par quelques réalisations visitables telles Seine Centre le raisonnement ne peut raisonnablement plus être fondé sur une quantité supposée cumulative de nuisances. C'est pourtant l'un des principaux arguments des riverains aujourd'hui il est vrai (et de nouveau) fortement incommodés.

C'est pourquoi il nous semble nécessaire de produire une analyse objective du risque de défaillance du système de prévention et de traitement des odeurs. Les résultats devraient à la fois permettre de préciser une conception de sûreté et de communiquer sur les risques comparés (par rapport à des risques nucléaires, aéronautiques etc.

- par rapport au réseau

Il y a une vingtaine d'années déjà des calculs de bilans de flux des apports au milieu naturel à l'échelle de l'année réalisées à partir des bases de données nationales permettaient de démontrer l'importance des rejets de temps de pluie, même à l'échelle annuelle, par rapport aux rejets d'eaux traitées par les STEPs. La question reste d'actualité aujourd'hui alors que les procédés de traitement comme la gestion des réseaux ont considérablement progressé. Il est probable que les périodes « exceptionnelles », quelle qu'en soit la cause (période de pluie, dysfonctionnements divers) jouent un très grand rôle sur le bilan global de pollution émis par l'agglomération vers le milieu aquatique (qu'il s'agisse de la pollution physico-chimique ou de la pollution bactérienne). A plus courte échelle de temps, l'effet des circonstances exceptionnelles est plus important encore.

La DERU fixe des niveaux différents pour durées différentes au cours de l'année (niveau à atteindre x% du temps). Etant donnée l'importance attendue des situations exceptionnelles, ce type de critère devrait être un des fondements requis pour l'analyse de l'impact sur les milieux du système d'assainissement tout entier. Elle devrait donc être fondée sur une analyse de risque.

Celle-ci devrait en outre prendre en compte deux éléments complémentaires :

- dans une perspective DCE (qualité des milieux), qu'on pourrait étendre à une perspective de qualité sanitaire, l'analyse de risque devrait inclure une évaluation du risque écologique ou sanitaire induit par des qualités d'eau variables dans le milieu, pour toutes les composantes du milieu concernées par le système d'assainissement ;
- Les Stations d'épuration ne sont pas les uniques sources de risque du système, une analyse pertinente devrait donc réussir à pondérer les différentes sources à toutes les échelles dans le système d'assainissement (débordements, défaillances de stations de pompes, de STEPs...). Une phase de synthèse du fonctionnement actuel en termes de fréquences de défaillance devrait être la première étape du processus.

2 Eclairer l'avenir pour améliorer les décisions d'aujourd'hui

Le « patrimoine » actuel en matière de réseau du SIAAP conditionne l'évolution actuelle du système d'assainissement. Le projet de refonte de la station d'épuration Seine-aval et le niveau des investissements qu'il impose va contribuer à renforcer la stabilité et l'inamovibilité du système actuel. Nous sommes donc dans un système à rétroaction positive ou le concept existant appelle les investissements pour le renforcer. Les engagements pris depuis la fin du XIX^{ème} siècle sont-ils définitivement ancrés dans le fonctionnement de Paris ?

Un certain nombre d'indices laissent pourtant penser que des éléments extérieurs pourraient amener à des évolutions. Dans le domaine de l'eau cela se traduit par la volonté de prendre soin d'une ressource rare, de considérer comme inutile d'utiliser de l'eau potable pour « tirer la chasse », de ne pas laisser filer les eaux de pluies, de les valoriser, sans rationalité économique. Cette pression environnementale amène aussi à la réduction de la production individuelle de phosphore, qui a déjà bien baissé depuis le début des années 80, mais qui reste encore largement supérieure aux rejets liés au métabolisme humain. La recherche et la technologie s'activent depuis une dizaine d'année sur des procédés qui isoleraient et stockeraient/traiteraient isolément les urines. La réutilisation des eaux usées traitées prend un essor international, évidemment dans les régions, riches, où la rareté de l'eau devient particulièrement préoccupante (Australie, Californie, ...). Personne ne peut aujourd'hui apprécier la possibilité que ces nouveaux modèles dans 10 ou 20 ans n'amèneront pas à une remise en cause des modèles actuels d'assainissement.

Bien que l'exercice soit difficile, il serait souhaitable qu'une étude complémentaire prospective de l'assainissement à l'horizon 2050-2100 soit menée. Quelles évolutions en terme de pratiques individuelles et industrielles peuvent être envisagées. Quelles en seront les conséquences en terme de quantité d'eau produite et de qualité de ces eaux ? Peut-on envisager que les recherches actuelles débouchent sur des nouvelles pratiques d'assainissement et d'épuration ? Puisque, finalement, pour la Seine, le point de rejet de la station importe peu, aux niveaux de traitement actuels, il faudrait réfléchir à s'inscrire dans la rupture du modèle de Belgrand et étudier la possibilité de répartir à l'aide d'usines zéro-nuisance enterrées le traitement des eaux, depuis l'aval de la dernière prise d'eau pour les usines de traitement d'eau potable jusqu'à l'aval de Paris.

En matière d'eaux pluviales, quelles évolutions sont réellement envisageables ? Quelle est la position du SDRIF sur le sujet ? Dans les centres anciens unitaires, ne peut-on généraliser, à l'occasion d'interventions sur les nouvelles constructions et sur la voirie la généralisation de systèmes de rétention des eaux pluviales ? D'un point de vue financier, quel est le consentement à payer du consommateur en matière de gestion des eaux urbaines ?

Par ailleurs, l'amélioration du traitement des eaux usées proposé entraîne inmanquablement une production de boues plus importantes dont l'élimination doit s'inscrire dans une démarche de développement durable. L'approche multi filières et multi débouchés proposée constitue une solution intéressante pour permettre une ouverture sur différents modes de valorisation et assurer ainsi une certaine pérennité pour l'élimination des boues. Cette démarche nécessite une connaissance précise des débouchés en particulier au niveau de la valorisation en agriculture où l'on observe un certain climat de suspicion croissant liés à la présence de certains micro-polluants minéraux et organiques accentué par les diverses pressions de l'industrie agroalimentaire.

C'est pourquoi il semble nécessaire d'approfondir l'étude des débouchés potentiels des différentes filières quantitativement et qualitativement en évaluant pour chacune les risques et impacts environnementaux. Il serait bon de pouvoir prendre en compte dans cette analyse la question des polluants émergents qui ne sont pas actuellement pris en considération.

Serge Bourgeois
INRA

Philippe Duchène
CEMAGREF

Loïc Guézennec
GIP Seine-aval

Jean-Marie Mouchel
PIREN-Seine

Bruno Tassin
CEREVE

<p>Centre d'Enseignement et de Recherche Eau Ville - Environnement - CEREVERE Laboratoire commun à l'ENPC, à l'ENGREF et à l'Université Paris XII</p> <p>Adresse : Cereve/ENPC, 6-8, avenue Blaise Pascal Cité Descartes – Champs sur Marne – 77 455 Marne la Vallée Cedex 2 Tel : 01.64.15.36.25 – Fax : 01.64.15.37.64</p>	<p>Centre de Recherche sur les Actions Locales CERAL Laboratoire de l'Université Paris 13</p> <p>Adresse : 99, avenue Jean-Baptiste Clément 93430 Villetaneuse Tel : 01 49 40 30 00</p>
--	--

***Activités de (re)cadres dans la conduite du débat public :
Le cas du débat public sur l'extension de la station d'épuration Seine aval***

Rapport intermédiaire : Résumé exécutif

Le présent rapport intermédiaire présente les premiers éléments d'analyse issus du suivi du débat public sur la refonte de la station d'épuration d'Achères, qui s'est tenu du 10 septembre 2007 au 21 décembre 2007. Ce suivi a été réalisé en accord et avec le soutien de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), sur la base d'une proposition conjointe de recherche-action et de suivi du débat¹, qui a également été soumise à l'approbation du maître d'ouvrage.

Cette analyse est centrée sur le travail d'élaboration et de mise en œuvre des cadres du débat. Ces activités de cadrage désignent :

- l'ensemble des arrangements cognitifs et procéduraux trouvés par les organisateurs en amont du débat pour définir des objets « discutables » ;
- L'ensemble des processus (et notamment des processus de mobilisation des acteurs) qui conduisent, au cours de l'épreuve du débat public, à requalifier ces objets.

Le cadre théorique de cette recherche articule des démarches empruntées à la sociologie de l'action collective et à la sociologie de l'action publique. In fine cette articulation doit permettre de comprendre :

- Comment les mobilisations contre ou pour le projet sont, dans le cours du débat public, contraintes par les cadres de l'action publique (les spécificités de l'outil industriel géré par le maître d'ouvrage, l'organisation de la politique d'assainissement en Ile de France) ;
- Comment le cadre du débat public fixé par les organisateurs est contraint par l'état des forces en présence, les acteurs mobilisés ;
- Comment ce débat public est susceptible d'infléchir ces cadres de l'action publique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

En l'état actuel de la recherche, les analyses présentées dans ce rapport, ne s'appuient que sur l'observation des réunions préalables au lancement du débat et des réunions publiques, ainsi que sur l'ensemble des documents produits par les organisateurs du débat. Elles ne reposent pas notamment sur la campagne d'entretiens qui doit être menée dans les prochaines semaines. Par conséquent ce rapport ne préfigure en rien le rapport final qui sera remis à la CPDP en juin. Il ne doit être considéré que comme une première analyse à chaud d'un matériel réduit à l'ensemble des données d'observation qui ont pu être recueillies au fil du débat.

En ce qui concerne l'analyse de l'amont du débat, il convient de souligner que cet aspect « non public » du débat public, a peu été étudié jusqu'ici dans les travaux portant sur des cas de débat public ; il a été rendu possible grâce à l'accès dont nous avons bénéficié à la totalité des réunions de travail de la CPDP (notamment avant, mais aussi pendant et après le débat), ainsi qu'à l'ensemble des documents disponibles dans les locaux de la CPDP.

Le présent rapport est donc tout à la fois un premier bilan et une identification approfondie des pistes de recherche qui seront développées au cours des prochains mois.

Le design organisationnel du débat : entre routines et innovations

C'est la diversité même des lieux et formes de participation... qui fait la richesse et l'originalité du débat public par rapport à d'autres dispositifs participatifs (enquête publique notamment), et qui permet, dans une certaine mesure, d'élargir le public touché. On retrouve dans le cadre du débat Seine Aval les outils habituels utilisés par les CPDP permettant une gamme étendue de formes d'information et de participation au sein du débat :

15 réunions publiques, un journal du débat, un site Internet : www.debatpublic-seineaval.org sur lequel l'ensemble des éléments sont mis en ligne, ainsi que dans des délais très rapides le compte-rendu intégral des 15 réunions ainsi qu'une synthèse, 8 cahiers d'acteurs...

¹ Voir Laurence Monnoyer-Smith, Cécile Blatrix, José-Frédéric Deroubaix, Emmanuelle Malbrand, *Débat public Seine aval Recherche-action et suivi du débat : Proposition d'étude*. 2007.

Le débat est également marqué par un certain nombre d'innovations et de spécificités, qui renvoient à la fois aux particularités de l'objet en débat, et à la stratégie adoptée par la CPDP pour susciter la participation: il s'agit principalement du schéma adopté pour le déroulement des réunions publiques, du blog, et de la mise en place d'un Groupe d'Appui Scientifique.

Un consensus sur la définition des acteurs du débat, mais des définitions concurrentes de l'objet du débat

Le travail de cadrage réalisé en amont du débat a notamment consisté à catégoriser des publics dans la perspective de construire des intérêts à participer au débat, et de susciter ainsi la participation la plus large possible en mobilisant des acteurs susceptibles de relayer l'information. Ce travail a nécessité l'identification préalable des interlocuteurs pertinents; l'organisation même du débat a ainsi fait l'objet d'un travail de co-construction collective, sur la base notamment d'une liste d'acteurs fournie par le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) ainsi que d'une série d'acteurs repérés par le Président et le Secrétaire Général. Pour chacune des phases du débat (auditions, réunions thématiques, réunions de synthèse), un public spécifique est associé à une problématique particulière. Si les différentes réunions sont ouvertes à tous, chacune est conçue pour s'adresser à un public particulier. Cette catégorisation des publics implique également de la part de la commission un travail d'identification des lieux pertinents pour les réunions publiques. Ces lieux doivent être appropriés par le public concerné tout en garantissant un déroulement pacifié des réunions.

Le cadrage préalable : comment débattre d'un objet « encastré » dans une planification à long terme ?

L'observation des réunions préalables de la CPDP révèle tout d'abord les tensions qui ont marqué la définition par le maître d'ouvrage et la commission de l'objet du débat. Si l'opportunité de moderniser l'outil industriel n'est pas réellement discutée, la philosophie qui doit présider à cette modernisation est en revanche très disputée. La « refonte » est un concept que chacun, commission et maître d'ouvrage (MO) va faire sien, tout en continuant à lui donner un contenu radicalement différent. (Bonne) Qualité de la Seine, (réduction des) nuisances pour les riverains, (maîtrise des) risques industriels, gestion des boues, aménagement paysager de la plaine d'Achères sont bien les objectifs du projet à l'aune desquels il convient de juger de l'intérêt et de la faisabilité du projet. Mais au-delà de ces thématiques, la commission entendait bien rendre possible la discussion de l'ensemble de la politique d'assainissement en Ile-de-France et des modalités de son élaboration, là où le MO n'entendait discuter que de la pertinence du projet industriel au regard des obligations réglementaires nouvelles et des impacts pour les populations riveraines. Contre un débat centré sur la STEP SAV, la commission a constamment cherché à ouvrir un débat sur l'ensemble des eaux usées et pluviales franciliennes et sur la place et les responsabilités (souhaitables) du SIAAP dans leur gestion. Cette tentative d'ouverture est d'autant plus difficile que le syndicat fait valoir l'ensemble des procédures politiques et administratives dans lesquelles le projet est littéralement « encastré » (encastrement matérialisé par un schéma de planification dit scénario C réactualisé) et qui ont déjà conduit à la réalisation (en cours au début du débat) d'études techniques de définition. Cette volonté d'ouverture de la commission s'inscrit dans la philosophie générale des débats publics régis par la loi de proximité du 27 février 2002, qui prévoit explicitement que les débats publics portent sur l'opportunité même des projets. Elle provient également des auditions réalisées préalablement au débat avec un certain nombre d'acteurs, qui a abouti à la définition d'un certain nombre de questions que le débat allait devoir permettre d'adopter.

Ce corpus de questions parmi lesquelles figurent la question de la capacité d'Achères ou l'existence d'alternatives au projet SAV, et qui permet d'ouvrir le débat, sera formellement adopté au cours d'une réunion préalable à laquelle sont conviés élus des collectivités territoriales, représentants des services de l'Etat, associations et chercheurs qui ont été auditionnés au printemps.

Le déroulement du débat : « Il faut qu'un débat soit ouvert ou fermé »

Tout au long du débat le maître d'ouvrage va afficher une certaine résistance à élargir le débat dans le sens voulu par la CPDP, et une tendance à considérer que les seuls choix possibles concernent les trois propositions provenant des groupements d'entreprises, qui arriveront relativement tard dans le débat. De leur côté, un certain nombre d'organisations mettent en cause tout à la fois le schéma d'assainissement dans lequel ce projet s'inscrit et le non-respect de certains points prévus dans le scénario C retenu. C'est bien l'ensemble de la politique de l'eau et de l'assainissement, non seulement en Ile-de-France, mais plus généralement en France par rapport à d'autres pays, qui est discutée par les participants. La position ferme maintenue par la CPDP tout au long du débat, s'attachant à permettre l'expression de ce type de positions comme entrant dans le champ du débat, a sans doute permis d'éviter des crispations, que n'aurait pas manqué d'occasionner une « clôture » du débat dans le sens voulu par le maître d'ouvrage. On sait en effet qu'une des caractéristiques récurrentes des débats publics est de faire émerger des débats sur les politiques publiques globales dans lesquelles s'inscrivent les projets considérés, et que les débats font très vite l'objet de véritables « débats sur le débat » dès lors que s'insinue dans le public un soupçon quant à une volonté d'imposition de problématique. En revanche, la crédibilité du débat public lui-même en tant qu'institution semble assez bien admise et peu mise en cause par le public, même si cette hypothèse devra être vérifiée dans le cadre de la campagne d'entretiens à venir.

Le débat entre technicité, exigence d'équité et sentiment d'injustice

La technicité du projet, qui a incité la CPDP elle-même à constituer un Groupe d'Appui Scientifique, explique sans doute en partie la relative faiblesse de la participation lors des réunions publiques. L'usage par le public d'autres outils, notamment Internet, semble toutefois relativiser ce constat d'une faible participation.

Au-delà de cet aspect très technique, le vocabulaire récurrent dans les discours des acteurs du débat est assez significatif: il est beaucoup question de (manque de) confiance, d'un sentiment d'injustice de la part de ceux qui ont à subir risques et nuisances, d'incompréhension vis-à-vis des pouvoirs publics perçus comme dans l'incapacité d'imposer des choix à certaines collectivités locales (notamment concernant leur politique d'urbanisation conduisant à une imperméabilisation croissante des sols et à une

non maîtrise du ruissellement urbain)... Il apparaît bien que le débat s'inscrit dans un territoire marqué par le passé et une expérience vécue comme traumatisante par les habitants. Le discours du maître d'ouvrage présentant la refonte comme permettant de tendre vers le « zéro nuisance » va ici buter contre le poids du passé.

Le modèle technique et politique de l'assainissement francilien à l'épreuve du débat participatif

Il n'est pas nouveau que les acteurs d'un débat public s'interrogent sur la nature et le périmètre du débat. Faut-il dès lors voir dans ces prises de positions exprimées au cours du débat une caractéristique intrinsèque de la procédure de débat public ou alors faut-il attribuer ces événements à la spécificité de l'objet débattu ?

L'eau serait-elle un objet sans sujet ? Concernant tout le monde, de l'amont du bassin de la Seine à son estuaire, ces eaux usées ne concerneraient personne hormis les habitants de l'estuaire et les riverains des communes limitrophes à SAV, usine que le SIAAP se propose justement de refondre pour supprimer toute nuisance.

Les premières analyses que nous faisons de débat montrent que ce n'est pas tant la nature de l'eau et des milieux aquatiques qui contraignent le débat et provoque des confusions sur ce dont il faut débattre, que la nature du système de gouvernement de l'eau et de l'assainissement en Ile de France. Les institutions et les pratiques historiques de gestion de l'eau (et, peut-être de nombreux autres secteurs de l'action publique en France), entrent en conflit avec la procédure et la pratique du débat public, telles que les conçoit la CNDP.

Ces caractéristiques du système de gouvernement de l'eau et de l'assainissement expliquent la polarisation des débats autour du carcan réglementaire (DERU, DCE, OPSAR) dans lequel les porteurs du projet s'estiment ensermés. Elles expliquent également l'importance prise par les débats autour de la gouvernance et la mise en cause du rôle de l'Etat.

Il convient donc de comprendre dans quelle mesure le débat public conduit à sortir du « chemin technologique » dans lequel se trouve l'Ile de France. Jusqu'à quel point les porteurs du projet ont-ils administré la preuve que la capacité projetée d'Achères était optimale ? Dans quelle mesure ont-ils fait passer l'idée que le projet technique présenté dans ses trois variantes par les prestataires était le seul faisable ? Dans quelle mesure ont-ils démontré l'adaptation du projet aux exigences réglementaires ? Les compromis existants jusqu'alors dans le domaine de la valorisation agricole des boues sont-ils préservés ou au contraire fragilisés ? Quelles nouvelles pollutions et pratiques polluantes ont-elles été mises en exergue au cours du débat ? Jusqu'à quel point la gestion participative embryonnaire dans ce secteur se trouve-t-elle renforcée ? Autant de points esquissés dans ce premier rapport et qui seront développés dans le rapport définitif du mois de juin.

**Cécile Blatrix
José-Frédéric Deroubaix
Emmanuelle Malbrand**

Janvier 2008

cndp
Commission particulière
du débat public
Station d'épuration Seine aval

CPDP Seine aval
5 Quai du Confluent
78700 Conflans-Sainte-Honorine
www.debatpublic-seineaval.org